

Initiative Eau de l'Union Européenne

Appui au dialogue national sur l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène en République Centrafricaine

Lot 2: 2005/109897

Etat des Lieux

Rapport

Janvier 2007



Le projet est financé par
l'Union européenne
9.FED - 9 ACP RPR-34

COWI

Projet mis en œuvre par
COWI Consortium

Initiative Eau de l'Union Européenne

Appui au dialogue national sur l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène en République Centrafricaine

Lot 2: 2005/109897

Etat des Lieux

Rapport

Janvier 2007

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:

**La présente publication a été élaborée avec l'aide
de l'Union européenne. Le contenu de la
publication relève de la seule responsabilité de
COWI Consortium et ne peut en aucun cas être
considéré comme reflétant l'opinion de l'Union
européenne.**

Report no. 1
Issue no. 1
Date of issue 28 01 07

Prepared Bruno Legendre
Checked zrh
Approved ate

Résumé

Introduction

La composante africaine de l'Initiative Européenne de l'Eau (IEE) a été officialisée durant le sommet mondial du développement durable sous forme d'un partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union Européenne.

La stratégie retenue se focalise sur la mise en œuvre de dialogues nationaux dans le but d'identifier les aspects politiques, les contraintes institutionnelles, les lacunes financières et toute autre entrave aux investissements dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Les objectifs ciblés sont de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, et de rationaliser les stratégies afin que les investissements dans le secteur bénéficient aux populations les plus défavorisées et les plus vulnérables.

La mission confiée à Cowi Consortium, initiée en mars 2006, dans le cadre de l'Initiative Eau de l'Union Européenne n'apporte pas de financements mais l'expérience de personnes ressources en matière de gestion des ressources en eau, de développement de services auprès des plus démunis, d'animation de concertations nationales.

Le présent état des lieux a pour objectif de servir comme principal outil d'un dialogue au niveau national sur les conditions à créer pour :

- Une amélioration significative de l'accès des plus démunis aux services d'eau potable et d'assainissement de base
- Une participation active de la société civile dans la conception et l'accompagnement de la mise en œuvre de stratégies pour un développement durable de ces services.

Il a été élaboré en concertation avec un groupe de travail réunissant 8 membres nationaux désignés par un arrêté et des organisations internationales. Il est animé le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique.

Données générales sur le pays

Le contexte politique est celui d'une période post conflit. Ce n'est que depuis 2003 que le pays est revenu à l'ordre constitutionnel normal mais il subsiste toujours des tensions dans le Nord du pays qui expliquent la présence d'un grand nombre d'organisations spécialisées dans l'aide d'urgence.

La République Centrafricaine compte environ 4 millions d'habitants dont 38% vivent en milieu urbain ou semi-urbain (37 centres comptent de plus de 10.000 habitants). La dégradation des infrastructures et l'absence de moyens de communication rendent l'accès au monde rural difficile.

Sur le plan social, la situation est marquée par une très forte régression des conditions de vie des populations.

- Le niveau de pauvreté est élevé. En 2003, 71% de la population centrafricaine vivait en dessous du seuil de pauvreté ; l'essentiel des ressources des ménages sont consacrées à leur alimentation.

- Le pays a été classé au 171^{ème} rang sur 177 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour 2005. Le taux d'alphabétisation est de 48% alors que la moyenne est de 68% dans les pays de la CEMAC. Entre 1988 et 2003, l'espérance de vie a reculé (passant de 50 ans à 40 ans). Le taux de mortalité infantile est très élevé (il est passé de 97‰ en 1995 à 132‰ en 2005, alors qu'il n'est que de 64‰ dans un pays comme le Gabon) et le taux de mortalité maternelle a doublé au cours de cette période. Les deux principaux facteurs de morbidité sont le paludisme et les maladies diarrhéiques des enfants de moins de 5 ans.

Sur le plan économique, le budget de l'Etat est globalement déficitaire. Il est consacré pour 47% à des dépenses primaires (traitement et salaires, biens et services, transfert de subventions) et 26% au service de la dette.

- **La capacité de l'Etat à financer les dépenses d'équipement qui contribuent à la lutte contre la pauvreté est très faible.**
- Les ressources extérieures ont cru d'environ 47,92% entre 2005 et 2006 traduisant une certaine reprise de la coopération internationale avec le pays.

La République Centrafricaine est riche en ressources en eau. Elle dispose d'un important réseau hydrographique constitué de 2 bassins versants majeurs, le bassin du Chari au nord et le bassin du Congo au Sud. Les ressources en eau souterraines sont mal connues.

Cadre institutionnel

En janvier 2005 une feuille de route destinée à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau a été adoptée.

La loi portant Code de l'Eau adoptée en mars 2006 introduit une importante évolution institutionnelle marquée notamment par la transformation de la DGH en Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, la création d'un Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement et la possibilité pour le secteur privé de participer à la gestion du service de l'eau.

Un document de politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement adopté par le gouvernement en mai 2006. Il établi que :

- Le niveau de desserte en services de base d'eau et d'assainissement, estimé à 29.5% en milieu rural et 22% en milieu urbain, est un des plus faibles du monde.
- **L'absence de plan d'action et de développement cohérent comme un des problèmes majeurs auxquels le secteur de l'eau est confronté.**

Le cadre institutionnel en matière d'assainissement est flou et ne permet pas une dynamisation du secteur. Il est pris en compte dans les dispositions générales du Code de l'Eau, mais il n'existe pas de stratégie définissant notamment les conditions de pérennisation des investissements. La loi portant Code de l'Hygiène (2003) prévoit la création d'un Office autonome chargé de la réglementation de l'hygiène et de l'assainissement.

Le faible niveau de la dotation budgétaire au fonctionnement de la DGH (1.2 MFCFA par an) constitue un lourd handicap pour la planification et la réalisation d'un programme d'activités visant à promouvoir le secteur de l'eau.

Le système d'information du secteur de l'eau n'a pas été mis à jour depuis 2001.

Parmi les acteurs institutionnels,

- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population a réalisé en 2004 une enquête auprès de plus de 96.000 ménages sur les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, dont les résultats ont été publiés dans son bulletin statistique annuel ;

- Le Ministère du Plan a élaboré un plan d'investissement triennal du gouvernement pour la période 2006-2008 qui présente une bonne cohérence avec les objectifs décrits dans le document intermédiaire du DSRP ;
- Le département de géographie de l'Université de Bangui a réalisé d'importants travaux sur la cartographie du réseau hydrographique, de l'accès à l'eau et de l'écoulement des eaux de pluie à Bangui.

Acteurs du secteur

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, la SODECA gère les systèmes d'eau potable de Bangui, Bambari, Berbérati, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Carnot et Ndélé, qui sont les seules villes du pays disposant d'un système d'alimentation en eau potable.

Les pertes dues aux fuites et prélèvements illégaux s'élèvent à 47% du volume d'eau produit par SODECA à Bangui et seulement environ la moitié des prélèvements facturés sont effectivement payés. Ne couvrant plus guère que ses frais de personnel et ses dépenses courantes, incapable même de financer l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau, la Sodeca a de plus en plus de mal à maîtriser son exploitation.

La situation du service de l'eau en milieu urbain est très précaire :

- Le réseau d'adduction d'eau est vétuste et ne couvre qu'un tiers de la superficie de l'agglomération à Bangui ;
- L'approvisionnement en eau de la capitale dépend étroitement de l'électricité produite par Enerca, société elle-même en situation difficile : une défaillance de Sodeca entraînerait un arrêt de la fourniture d'eau potable à Bangui dans un délai de 6 heures ;
- En décembre 2004, Bangui a subi une coupure totale de son approvisionnement pendant plusieurs jours à la suite du retard d'une commande de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau brute.

Dans le domaine de l'assainissement, l'AGETIP assure la maîtrise d'œuvre déléguée d'importants programmes de drainage des eaux pluviales à Bangui. Les capacités financières des collectivités locales, qui ont la charge d'entretenir ces ouvrages, sont réduites si bien que la pérennisation de ces investissements n'est pas assurée.

De nombreuses ONG et associations locales interviennent comme relais opérationnels d'ONG et organisations internationales notamment dans le cadre de programme d'urgence. Dans le cadre de son appui à la coopération décentralisée, l'Union Européenne s'est engagée dans un programme de développement de leurs capacités à identifier et à mettre en œuvre des projets d'appui aux organisations communautaires à la base.

Financement du secteur

L'investissement direct de l'Etat dans le secteur de l'eau est faible. Il ne représente, avec 857 MFCFA, que 2% du budget d'investissement prévisionnel de l'Etat pour 2006, et 3% des besoins en investissement du secteur tels qu'ils sont identifiés dans le DSRP et le programme d'investissement du gouvernement pour la période 2005-2008.

Les financements totaux (y compris appui institutionnel) en cours d'exécution ou envisagés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'élevaient à 25 milliards FCFA en mars 2006 ; ils permettraient de couvrir 25% des besoins identifiés dans le programme d'investissement du gouvernement, mais par ailleurs **73% des financements envisagés ne correspondaient pas à des cibles identifiées dans le programme du gouvernement.**

Les investissements totaux réalisés ou prévus pour la période 1987-2007 s'élèvent approximativement à 57 milliards de FCFA.

- 45 milliards FCFA ont été investis ou sont prévus dans le secteur de l'eau et 11 milliards dans le secteur de l'assainissement.
- Les investissements antérieurs à 2006 s'élèvent à 37 milliards au total. Les projets en cours d'exécution représentent un montant total d'environ 7 milliards et près des 13 milliards (hors appui institutionnel) sont en cours de négociation.

Les principaux partenaires engagés dans le secteur sont le CICR, la Croix Rouge Française et l'UNICEF et les principaux bailleurs de fonds actuels ou pressentis sont l'AFD, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la JICA (coopération japonaise), la BAD et la Chine.

Dialogue sur l'eau et l'assainissement

La situation actuelle se caractérise par :

- L'absence d'organisations de la société civile positionnées comme acteurs majeurs dans le secteur de l'eau ou de l'assainissement.
- Une absence de coordination entre les acteurs.
- Une dispersion de l'information sur l'état du secteur de l'eau et de l'assainissement

Toutefois la situation est entrain d'évoluer. **Plusieurs initiatives prises en 2006 encouragent une coordination entre acteurs du secteur :**

- Coordination des organisations internationales impliquées dans l'aide d'urgence à l'initiative de l'UNICEF ;
- Création par le MMEH d'un groupe de travail chargé de promouvoir la création d'un Partenariat National de l'Eau qui pourra servir de cadre pérenne de développement d'un dialogue national.

Situation de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène

En milieu rural, il existe une très forte disparité dans la répartition géographique des points d'eau. Alors que 7% des préfectures disposent de plus de 30% des points d'eau, le taux de couverture des besoins dans les préfectures du sud-est ne dépasse pas 10%.

En milieu urbain la situation est très inquiétante :

- La majeure partie de la population s'approvisionne à partir de bornes-fontaines (dont 25% ne sont plus fonctionnelles à Bangui) ;
- Le taux de disponibilité en eau potable est en moyenne de 10 litres/jour/habitant à Bangui et descend à 3 litres/jour/habitants dans certains centres secondaires ; cela est très insuffisant pour assurer des conditions sanitaires correctes en milieu urbain ;
- Un tiers de la population urbaine s'approvisionne à partir de puits dont 10% seulement sont régulièrement désinfectés et dont la moitié sont pollués.
- Les 28 centres dont la population est comprise entre 5.000 et 40.000 habitants totalisent 425.000 habitants dont seulement 13% ont accès à une eau potable

En ce qui concerne l'assainissement,

- La pérennisation des importants investissements qui ont été réalisés à Bangui n'est pas assurée ; le coût d'entretien annuel de ces ouvrages supposerait la mise en place d'un budget de 400 MFCFA au niveau des collectivités locales ;
- Il n'y a pas de réseau d'assainissement autonome à Bangui ; des secteurs entiers de l'agglomération deviennent progressivement insalubres. Dans certains quartiers le risque d'entrées d'eaux usées dans le réseau d'eau est de plus en plus probable ;

- Selon l'enquête 2004 du ministère de la santé et de la population, seulement 11 % des ménages disposent d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées ;
- En moyenne 26% des ménages disposent de latrines.
- 15% des ménages bénéficiaient d'un service de collecte des ordures ménagères

Conclusions

Les investissements à réaliser pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement sont estimés à 100 milliards de FCFA se répartissant de la façon suivante :

- Hydraulique rurale : 69 milliards FCFA
- Hydraulique urbaine : 23 milliards FCFA
- Assainissement : 7 milliards FCFA

Les investissements prioritaires, à réaliser à court terme (5 ans), sont estimés à 67 milliards de FCFA.

La réalisation d'un programme prioritaire visant d'une part à réduire les disparités régionales dans l'accès à l'eau potable en milieu rural, et d'autre part à sécuriser les conditions d'approvisionnement en eau des populations dans les centres urbains et semi-urbains suppose une forte mobilisation de la société civile et du secteur privé national.

L'enjeu d'un 'dialogue national' est de donner aux organisations de la société civile qui ont acquis une expérience dans la mise en œuvre de programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, l'opportunité de valoriser leurs capacités et de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre d'un programme national se donnant pour objectif la réduction des inégalités et la gestion durable des infrastructures.

Les objectifs d'un tel 'dialogue' devraient être de promouvoir :

- L'équité dans distribution des investissements en services de base
- La disponibilité pour tous d'une quantité suffisante d'eau de qualité
- La durabilité des investissements réalisés
- Un investissement plus important du gouvernement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Le contexte, marqué par la réforme institutionnelle, la présence de bailleurs intéressés par le secteur et de l'expertise d'ONG internationales, crée des conditions favorables à l'émergence d'un tel 'dialogue'.

L'établissement d'un 'dialogue' dynamique entre la société civile, le secteur privé et les institutions concernées, facteur de réussite essentiel à la réalisation des OMD, doit pouvoir s'appuyer sur :

- Un renforcement du rôle de la DGH comme coordinateur du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Un soutien actif des ONG internationales présentes en RCA dans le développement des capacités des organisations de la société civile;
- Une reconnaissance par les bailleurs internationaux que le processus de 'dialogue' constitue la seule issue pour élaborer et mettre en œuvre avec succès un programme prioritaire pertinent.

Le Partenariat National de l'Eau en projet semble constituer un cadre approprié pour le développement de ce dialogue.

Table des matières

1. INTRODUCTION	12
1.1. L'Initiative Européenne de l'Eau	12
1.2. Mission d'appui en RCA	12
1.3. Etat des lieux	13
2. DONNEES GENERALES SUR LE PAYS	15
2.1. Contexte politique	15
2.2. Contexte social	15
2.3. Organisation du territoire	18
2.4. Contexte économique	19
2.5. Contexte sanitaire	20
2.6. Ressources en eau	20
3. CADRE INSTITUTIONNEL	23
3.1. Le secteur de l'eau et de l'assainissement	23
3.2. Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement	25
3.3. Cadre législatif et réglementaire	26
3.4. Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique	27
3.5. Autres ministères et institutions	30
4. AUTRES ACTEURS DU SECTEUR	33
4.1. Société de Distribution d'eau en République Centrafricaine (SODECA)	33
4.2. AGETIP	37
4.3. Collectivités locales	38
4.4. Secteur privé	38
4.5. ONG nationales et associations	40
5. FINANCEMENT DU SECTEUR	41
5.1. L'Etat	41
5.2. Partenaires	42
5.3. Récapitulatif des investissements réalisés ou en cours	52

6. DIALOGUE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	54
6.1. Elaboration du DSRP	54
6.2. Global Water Partnership	56
6.3. Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement	57
6.4. Coordination des ONG	57
6.5. Groupe de travail	57
7. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	59
7.1. Eau potable, Assainissement et Pauvreté	59
7.2. Données sur l'eau potable	61
7.3. Données sur l'assainissement	65
8. CONCLUSION	67
8.1. Evaluation de l'effort financier nécessaire pour l'atteinte des objectifs du millénaire	67
8.2. Analyse des opportunités	72
8.3. Enjeux de l'Initiative Européenne de l'Eau	74
8.4. Etat membre partenaire de l'Initiative Eau	76
9. ANNEXES	77
9.1. Organigramme de la Direction Générale de l'Hydraulique	78
9.2. Approvisionnement en eau des villes de plus de 5.000 habitants non desservies par SODECA	79
9.3. Extension du réseau de distribution d'eau à Bangui	80
9.4. Budget de la feuille de route pour l'élaboration d'un plan d'action GIRE	81
9.5. Priorités d'investissement du gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement	82
9.6. Accès à l'eau potable en milieu rural	84
9.7. Accès à l'assainissement (évacuation des excréta)	87
9.8. Données d'enquête du ministère de la santé	88
9.9. Acteurs	90
9.10. Termes de référence du consultant national chargé de la mise en place du Partenariat National de l'Eau : objectifs de la mission	91
9.11. Plan d'action 2006-2007 du groupe de travail sur le dialogue sur l'eau et la mise en place d'un partenariat national de l'eau en République Centrafricaine	92
9.12. Eléments de coûts	94
9.13. Contacts	95
9.14. Documentation	99

Tableaux et illustrations

Tableau 1 : Répartition de la population centrafricaine par sexe et milieu de résidence	15
Tableau 2 : Principales villes de Centrafrique	15
Tableau 3 : Répartition de la population centrafricaine par préfecture et par région.....	16
Tableau 4 : Distribution des ménages urbains selon le statut de pauvreté alimentaire	17
Tableau 5 : Taille des ménages en milieu urbain	17
Tableau 6 : Revenu des ménages en milieu urbain selon le statut de pauvreté (FCFA/ par équivalent adulte)	18
Tableau 7 : Population de la ville de Bangui	18
Tableau 8 : Ressources humaines de SODEA (2005).....	33
Tableau 9 : Distribution d'eau en milieu urbain	34
Tableau 10 : Distribution d'eau à Bangui (SODECA, 2002)	37
Tableau 11 : Evolution du ratio de facturation à Bangui	37
Tableau 12 : Compte d'exploitation des 4 principales villes secondaires en 1998 (1000 FCFA)	38
Tableau 13 : Budget d'investissement de l'Etat pour 2006.....	41
Tableau 14 : Budget prévisionnel 2006 de la DGH	41
Tableau 15 : Investissements réalisés en milieu urbain	42
Tableau 16 : Projets retenus au premier appel à proposition de la Facilité Européenne de l'Eau	50
Tableau 17 : Impacts attendus des projets financés par la Facilité Européenne de l'Eau	50
Tableau 18 : Projets rejetés lors du premier appel à proposition de la Facilité Européenne de l'Eau	50
Tableau 19 : Investissements sur la période 1987-2007	52
Tableau 20 : Investissements sur la période 1987-2007 - Détails	52
Tableau 21 : Objectifs définis dans le Schéma directeur Eau et Assainissement (2001).....	54
Tableau 22 : Objectifs définis dans le DSRP (2005)	55
Tableau 23 : ONG participant à la coordination de l'aide d'urgence dans le secteur de l'eau ..	57
Tableau 24 : Critères retenus par l'UNICEF pour l'évaluation des conditions d'accès aux services de base	59
Tableau 25 : Situation générale de l'accès aux services de base en RCA (2003)	60
Tableau 26 : Evaluation du taux de desserte en milieu rural	61
Tableau 27 : Desserte par borne-fontaines à Bangui en janvier 2007.....	62
Tableau 28 : Etat de la desserte dans les localités de plus de 5000 habitants dépourvues de réseau.....	63
Tableau 29 : Disponibilité en eau dans les centres urbains (8 usagers par branchement et 1000 par BF).....	64
Tableau 30 : Disponibilité en eau dans les centres urbains (10 usagers par branchement et 500 par BF).....	64
Tableau 31 : Taux de desserte - rapport d'activité SODECA 2005.....	64
Tableau 32 : Hydraulique rurale : objectifs.....	67
Tableau 33 : Programme d'investissement - Hydraulique rurale	68
Tableau 34 : Hydraulique urbaine - objectif 1	68
Tableau 35 : Hydraulique urbaine - objectif 2	69
Tableau 36 : Hydraulique urbaine - objectif 3.a.....	69
Tableau 37 : Hydraulique urbaine – objectif 3.b.....	70

Tableau 38 : Programme d'investissement - hydraulique urbaine	70
Tableau 39 : Programme d'investissement : assainissement (excrétas)	71
Tableau 40 : Investissement pour la réalisation des OMD.....	71
Tableau 41 : Priorités pour l'approvisionnement en eau potable.....	86
Tableau 42 : Disponibilité en eau potable selon les préfectures sanitaires et la ville	88
Tableau 43 : Répartition des activités d'assainissement de base des ménages	89
Figure 1: Carte administrative de RCA.....	19
Figure 2 : Réseau hydrographique	21

Abréviations

ACF	Action Internationale Contre la Faim
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AFD	Agence Française de Développement
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AGIEAC	Autorité de Gestion des Eaux de l'Afrique Centrale
AMCOW	African Ministerial Council on Water
ANEA	Agence National pour l'Eau et l'Assainissement
CARFAM	Centre d'Animation Rurale et de Formation Artisanale de Mongoumba
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEAC	Communauté Economique d'Afrique Centrale;
CEEAC	La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDIFOD	Centre de Diffusion et Formation pour le Développement
CFAR	Centre de Formation des Artisans Ruraux
CICOS	Commission Interrégionale des Fleuves Congo et Sangha;
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CONEA	Comité National de l'Eau et l'Assainissement;
COOPI	Cooperazione Internazionale, ONG Italienne
CRF	Croix Rouge Française
DGEOP	Délégation générale des entreprises et offices publics
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
ENERCA	Energie Centrafricaine
IPDH	International Partnership for Human Development
IRC	International Rescew Comittee
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
MMEH	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique
GWP-CAF-TAC	Comité Technique du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique Centrale
OCSD / OXFAM / QUEBEC	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement, ONG d'action humanitaire de Québec
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
ORAOM	Organisation de Ramassage des Ordures Ménagères, ONG
PAEDAS	Programme de l'Association Evangélique pour le Développement Agricole et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement;

RCA	République Centrafricaine
SCEVN	Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (),
SODECA	Société de Distribution des Eaux en Centrafrique
SPDH/CARITAS	Service pour la Promotion du Développement Humain, ONG
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'oeuvre
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Introduction

1.1. L'Initiative Européenne de l'Eau

Lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), les gouvernements africains et européens ont lancé une initiative pour l'eau afin de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD) dans le secteur de l'eau et de l'hygiène, en privilégiant une approche intégrée des ressources en eau. L'initiative a été retenue dans la déclaration de Johannesburg.

La composante africaine de l'Initiative Européenne de l'Eau (IEE) a été officialisée durant le sommet mondial du développement durable sous forme d'un partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union Européenne.

Un groupe de travail sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Afrique a été créé. Il a décidé à Addis Abeba en décembre 2003 que son travail devrait se focaliser sur la mise en œuvre de dialogues nationaux dans le but d'identifier les aspects politiques, les contraintes institutionnelles, les lacunes financières et toute autre entrave aux investissements dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (CMAE) – en anglais AMCOW¹ - a sélectionné dix pays (Ghana, Cap-Vert, Ethiopie, Rwanda, Mozambique, Zambie, Congo Brazzaville, République centrafricaine, Egypte et Mauritanie) qui joueront le rôle de pays pilotes pour commencer les dialogues.

Le groupe de travail a convenu qu'un Etat Membre de l'Union Européenne devrait être désigné pour soutenir le processus dans chacun de ces pays en partenariat avec AMCOW sous la conduite de l'agence nationale compétente dans le secteur concerné. Cet appui devrait inclure le financement du processus de mise en place.

Les objectifs ciblés sont :

- Contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (EHA) dans les dix pays concernés.
- Améliorer la coordination du travail et la planification stratégique, et donner la priorité aux actions dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en les liant aux initiatives existantes pour atteindre les OMD.
- Rationaliser les DSRP (Documents Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté), les stratégies et les plans afin que les investissements dans le secteur bénéficient aux populations les plus défavorisés et les plus vulnérables et soient capables d'attirer plus de financement pour atteindre les OMD.

1.2. Mission d'appui en RCA

La mission initiée en mars 2006 dans le cadre de l'Initiative Eau de l'Union Européenne n'apporte pas de financements mais l'expérience de personnes ressources en matière de gestion des ressources en eau, de développement de services auprès des plus démunis, d'animation de concertations nationales.

C'est une action à court terme, sur un an.

¹ African Ministerial Council for Water

Dans ses termes de référence standard, qui définissent le cadre général de l'appui apporté dans les 10 pays en Afrique mentionnés ci-dessus, elle comprend les étapes suivantes :

- Identification d'un point d'ancrage (le moteur du processus de dialogue)
- Elaboration d'un état des lieux
- Elaboration d'un projet de feuille de route, sur la base des contraintes et objectifs prioritaires identifiés dans l'état des lieux
- Etablissement d'un forum national, cadre pérenne de discussion et d'accompagnement de la mise en œuvre de cette feuille de route

Le résultat final de cette démarche est l'élaboration par le pays d'une présentation cohérente de ses objectifs prioritaires et des actions qu'il propose de mettre en œuvre pour réaliser progressivement les OMD dans le secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène.

1.3. Etat des lieux

Le présent état des lieux présente une analyse des principales informations sur les secteurs et la définition des axes de stratégies pouvant concourir à la réalisation des OMD en République Centrafricaine. Il aborde plusieurs aspects des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, dont le cadre de gestion intégrée des ressources en eau, les réformes institutionnelles et les capacités d'administration du secteur, les activités en cours ou programmées, les initiatives émergentes et la participation des acteurs de la société civile, la coordination intersectorielle et celle des partenaires, l'évaluation des efforts financiers nécessaires pour réaliser les OMD.

Il a pour objectif de servir comme principal outil d'un dialogue au niveau national sur les conditions à créer pour :

- Une amélioration significative de l'accès des plus démunis aux services d'eau potable et d'assainissement de base
- Une participation active de la société civile dans la conception et l'accompagnement de la mise en œuvre de stratégies pour un développement durable de ces services.

L'établissement d'un tel dialogue est indispensable. En effet, des investissements importants peuvent être prévus dans ce secteur sans pour autant qu'ils contribuent directement à la réalisation de ces objectifs (même si leur contribution à la réduction de la pauvreté fait partie de leur argumentaire). Ils constituent cependant de réelles opportunités : comment les saisir ?

Dès le démarrage de l'Initiative Eau (voir 'Note de démarrage', mars 2006), il est apparu que les initiatives sont nombreuses mais que le problème principal est une absence de coordination. Ainsi :

- Le DSRP présente un programme d'investissement cohérent sur beaucoup de points avec la matrice d'investissements du gouvernement. Mais les programmes d'investissement en cours ciblent d'autres objectifs que les actions qu'il identifie, censées être prioritaires.
- Le Global Water Partnership appuie le processus d'élaboration d'un plan national d'action Gire dont l'une des étapes est la mise en place d'un Partenariat National de l'Eau, réunissant l'administration et la société civile (voir page 56).
- Projets Facilité Eau : ils ne sont pas conçus en fonction d'une contribution à un objectif national pré-identifié, et les deux projets financés en 2006 ciblent pour partie une même préfecture.

- L'Université, le CICR, la DGH disposent de systèmes d'information géographiques avancés sur les questions d'assainissement et de distribution d'eau potable, mais isolés.

Le présent Etat des Lieux sera diffusé auprès de telles organisations et proposé comme base de réflexion pour l'élaboration d'un plan d'action prioritaire en faveur des plus démunis.

La mise en place par la DGH, en août 2006, d'un groupe de travail chargé de veiller à la convergence des différentes initiatives en cours devrait par ailleurs contribuer à créer un environnement favorable au développement du dialogue.

Le présent rapport a été élaboré par COWI A/S sous le contrat cadre bénéficiaires EuropeAid - Lot 2 Transport et Infrastructures (Ref. EuropeAid/119860/C/SV/multi), et en réponse aux Termes de Référence qui sont inclus dans la lettre du contrat 2005/109897.

2. Données générales sur le pays

2.1. Contexte politique

La République Centrafricaine a connu une succession de crises politico-militaires entre 1996 et 2003 qui ont conduit à une régression économique et sociale notable. A la suite des changements politiques intervenus en 2003, le pays est revenu à l'ordre constitutionnel normal grâce à l'organisation d'un référendum constitutionnel et des élections législatives et présidentielles respectivement en décembre 2004 et en mai 2005. La situation reste toutefois tendue dans le Nord du pays.

Dans ce contexte post-crise, les priorités nationales sont la consolidation de la démocratie encore fragile, le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la poursuite de la sécurisation du territoire du fait de la persistance de l'insécurité et la lutte contre la pauvreté.

2.2. Contexte social

Le pays a été classé au 171^{ème} rang sur 177 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour 2005.

2.2.1. Population

Les résultats du RGPH 2003 indiquent que la population centrafricaine était en décembre 2003 de 3.895.139 habitants dont 1.475.315 habitants (38%) résident en milieu urbain et 2.419.824 en milieu rural (62%). Le taux d'accroissement démographique a été de 2, 5% entre 1988 et 2003 et les jeunes de moins de 18 ans représentent environ 49,4% de la population

Tableau 1 : Répartition de la population centrafricaine par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin	% Masculin	Féminin	% Féminin	Total	%
Urbain	737.657	49,7	737.658	50,3	1.475.315	37.9
Rural	1.200.233	49,6	1.219.591	50,4	2.419.824	62.1
Ensemble RCA	1.937.890		1.957.249		3.895.139	100

Source : RGPH03

La proportion de population urbaine a peu changé, passant de 32,6% en 1975 à 37,9% en 2003.

Sept villes représentent 60% de la population urbaine ; à elle seule Bangui en représente 42% :

Tableau 2 : Principales villes de Centrafrique

Ville	Population
Bangui	623.000
Berbérati	77.000
Bouar	40.000
Bossangoa	36.000
Bria	35.000
Bangassou	32.000
Bambari	41.000
Ensemble	885.000

En quinze années la proportion de la population urbaine n'a augmenté que de 1,4%. Les résultats détaillés du recensement 2003 n'étant pas disponibles, dans le Tableau 3 la répartition de la population selon les types d'agglomération fait référence à la répartition observée en 1988.

Tableau 3 : Répartition de la population centrafricaine par préfecture et par région

Préfecture	Superficie Km ²	Population 2003	Densité	Villages (<2000)	Centres ruraux (2-4000)	C. semi-urbains (4-10.000)	Centres Urbains ² (>10.000)
Lobaye	19 235	246 875	12,8	253 915	6 215	96 595	0
Ombella-Mpoko	31 835	356 725	11,2	185 493	16 160	0	45 221
TOTAL Région 1	51 070	603 599	11,8	439 408	22 376	96 595	45 221
Mamberé Kadeï	30 203	364 795	12,1	208 517	30 849	9 489	115 940
Nana-Mamberé	26 600	233 666	8,8	78 691	0	0	22 383
Sangha-Mbaeré	19 412	101 074	5,2	168 111	0	17 262	48 292
TOTAL Région 2	76 215	699 535	9,2	455 319	30 849	26 751	186 615
Ouham	50 250	369 220	7,3	350 871	20 559	12 028	47 049
Ouham-Pendé	32 100	430 506	13,4	270 653	3 627	0	94 954
TOTAL Région 3	82 350	799 727	9,7	621 524	24 186	12 028	142 003
Kemo	17 204	118 420	6,9	74 708	3 728	14 183	25 802
Nana Gribizi	19 996	117 816	5,9	87 900	0	0	29 916
Ouaka	49 900	276 710	5,5	181 157	6 642	18 887	70 024
TOTAL Région 4	87 100	512 946	5,9	343 764	10 370	33 070	125 742
Bamingui Bangoran	58 200	43 229	0,7	30 749	0	12 480	0
Haute Kotto	86 650	90 316	1,0	55 409	0	0	34 907
Vakaga	46 500	52 255	1,1	45 388	0	6 867	0
TOTAL Région 5	191 350	185 800	1,0	131 545	0	19 347	34 907
Basse Kotto	17 604	249 150	14,2	212 042	0	21 498	15 609
Mbomou	61 150	164 008	2,7	114 789	6 993	8 279	33 947
Haut Mbomou	55 530	57 602	1,0	30 194	0	27 408	0
TOTAL Région 6	134 284	470 761	3,5	357 025	6 993	57 186	49 556
Bangui	67	622 771	9295,1	0	0	0	622 771
TOTAL Région 7	67	622 771	9295,1	2 335 808	90 910	216 670	1 251 751
ENSEMBLE RCA	623 000	3 895 139		253 915	6 215	96 595	0

Source :RGPH 1988/2003

2.2.2. Indicateurs sociaux

En 2003, 71% de la population centrafricaine vivait en dessous du seuil de pauvreté. Selon les enquêtes sur les conditions de vies des ménages en milieu urbain et en milieu rural (ECVU et ECVR), la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 73% en milieu rural et de 68% en milieu urbain.

² les chefs-lieux de préfecture, même si leur population ne compte pas 10000 habitants, sont considérés du domaine de l'hydraulique urbaine

La pauvreté alimentaire est définie comme l'incapacité à assurer 75% de la ration calorique minimale par adulte (2400 kcal/jour). L'analyse de la situation de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté alimentaire a conduit à définir 4 catégories socio-économiques³ :

- Non pauvres : ménages dont la consommation est supérieure à 150% de ce seuil
- Vulnérables : ménages dont la consommation est comprise entre 100 et 150% de ce seuil
- Pauvres : ménages dont la consommation est comprise entre 75% et 100% de ce seuil
- Très pauvres : ménages dont la consommation est inférieure à 75% de ce seuil

Tableau 4 : Distribution des ménages urbains selon le statut de pauvreté alimentaire

Ville	Non Pauvres	Vulnérables	Pauvres	Très Pauvres
Bambari	33,0	20,1	19,8	27,2
Bangassou	32,4	25,9	8,8	32,8
Berbérati	32,1	21,4	15,6	30,9
Bossangoa	20,1	21,1	17,7	41,1
Bouar	23,8	15,3	13,8	47,1
Bria	36,7	18,0	27,6	27,8
Bangui	27,5	19,7	15,4	37,5
Ensemble	28,8	20,2	15,6	35,5

Source : Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 48,2% dont 27% pour les femmes ; il est inférieur aux moyennes du continent et de la zone CEMAC estimées respectivement à 61,2% et 67,7%.

2.2.3. Caractérisation des ménages en milieu urbain

La taille moyenne des ménages est d'environ 6 personnes en milieu urbain⁴.

Tableau 5 : Taille des ménages en milieu urbain

Ville	Non-pauvres	Vulnérables	Pauvres	Très Pauvres	Moyenne
Bambari	3,8	5,6	6,5	6,9	5,7
Bangassou	4,0	4,6	4,9	5,2	4,7
Berbérati	4,4	5,8	7,1	7,3	6,4
Bossangoa	3,3	4,9	5,8	6,1	5,4
Bouar	3,8	4,4	5,2	5,3	4,9
Bria	3,4	3,9	5,4	5,8	4,7
Bangui	4,4	5,6	7,3	7,5	6,6
Ensemble urbain	4,0	5,4	6,3	6,6	5,7
% ménages	28,8%	20,2%	15,6%	35,5%	

Source : Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

Le revenu moyen des familles les plus pauvres est d'environ 30.000 FCFA/mois par équivalent adulte ; les trois-quarts de ce revenu sont utilisés pour l'alimentation du ménage (le coût de l'eau n'étant pas inclus dans ce budget).

³ Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

⁴ Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

Tableau 6 : Revenu des ménages en milieu urbain selon le statut de pauvreté (FCFA/ par équivalent adulte)

Ville	Non-Pauvres	Vulnérables	Pauvres	Très Pauvres	Ensemble
Bambari	71 222	48 255	23 998	24 915	35 040
Bangassou	63 184	30 826	14 902	11 300	22 405
Bangui	143 673	87 469	52 340	42 695	68 377
Berbérati	99 863	65 916	32 747	28 329	45 797
Bossangoa	90 636	35 929	18 291	16 773	24 737
Bouar	80 167	48 589	22 831	20 080	31 915
Bria	80 883	64 286	34 465	24 479	46 243
Ensemble urbain	99 336	57 274	31 388	26 649	42 928
<u>Utilisation du revenu</u>					
Alimentation	66.7%	72.6%	75.4%	75.8%	71.8%
Logement	8.8%	7.7%	8.7%	9.2%	8.6%
% ménages	28,8%	20,2%	15,6%	35,5%	

Source : Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

2.3. Organisation du territoire

Les entités administratives retenues par la loi n°96.013 du 13 janvier 1996 sont respectivement les régions (7, dont la commune de Bangui) subdivisées en préfectures (16) qui comprennent des sous-préfectures (70) et des villages (8500), et les communes (174, dont 37 en zones urbaines) qui sont organisées en arrondissement. Des postes de contrôle administratif (2) complètent le dispositif administratif.

La ville de Bangui comprend 8 arrondissements et couvre une superficie de 67 km².

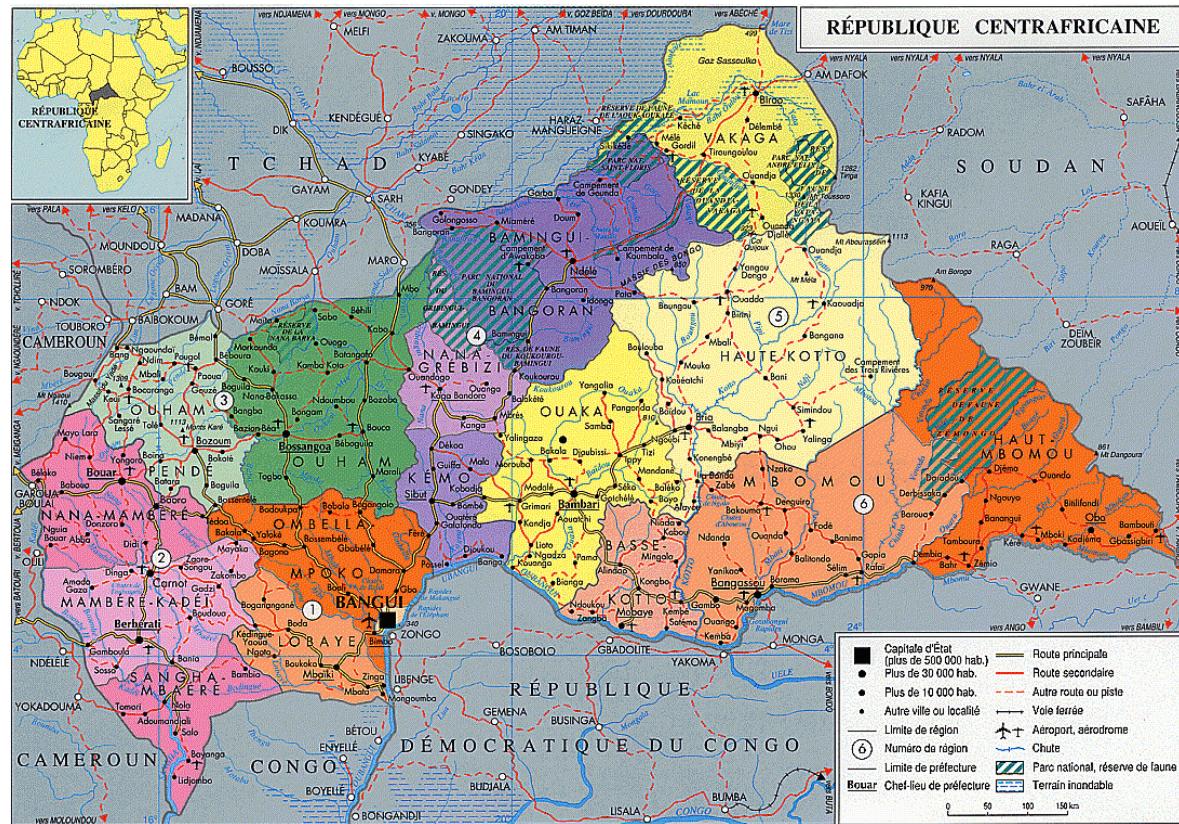
Tableau 7 : Population de la ville de Bangui

Arrondissement	Population
1	11 494
2	65 287
3	98 325
4	99 818
5	135 144
6	85 596
7	46 864
8	80 242
TOTAL	622 771

Les zones de développement de la ville sont :

- la zone sud-ouest (axe Bimbo-Pélémongo)
 - L'agglomération de Bimbo, située en hauteur, connaît de nombreuses pénuries d'eau. La population y utilise des puits.
 - A partir de Bimbo, l'axe Mbäïki constitue une nouvelle zone de développement
 - Les villages avoisinants n'ont pratiquement aucun accès à l'eau potable
- la zone nord (axes Boali et Damara)

Figure 1: Carte administrative de RCA



Les conditions d'accès très difficiles à certaines régions (il faut une semaine pour atteindre la préfecture de Vakaga en voiture) constituent un important obstacle aux actions de développement.

2.4. Contexte économique

L'économie dépend essentiellement du secteur primaire (agriculture, chasse, pêche, sylviculture, mines) qui contribue à lui seul pour plus de la moitié du PIB (55%) et du secteur tertiaire (commerce, transports, des télécommunications et des services) qui représente environ 32 % du PIB. Entre 2000 et 2004, le produit intérieur brut moyen est estimé à 704. 9 milliards de francs CFA dont 192 milliards proviennent de l'agriculture de subsistance et 137 milliards des services marchands. Ces deux postes représentent environ 46,7% de la valeur du PIB.

L'examen des prévisions du budget de l'Etat sur la période 2003-2006 indique que les ressources propres moyennes sont de l'ordre de 66,74 milliards de FCFA et les ressources extérieures moyennes au cours de la période sont estimées à 22.79 milliards. Les ressources extérieures ont cru d'environ 47,92% entre 2005 et 2006 traduisant une certaine reprise de la coopération internationale avec le pays.

Le montant moyen des charges au cours de la période est estimé à 115.41 milliards dont 46,54% sont constitués des dépenses primaires (traitement et salaires, biens et services, transfert de subventions) et 25,93% du service de la dette. Les ressources totales moyennes étant de l'ordre de 89,54 milliards, il se dégage un déficit budgétaire annuel moyen de 25.87 milliards de FCFA.

Cette structure du budget montre une très faible marge de capacité de financement des dépenses d'équipement qui contribuent à la lutte contre la pauvreté.

2.5. Contexte sanitaire

Selon l'évaluation de la situation sanitaire en RCA d'après le Plan national de développement sanitaire 2006-2015 les niveaux d'indicateurs de l'état de santé sont alarmants.

- En vingt ans, l'espérance de vie à la naissance de la population centrafricaine a reculé pour se situer à 40 ans pour les hommes et à 45,7 ans pour les femmes selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003. Elle était en moyenne de 49.5 ans en 1988.
- Le taux de mortalité générale est passé de 26‰ à 17‰ de 1959 à 1988. Il est actuellement de 20.1‰ (RGPH 03).
 - o La pandémie du Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise (SIDA) en RCA, combinée à la profonde détérioration des conditions de vie de la population, explique le niveau de mortalité global élevé à ce jour qui est de 20,1‰.
 - o Le taux de mortalité infantile est passé de 97‰ en 1995 à 130,6‰ en 2000 et à 132‰ en 2003. Il est plus accentué en milieu rural (141‰) qu'en milieu urbain (116‰), plus élevé chez les garçons (137‰) que chez les filles (127‰). Ces taux sont inadmissibles comparé à ceux d'autres pays (64‰ au Gabon et 5‰ en France).
 - o Celui de la mortalité infanto juvénile (enfants de moins de 5 ans) est de 220‰ (RGPH 2003) alors qu'il n'est que de 91‰ au Gabon et de 6‰ en France.
 - o La mortalité maternelle quant à elle, est passée de 683 à 948 pour 100.000 naissances vivantes de 1988 à 1995. Selon les données du RGPH 2003, ce taux est de 1355 pour 100000 naissances vivantes contre 420 au Gabon et 5‰ en Finlande.

La morbidité est dominée par les groupes des maladies ci-après :

- Le premier groupe est constitué du VIH/SIDA (15%), du **paludisme** (38% dont un tiers sont des enfants de moins de 5 ans) et de la tuberculose (9016 cas en 2004).
- Le deuxième groupe est constitué des autres endémies comme l'onchocercose (11 préfectures sur 16 touchées), la lèpre (1,15 cas pour dix mille en 2003), la bilharziose (9580 cas en 2004) et la Trypanosomiase Humaine Africaine (THA), endémique dans 4 foyers (702 cas en 2004). La dracunculose est en voie d'éradication.
- Le troisième groupe est représenté par les maladies menaçant la survie de l'enfant de moins de 5 ans que sont : les **maladies diarrhéiques** (25,7% en 2000) ; les infections respiratoires aiguës (17,45% en 2003) ; la malnutrition protéino-énergétique sévère et modérée et les carences en micro-nutriments.

2.6. Ressources en eau

2.6.1. Climat

On distingue du sud au nord trois grands ensembles climatiques :

- Un climat de type Guinéen forestier, avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1600 à 1800 mm, une température moyenne annuelle de 25°. L'humidité relative est en moyenne de 80%. Il comprend 9 mois de saison pluvieuse, 2 mois d'intersaison, et 1 mois de saison sèche.
- Un climat de type Soudano-Guinéen, caractérisé par une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 à 1500mm, une température moyenne annuelle de 26° et une humidité relative moyenne comprise entre 60 et 80%.
- Un climat Sahélo-Soudanien (pluviométrie oscillant entre à 800 et 1100mm par an) à l'extrême Nord, se rattachant à la zone sahélienne dans laquelle la saison sèche est plus longue que la saison des pluies.

2.6.2. Les eaux de surface

La RCA est constituée de deux grands bassins hydrographiques qui sont le bassin du Chari (un tiers du territoire) et le bassin du Congo (deux tiers du territoire).

Le bassin du Chari

Le réseau hydrographique de type soudanais est moins dense que celui de l'Oubangui. Il est constitué de deux sous-bassins majeurs : le bassin du Logone oriental et celui du Chari. Les principales rivières centrafricaines du bassin versant du Chari sont :

- Le Bahr-Aouk (924Km) qui chaîne avec ses nombreux affluents (Gouda, Vakaga-Ouandjia) la partie septentrionale du pays
- Le Bamingui (517Km) avec ses affluents le Gribinzi (434Km) et le Bangoran (363Km) ;
- L'Ouham (914 Km dont 715 Km en RCA), le plus gros contributeur du Chari avec la Nana Barya (363 Km)
- La Pendé qui devient le Logone Oriental (500 Km dont 280 Km en RCA).

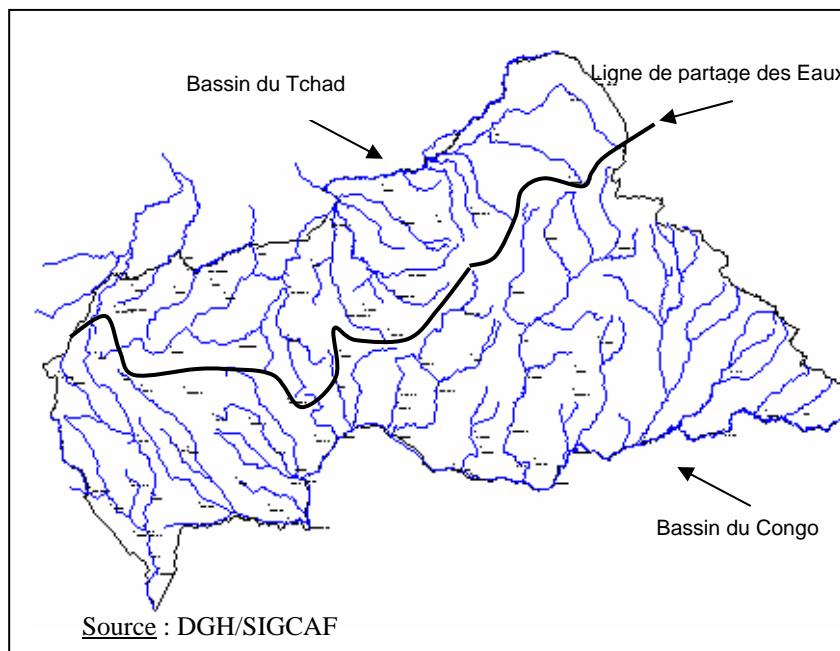
Le bassin du Congo

Il représente deux tiers de la surface du pays et comprend les sous-bassins de l'Oubangui et de la Sangha en territoire centrafricain.

Un petit secteur à l'extrême Ouest (0,15% du territoire) appartient au bassin amont du fleuve camerounais Lom-Sanglu. La réunion du Mbomou (966 km) et de l'Uélé à Kemba a donné naissance à l'Oubangui, tandis que la Sangha, elle, naît de la jonction de la Mambéré (488 km) et de la Kadéï (552 km) à Nola. L'Oubangui et la Sangha se jettent dans le fleuve Congo.

- Les affluents les plus importants du Mbomou sont le Kéré, la Ouara, la Chinko et le Mbari.
- Les affluents de l'Oubangui sont la Kotto (882 Km), la Ouaka (61 Km), l'Ombella (180 Km), la M'poko (350 Km) grossie de la rivière Mboli-Pama (236 Km), la Lobaye (538 Km) qui vient de l'Ouest et est grossie par la Mbaéré (272 Km).
- La Sangha (720 Km) reçoit un autre petit affluent, la Yobé, au nord de Bayanga, puis quelques autres avant de rentrer au Congo.

Figure 2 : Réseau hydrographique



2.6.3. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines sont localisées dans quatre groupes de roches qui sont :

- *Les formations non carbonatées précambrrientes.* Elles couvrent environ 75% de l'étendue du pays et comprennent tout le Complexe de base avec des roches fortement recristallisées (granite, gneiss, granulites, amphibolites, schistes, quartzites) ainsi que les roches peu métamorphiques du précambrien supérieur (schistes, grésochistes, quartzites) et les dolérites de l'Ouest du pays ;
- *Les formations carbonatées précambrrientes.* Il s'agit de calcaires, calcaires dolomitiques et dolomies. L'extension de ces formations développées localement au sein du précambrien supérieur essentiellement schisto-gréseux, est discontinue et s'observe surtout dans le bassin de l'Oubangui.
- *Les formations gréseuses mésozoïques.* Ce sont des grès de Carnot et de Mouka-Ouadda qui constituent de par leur perméabilité, leur épaisseur, leur extension et leur situation géographique, dans la zone bien alimentée par les pluies, des aquifères continus susceptibles de renfermer des ressources bien renouvelées, et pour l'instant pas beaucoup exploitée, si ce n'est pour l'hydraulique villageoise.
- *Les formations sableuses et argileuses tertiaires et quaternaires.* Cette unité représente la frange Nord-Est du pays où affleurent les sédiments tertiaires et quaternaires, reposant eux-mêmes sur des sédiments mésozoïques ou des formations précambrrientes. Elles disposent de plusieurs aquifères superposés.

De manière générale on dispose de peu d'informations sur les réserves et ressources en eau des formations et de ce fait on retiendra que les eaux souterraines sont mal connues.

3. Cadre institutionnel

3.1. Le secteur de l'eau et de l'assainissement

3.1.1. Le secteur de l'eau

Le cadre institutionnel et le champ du secteur de l'eau sont définis par :

- La loi n°06001 du 12 avril 2006 portant Code de l'Eau de la République Centrafricaine
- Le décret n°04.364 du 8 décembre 2004 portant respectivement organisation et fonctionnement du Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique et fixant les attributions du ministre
- Le décret n°006.170 du 25 mai 2006 portant adoption du document de politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement.

Aux termes de cette loi, le secteur de l'eau comprend le domaine public hydraulique (les ressources en eau, les aménagements et ouvrages hydrauliques installés sur le domaine public) et la définition des missions publiques de gestion qui sont :

- Planifier de manière cohérente l'utilisation des ressources en eau tant au niveau des bassins-versants qu'au niveau national ;
- Mobiliser et gérer les ressources en eau afin de garantir les conditions d'un développement durable par une utilisation rationnelle tout en préservant l'intérêt des générations présentes et futures ;
- Protéger contre toute forme de pollution les eaux et préserver les écosystèmes aquatiques ;
- Valoriser les ressources en eau comme ressource économique selon l'ordre de priorité, des divers usages de l'eau, défini à l'article 44 de la présente Loi ;
- Développer et protéger les aménagements et ouvrages hydrauliques ;
- Mettre en place un cadre institutionnel qui définit le rôle des intervenants et les mécanismes financiers ;
- Améliorer les finances publiques en allégeant le poids du secteur de l'eau par un partage équilibré des charges entre les partenaires concernés : pouvoirs publics, secteurs privés, collectivités locales, société civile et usagers.

3.1.2. Le secteur de l'assainissement

L'étude documentaire et les opinions des acteurs rencontrés (direction de l'hydraulique, direction de la santé communautaire, ministère en charge de l'environnement, ONGs, etc) indiquent l'absence de stratégies nationales à moyen et long terme de développement des différentes composantes du secteur de l'assainissement en RCA : sous-secteur des eaux usées et excrétas, sous-secteur des déchets solides, sous-secteur des eaux pluviales.

Les principaux documents relatifs au secteur de l'assainissement (Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement de 2005, schéma directeur pour l'eau et l'assainissement de 2001, plan national de développement sanitaire 2006-2015) indiquent plus généralement des intentions d'actions et sont très peu utilisables en l'état pour promouvoir l'assainissement.

Le cadre institutionnel gouvernemental en matière d'assainissement est flou et ne permet pas une dynamisation du secteur.

Quatre ministères sont concernés par le secteur de l'assainissement :

- **Le ministère en charge de l'hydraulique** assume la mission de conception, d'application et de suivi de la politique de l'eau et de l'assainissement. On note cependant que le ministère ne mène pas d'activités dans le domaine des eaux pluviales et des déchets solides. Au niveau central, les missions du ministère sont exercées à travers la direction générale de l'hydraulique dont les attributions et l'organigramme sont essentiellement centrés sur les ressources en eau et les ouvrages hydrauliques. Une très faible attention est accordée à l'assainissement dans cette structuration.

Le secteur de l'assainissement tel qu'il apparaît dans les dispositions générales du nouveau Code de l'Eau comprend les activités de collecte, d'évacuation, de rejet ou de destruction des déchets liquides ou solides, des eaux pluviales et toutes autres substances nuisibles à la santé et à l'environnement.

Du côté de la DGH, on ne perçoit aucune initiative d'envergure permettant d'indiquer son engagement pour l'assainissement :

- Absence de l'assainissement dans son organisation et activités des services
- Absence de plan d'action et d'objectifs dans le domaine
- Orientation exclusive du Code de l'Eau sur le secteur hydraulique

- **Le ministère en charge de l'urbanisme et du logement** assure la mission de conception et d'application de la politique de développement urbain et par voie de conséquence celle de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement pluvial et des activités qui y sont rattachées.
- **Le ministère en charge de la santé et de la population** intervient dans le domaine de l'assainissement en tant que garant des mesures de protection et d'amélioration de la santé des individus et des groupes sociaux. Il exerce ses missions à travers le code de l'hygiène, la politique nationale de santé et les plans nationaux de développement du secteur de santé qui englobe plusieurs aspects liés à l'assainissement dont notamment le contrôle, la prévention, l'éducation sanitaire, la collecte et le traitements des données et des informations, l'établissement des normes.
- L'examen du décret n°05 du 6 juin 2005 portant organisation et fonctionnement du ministère de la santé publique et de la population indique l'existence d'un service de l'hygiène et de la salubrité de l'environnement rattaché à la direction de la santé communautaire qui dépend de la direction générale de la santé publique. Selon les termes du code de l'hygiène publique sa mission englobe l'assainissement.
- **Le ministère en charge de l'environnement**, à travers la direction générale de l'environnement, est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'environnement et du développement durable. Il évalue et surveille les risques environnementaux et prend les mesures nécessaires à la préservation de la qualité de l'environnement. Les missions du ministère dans le domaine de l'assainissement demandent cependant à être mieux définies.

3.2. Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

Un document intitulé ‘Politique et Stratégies Nationales en matière d’Eau et d’Assainissement’ (DGH 2005) a été validé par le gouvernement en 2006⁵. Son contenu est résumé ci-dessous.

3.2.1. En matière d'eau

Le taux de couverture en service d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement est parmi les plus faibles du monde. **En fin 2003 il était de 29.5% en zones rurales et 22% dans les zones urbaines.**

L’objectif des OMD pour l’approvisionnement en eau potable est de réduire de 50% la proportion de personnes n’ayant pas accès à l’eau potable et à l’assainissement.

L’absence de plan d’action et de développement cohérent est identifiée comme un des problèmes majeurs auxquels le secteur de l’eau est confronté.

Les objectifs à atteindre au cours de la période 2005-2015 sont :

- Desservir 67% de la population rurale avec 25 l/p/j
- Desservir 61% de la population urbaine avec
 - 75 l/p/j au niveau des branchements à Bangui
 - 65 l/p/j au niveau des branchements dans les centres urbains
 - 25 l/p/j au niveau des bornes fontaines (500 personnes par borne-fontaine)
- Ramener à 5% le taux d’équipements en panne

3.2.2. En matière d’assainissement

En milieu urbain

Les objectifs sont :

- Elaborer un plan stratégique d’assainissement des villes ;
- Encourager la politique d’urbanisation des villes ;
- Ouvrir les grands collecteurs pour le drainage des eaux pluviales ;
- Développer les infrastructures d’eaux usées domestiques ;
- Veiller aux traitements des effluents des usines, des industries, des hôpitaux avant leurs rejets dans la nature ;
- Promouvoir la collecte et le recyclage des déchets solides et des excréta ;
- Promouvoir les toilettes publiques ;
- Mener des campagnes d’Information d’Education et de Communication (IEC) dans les quartiers ;
- Développer l’assainissement autonome ;
- Veiller à l’application du code de l’hygiène.

En milieu semi urbain

L’objectif principal est de promouvoir l’assainissement autonome.

⁵ Décret n° 06.170 du 25 mai 2006, portant adoption du document de Politique et Stratégies Nationales en matière d’Eau et d’Assainissement en République Centrafricaine

En milieu rural

Les objectifs sont :

- Promouvoir l'hygiène individuelle et collective et l'assainissement de base ;
- Développer la mise en application d'un circuit de distribution de désinfectant d'eau ;
- Développer les latrines à fosses ventilées (VIP) dans les centres collectifs et les latrines traditionnelles améliorées (LTA) dans les ménages ;
- Développer le compostage des déchets solides ;
- Développer les technologies appropriées en matière d'assainissement à faible coût.

L'absence d'un cadre institutionnel propice, d'un cadre de concertation des acteurs, d'un plan d'action concerté et fondé sur les expériences acquises constitue un des freins au développement de l'assainissement. La stratégie demeure trop généraliste et ne définit pas les conditions de pérennisation des investissements : elle est trop imprécise en ce qui concerne les aspects organisationnels, le partage des coûts, la mobilisation financière, le suivi-évaluation, etc.

3.3. Cadre législatif et réglementaire

3.3.1. Code de l'Eau

Adopté par l'Assemblée Nationale le 21 mars 2006, il introduit une modification en profondeur du cadre de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement en République Centrafricaine.

- Il se réfère clairement aux principes et stratégies de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Il prévoit la création de nouvelles institutions :
 - Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), tutelle des structures de gestion des ressources en eau
 - Agence Nationale Eau et Assainissement (ANEA), organe d'exécution appelé à remplacer l'actuelle DGH
 - Agence des bassins du secteur de l'eau
 - Agence de régulation du secteur de l'eau
 - Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA)
- Il prévoit la mise en place de :
 - Schéma directeur Eau et Assainissement
 - Schéma directeur des bassins-versants
 - Plan d'action de l'eau
 - Plan d'action des bassins-versants
- Diverses mesures visent à la protection des ressources :
 - Article 63 : Incitations financières et fiscales à l'économie d'eau et à la maîtrise des risques de pollution
 - Article 66 : Normes de protection
 - Article 73 : Normes de potabilité
 - Article 79-80 : Interdiction de rejets/dépôts directs ou indirects

3.3.2. Code de l'hygiène

La loi n° 03-04 du 20 janvier 2003 portant code d'hygiène en République Centrafricaine régit l'hygiène des voies publiques et des habitats (assainissement), l'hygiène de l'eau et de l'environnement. Elle introduit également une police de l'hygiène chargée de la recherche et de la constatation des infractions et des poursuites. Les activités réalisées en matière d'hygiène publique sont consignées dans les bulletins statistiques annuels produits par le ministère de la santé.

La loi introduit également la création d'un Office autonome chargé de la Réglementation de l'hygiène et de l'assainissement (OARHA) qui n'est pas encore mis en place.

3.4. Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique

Le MMEH est chargé de la mise en œuvre de la politique en matière d'hydraulique définie par le Gouvernement qui est structurée autour du cabinet du ministre et de 3 directions générales dont la direction générale de l'hydraulique.

3.4.1. Direction générale de l'hydraulique

Organisation

La DGH, dont la mission principale est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement, comprend les structures suivantes (voir organigramme DGH, annexe 9.1) :

- Direction des ressources en eau, chargée de l'inventaire et de l'évaluation des ressources en eau ;
- Direction des études et de la planification, chargée de la conception et de la planification des projets et programmes et leur mise en œuvre,
- Direction des infrastructures hydrauliques, chargée de la valorisation et de la gestion des ressources en eau ;
- Quatre (4) directions régionales de l'hydraulique, chargées d'appliquer la politique nationale de l'hydraulique dans leur zone de compétence ;
- Cellule d'interface, chargée de gérer la distribution de l'eau potable en milieu urbain en collaboration avec le fermier.

Mission

Les attributions de la DGH sont ainsi définies :

- Préparation de la politique nationale : document de politique et stratégies adopté par le gouvernement en novembre 2005
- Préparation du cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre de cette politique nationale : nouveau Code de l'Eau adopté par l'Assemblée Nationale en mars 2006
- Coopération régionale de gestion des ressources en eau : elle participe à ce titre aux travaux de CICOS (Comité international Congo Oubangui Sangha), CBLT (Comité de Bassin du Lac Tchad), AMCOW (African ministerial council on water)
- Promotion de la GIRE : feuille de route pour l'élaboration d'un Plan National d'Action GIRE adoptée en novembre 2005 avec l'appui de GWP-CATAC
- Elaboration de plans stratégiques de développement du secteur : le schéma directeur (2001) doit être mis à jour et déboucher sur des plans directeurs à l'échelle locale
- Elaboration de programmes et projets
- Contrôle technique de la Société d'exploitation des eaux

- Veiller à la fourniture de services de qualité aux usagers
- Développer un système d'information sur le secteur de l'eau : le SISE doit être une source d'informations de référence pour tous les usagers de la ressource (et pas simplement pour l'hydraulique rurale)
- Promouvoir des partenariats publics privés

La cellule d'interface

La cellule a été créée par arrêté n° 57/2000/MME/CAB dans le cadre du processus de délégation de la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable des centres urbains avec pour principales attributions :

- Contrôler l'application du cahier de charges du fermier ;
- Gérer le patrimoine du secteur de l'alimentation en eau potable en zone urbaine ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et travaux
- Contrôler la société fermière
- Assurer la sauvegarde des biens meubles, immeubles et documentaires
- Gérer le fonds de branchements sociaux
- La cellule d'interface est animée par trois (3) agents.

Ressources humaines

La DGH comptait 90 agents en 2005 dont 60 sont des agents d'appui :

- 18 Ingénieurs (géologues, génie rural, hydraulicien, géophysicien)
- 9 Techniciens (mécanique, chimie, génie civil, agriculture, assainissement)
- 3 Administration civile
- 17 Autres agents de bureau (secrétaire, informaticien, comptable, documentaliste, etc)
- 43 Autres personnels d'appui (chauffeurs, plantons, maçons, foreurs, etc)

Le nombre élevé des agents d'appui s'explique par le fait que la direction générale est une structure d'exécution des travaux hydrauliques (principalement réalisation de forages et de puits).

Le nombre important du personnel d'encadrement technique autorise un redéploiement de ces agents en faveur des quatre directions régionales. Par contre l'absence de Cadres spécialisés en droit, économie, sociologie représente un handicap pour la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

L'âge moyen du personnel d'encadrement est de 40 ans.

Ressources financières

Le crédit annuel moyen alloué à la DGH au cours de la période 2003-2006 est d'environ de 1,2 millions de francs CFA.

Le niveau relativement très bas de cette dotation budgétaire constitue un lourd handicap pour la planification et la réalisation d'un programme d'activités visant à promouvoir le secteur de l'eau.

Le Système d'Informations du Secteur de l'Eau (SISE)

Mise en place en 1999 par le PROJET CAF/ 97/ 011- CAF/ 91/ C03 «Mise en Valeur du Secteur de l'Eau», la base de données SISE (Système d'Information du Secteur de l'Eau) comporte d'importantes données pour le suivi des points d'eau, des pompes, des enquêtes géophysiques, socio-économiques, sanitaires, des données hydrologiques, etc. Une base de

données géographique SIGCAF (Système d'Information Géographique en Centrafrique) lui est associée.

L'exploitation des données de la base SISE se fait par interrogation et édition de listings sur les villages et les points d'eau, par la réalisation des cartes thématiques par systèmes d'information géographiques et à l'avenir par la réalisation d'Atlas-annuaires des ressources hydrauliques. Ces Atlas-annuaires devront être édités par commune (168).

Le SIGCAF, réalisé sous ATLAS GIS, permet une analyse spatiale des données. Ces analyses, réunies sous forme d'Atlas constitueront des synthèses sur la situation hydraulique au niveau des régions et des préfectures, utiles pour la planification. Ces Atlas mettront à la disposition de l'utilisateur des informations d'ordre général sur les ressources en eau, les besoins en eau, le développement socio-économique, et les villages de chaque région ou préfecture. Ce sont des documents pratiques à consulter et d'accès facile pour les non-spécialistes du domaine hydraulique.

Depuis les évènements de mai 2001 qu'a connu le pays, ce système d'informations n'a pas été mis à jour. La DGH estime à 77 millions de francs CFA le coût de sa remise à niveau.

On notera enfin que la DGH ne dispose pas d'un centre de documentation permettant de rassembler les principaux documents utiles aux acteurs du secteur.

Réseaux de suivi des ressources en eau

Le réseau de suivi hydrologique et climatique est géré par la Direction de la Météorologie et de l'Hydrologie du Ministère des transports, de l'Aviation Civile et du Désement (page 31). Toutefois la base de données de la Direction de la Météorologie a été vandalisée en 1998 et n'a pu être que partiellement reconstituée.

- Le réseau hydrologique est composé de :
 - 56 stations limnimétriques dont 11 équipées de limnigraphes
 - 47 stations hydrométriques dont la majeure partie ne sont plus fonctionnelles
 - La collecte de données s'est arrêtée en 1995 faute de financement pour payer les lecteurs.
- Le réseau climatologique est composé de :
 - 200 postes pluviométriques, dont certains sont gérés par l'ASECNA, soit 24% du réseau minimal défini par la norme OMM.
 - Les zones Est et Nord-Est du pays, pourtant très sensibles aux aléas climatiques, sont celles qui sont le moins équipées en postes pluviométriques.
 - Les seules stations fonctionnelles sont les 13 stations synoptiques gérées par l'ASECNA

Le réseau piézométrique est très peu développé. Les données disponibles sont essentiellement celles recueillies lors de l'exécution des forages : elles ne donnent une information que sur le niveau statique et le niveau dynamique à une date donnée.

Activité de réalisation de forages

La DGH possède 3 ateliers de sondage :

- 1 est mobilisé sur le programme Eau et Assainissement de l'UNICEF (environ 800 forages réalisés depuis le démarrage de ce programme en 1990)
- 1 est mobilisé sur le programme du CICR dans le sud-est du pays (campagne de 8 forages)
- le troisième est en panne ; il serait réhabilité si le CICR étend ses activités

L'acquisition de deux ateliers supplémentaires (0.8 à 1 milliard FCFA par atelier) est envisagée dans le cadre d'un programme en cours de négociation avec la JICA et du projet UNICEF financé par la Facilité Eau de l'Union Européenne.

Cette activité assure un complément indispensable au budget de fonctionnement de la DGH (l'accord avec UNICEF permet d'assurer la rémunération des agents de la DGH). Elle ne relève toutefois pas des attributions de la DGH : c'est pour faire face à la déficience du secteur privé dans ce domaine qu'elle la maintient.

Selon la DGH, il faudrait un rythme régulier d'environ 300 forages à réaliser par an (soit un investissement d'environ 4 milliards FCFA d'investissement par an) pour intéresser le secteur privé à investir dans ce domaine. A titre de référence, le DSRP prévoit la réalisation de 2200 forages sur la période 2005-2015 (soit en moyenne 220 forages par an).

Priorités de la DGH

Afin de réduire les inégalités dans l'accès à l'eau potable, la DGH cible 3 principaux axes d'activités :

- Réalisation d'ouvrages dans la circonscription de la Direction Centre-Est (siège à Bambari) : c'est la moins pourvue en points d'eau et elle compte 837.460 habitants répartis dans les 5 préfectures de Haute Kotto, Basse Kotto, Mbomou, Ouaka, Haut Mbomou :
 - Un projet du CICR a démarré en 2006 dans les préfectures de Mbomou et Basse-Kotto ;
 - Un projet a été présenté au 2nd appel à propositions de la Facilité Eau : 'Projet d'Approvisionnement en Eau Potable, d'Assainissement de base et de Promotion de la durabilité des services dans la région du Haut-Oubangui' (préfectures de Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou, totalisant 30 communes et 1700 villages).
- Actualisation du Système d'information, aménagement de locaux pour les directions régionales, élaboration d'un plan d'action GIRE, actualisation du schéma directeur
 - Ces besoins sont partiellement pris en compte dans le projet GWP. Des études thématiques préliminaires à l'élaboration du plan d'action GIRE ont été engagées en 2006.
 - La DGH n'a pas obtenu de soutien de ses partenaires à un projet soumis au premier appel à propositions de la Facilité Européenne de l'Eau en 2004, et qui a été rejeté faute de co-financement
- Mise en application du Code de l'Eau
 - Un projet soumis à Facilité Eau (1^{er} appel à propositions) a été rejeté faute de co-financement
 - Une requête a été envoyée à l'OMS et au PNUD pour l'élaboration des décrets qui permettront la mise en place les nouvelles structures prévues dans le Code de l'Eau

3.5. Autres ministères et institutions

3.5.1. Ministère de la santé publique et de la population

Le MSPP a pour mission de mettre en application les mesures destinées à assurer la protection, le rétablissement, l'amélioration et la promotion de la santé des individus et des groupes sociaux et de concevoir et orienter la politique nationale de la population. Le ministère est le garant institutionnel du code de l'hygiène publique et mène des activités touchant à l'eau et à l'assainissement qui sont consignés dans les bulletins statistiques annuels.

En 2004, ce ministère a réalisé une enquête auprès de 96.113 ménages (le mode d'échantillonnage n'est pas précisé, et notamment la répartition de ces messages en milieu rural/urbain), dont les résultats ont été restitués dans son bulletin statistique annuel 2004 (voir annexe 9.7 et paragraphe 7.1-Eau potable, Assainissement et Pauvreté). Elle comprenait une évaluation :

- De l'accès à l'eau potable des ménages :
- De la disponibilité des latrines :
- Des conditions d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées :

Le ministère dispose également d'un Système National d'Information Sanitaire (SNIS), créé en 1994, d'un plan national de développement sanitaire 2006-2015 (PNDS I).

3.5.2. Le Ministère des transports, de l'Aviation Civile et du Désenclavement

La Direction de la Météorologie et de l'Hydrologie est chargée de la gestion des ressources en eaux de surface. Elle a notamment pour mission, l'exécution de recherches fondamentales et appliquées pour le développement des sciences météorologiques et hydrologiques, en particulier dans le domaine du développement économique. Elle doit en outre veiller à l'application des accords internationaux souscrits par la RCA en matière de météorologie et d'hydrologie.

3.5.3. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches

La Direction des Eaux, des Pêches et de la Pisciculture est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les directives pour la lutte contre la pollution et le suivi de la qualité des eaux, ainsi que les projets de texte et les règlements concernant les eaux, la pêche et la pisciculture. Elle a en outre pour tâche de collecter, synthétiser et diffuser les informations relatives à l'état et à la qualité des eaux.

La Direction de la Promotion et de la Coordination des Actions Environnementales a pour attribution de recenser, centraliser et coordonner les stratégies sectorielles de gestion de l'environnement.

3.5.4. Le Ministère de la Reconstruction des Edifices Publics, de l'urbanisme et du Logement

La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire est responsable de l'intégration des questions relatives à l'eau et à l'assainissement dans le processus de suivi et de mise en œuvre des actions d'urbanisme et de cadastre, et gère le Fonds d'Aménagement et d'Equipement Urbain.

3.5.5. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale

Il assure la présidence du Comité National de l'Eau et de l'Assainissement, et la coordination interne et externe du secteur d'après les dispositions de l'Ordonnance n°82/047 et le Décret n°82/444 du 25 septembre 1982 portant création d'un Comité National de l'Eau et de l'Assainissement en République Centrafricaine et fixant les attributions et la composition dudit comité. Il est chargé de suivre l'application de la politique et de rechercher le financement du secteur.

Le secrétariat technique permanent du CSLP fait partie de ce ministère.

Une équipe dudit Ministère composée de 4 experts a été mise en place par la Note des services n°0059/05/MEPCI/DIRCAB/DGEPD/DCPMT du 23 août 2005 pour l'élaboration d'un document intitulé « Matrices du programme de politique générale du gouvernement – programme 2006-2008 ».

La bonne cohérence entre les priorités du secteur de l'eau énoncées dans le programme d'investissements 2006-2008 du gouvernement, celles énoncées dans le DSRP⁶, et la stratégie de développement des infrastructures hydrauliques proposée par la DGH⁷ constitue un atout majeur pour la mobilisation des ressources nécessaires au développement de ce secteur (voir annexe 9.5).

3.5.6. Université de Bangui

Département de Géographie

Le département de Géographie de l'Université de Bangui conduit un important travail de recherche et de développement d'un système d'informations géographiques (sous MapInfo), qui inclut notamment :

- Au niveau national : la cartographie du réseau hydrologique
- Au niveau local : l'accès au service de l'eau à Bangui, zones de développement de l'urbanisation, écoulements des eaux de pluie...

Le département de géographie était associé à ATRACOM (renommée AGETIP) dans un projet soumis au premier appel à propositions de la Facilité Européenne de l'Eau sur la gestion des déchets ménagers. Cette proposition n'a pas été retenue. Son objet, mal développé, était de responsabiliser les populations dans la protection des chenaux naturels d'évacuation des eaux de pluie.

Il est pressenti pour diverses contributions dans la mise à jour de l'atlas de Centrafrique édité par le groupe Jeune-Afrique (en recherche de financements).

Il n'entretient pas de relations avec la DGH. Pourtant, il offre un potentiel important de contributions à l'identification de projets d'action prioritaires dans le secteur eau et assainissement, de part le niveau avancé de ses études sur les problématiques de l'accès aux services de base sur Bangui, et les perspectives qu'offrirait une mise en cohérence de son Système d'Information Géographique avec le Système d'Information du Secteur de l'Eau.

Département de Chimie de la Faculté des Sciences

Le Laboratoire de Recherche et de Contrôle de la qualité de l'eau et des aliments est en partenariat avec l'Université de Lille (France) et l'association française AQUASSISTANCE.

Ce laboratoire est pleinement opérationnel et a déjà réalisé deux études spécifiques sur la rivière Oubangui. Quatre autres études sont en cours et concernent un système de traitement de l'eau par les procédés membranaires et d'électrolyse, la recherche sur la présence des algues dans l'eau brute en vue de leur élimination, l'impact du faible taux de saturation en O₂ dissous sur la qualité de l'eau de consommation et l'impact de l'infiltration des eaux de pluie sur la qualité des eaux de la nappe phréatique à Bangui.

⁶ "DSRP – Sous-secteur eau et assainissement – Programmes et projets – 2005-2015" (DGH 2005)

⁷ "Politiques et stratégies de développement des infrastructures hydrauliques dans le cadre de la réduction de la pauvreté – 2005-2008" (DGH 2005)

4. Autres acteurs du secteur

4.1. Société de Distribution d'eau en République Centrafricaine (SODECA)⁸

4.1.1. Structure

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH). La distribution d'eau à Bangui et dans 7 centres urbains secondaires⁹ est assurée par la Société des Eaux de Centrafrique (Sodeca).

Juridiquement, la Sodeca, société publique, opère sous un schéma d'affermage direct, l'Etat étant propriétaire des actifs. La société SAUR international qui est entrée pour 75% dans le capital de Sodeca en 1991. En 2000 sa participation a été réduite à 10% (2.59% du capital revenant par ailleurs à des privés centrafricains) et elle a continué à lui apporter une assistance technique jusqu'à fin 2002.

La SODECA fonctionne sans conseil d'administration. Elle est administrée par la DGEOP (Délégation générale des entreprises et offices publics, rattachée à la Primature). Plus précisément, elle est placée sous une triple tutelle :

- Tutelle de gestion par la DGEOP
- Tutelle financière par le Ministère des Finances
- Tutelle technique par le Ministère en charge de l'Hydraulique

Les événements des cinq dernières années n'ont pas été sans conséquence sur la situation technique et financière de la régie.

En août 2005, les arriérés de salaires atteignaient 7 à 10 mois et ont entraîné une menace de grève des salariés.

Les ressources humaines de la société sont composées de 33 cadres, 93 agents de maîtrise et 77 employés ou ouvriers ; 70% d'entre elles sont basées à Bangui. (Tableau 8).

Tableau 8 : Ressources humaines de SODECA (2005)

Centre SODECA	Bangui	Berbérati	Bambari	Bouar	Bossangoa	Bozoum	Carnot	Ndélé	Ensemble
Cadres	26	2	1	1	1	1	1	0	33
<i>Homme</i>	23	2	1	1	1	1	1	0	30
<i>Femme</i>	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Agents de Maîtrise	89	1	1	0	1	0	1	0	93
<i>Homme</i>	63	1	1	0	1	0	1	1	68
<i>Femme</i>	26	0	0	0	0	0	0	0	26
Employés, Ouvriers	77	9	4	6	5	1	7	0	109
<i>Homme</i>	77	9	3	6	4	1	6	0	106
<i>Femme</i>	0	0	1	0	1	0	1	0	3
TOTAL	193	24	10	14	14	4	16	1	276

Source : SODECA 2005

Les moyens techniques de SODECA sont réduits : nombre de véhicules insuffisant, vétusté des infrastructures, absence de schéma directeur, outil informatique défaillant (pas de cartes du réseau, ...)

⁸ Sources utilisées dans ce chapitre : AFD, conférence de presse du Directeur Général de Sodeca (août 2005), dossier de projet soumis à Facilité Eau, données SODECA.

⁹ Bozoum, Bossangoa, Bambari, Bouar, Carnot, Berbérati, Ndélé

4.1.2. Distribution d'eau

La SODECA gère les systèmes d'eau potable de Bangui, Bambari, Berbérati, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Carnot et Ndélé, qui sont les seules villes du pays disposant d'un système d'alimentation en eau potable.

L'état de la desserte est résumé dans le Tableau 9, où il est considéré que l'on compte en moyenne 8 usagers par branchement (ce qui ne prend pas en compte la desserte de voisinage) et 1000 usagers par borne-fontaine (sauf à Ndélé où le réseau est très peu développé et où le taux retenu est de 500 usagers par Borne Fontaine).

Tableau 9 : Distribution d'eau en milieu urbain

Ville		Bangui +Bimbo	Bouar	Berbérati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Carnot	Ndélé	Total
Région		7	2	2	5	3	3	2	4	
Population 2003	hab	622 711	38 931	74 418	41 327	21 303	36 423	47 130	10 850	893 093
Données de base										
Consommation	m3/an	4 300 000								4 000 000
Abonnés privés		2 384 705	28 200	185 952	53 400	14 604	27 420	122 196	14 784	2 831 261
Production 2005	m3/an	8 600 000	115 000	249 000	127 000	22 000	92 000	221 000	52 866	9 478 866
Capacité de production	m3/h	1 500	80		245	22				
Source		Surface Forages	Surface	Forages Source	Surface	Forages	Forages	Surface	Source	
Energie		Electrique	Therm.	Therm.	Therm.	Therm.	Therm.	Therm.	Sans Energie	
Réseau (total)	km	420	41	38	35	21	40	15	8	
Stockage	m3	13 880	2 065	400	1 250	250	500	585	49	
Age réseau	ans		50		20	8	18	18	18	
Abonnés		10 079	410	695	574	160	178	511	189	
Branchements Privés		8 450	304	578	414	127	107	404	151	10 535
Bornes-fontaines		179	16	39	53	18	28	50	17	400
Analyse										
Population desservie (estimée)		246 600	18 432	43 624	38 312	19 016	28 856	40 232	7 208	442 280
Population 2005 (2.5%/an)		654 236	40 902	78 185	43 419	22 381	38 267	49 516	11 399	938 306
Desserte		38%	45%	56%	130%	85%	75%	108%	85%	51%
Production totale / Pop totale	l/h/j	36	8	9	8	3	7	12	13	28
Pertes		50%								
Conso (Br+BF)/Pop totale	l/h/j	10	2	7	3	2	2	7	4	12.6
Conso (Br+BF)/Pop desservie	l/h/j	26	4	12	3	2	3	6	4	16

Sources : CICR, SODECA, Etude thématique 3 /GWP

Sodeca desservait en 2005 10.079 abonnés à Bangui et Bimbo, une conurbation de 746.947 habitants (respectivement 622.771 et 124.176 habitants) avec un taux d'accroissement annuel de 3.5%, et environ 2.500 abonnés dans les centres secondaires (voir annexe 9.2).

- Le taux de desserte à Brazzaville (% de personnes ayant accès à un point d'eau potable) est estimé à 38% ; il ne s'agit là que d'une estimation sommaire :
 - La majeure partie de la population s'approvisionne aux bornes-fontaines (213.000 personnes estimées) et auprès de bénéficiaires de branchements particuliers qui vendent leur eau (200.000 personnes estimées).
 - Si, comme l'indiquent certaines sources¹⁰, il n'y a que 117 bornes-fontaines fonctionnelles, alors le taux de desserte ne serait que de 28%.

¹⁰ Notamment CICR 2005 - Water treatment plants and distribution systems – Status and operational report 2003/4 et document politique et stratégie pour le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement

- Environ un tiers de la population de Bangui n'a aucun accès à l'eau potable et n'a d'autre choix que de boire l'eau de la nappe phréatique fortement polluée : selon l'enquête 2004 du ministère de la Santé, 10% des puits sont régulièrement désinfectés, et seulement l'eau n'y est potable que dans 47% des cas (annexe 9.8)
- Pour la majeure partie de la population la ressource est limitée en moyenne à 5 litres d'eau par jour et par personne et sert essentiellement comme boisson et eau de cuisson.
 - La consommation par les ménages (branchements et bornes-fontaines) représentait en 2005 à Bangui 50% du volume total distribué (environ 2.2 millions m³, soit en moyenne 10 litres/personne/jour)
 - Dans les autres villes desservies par SODECA, la disponibilité en eau varie entre 3 et 12 litres/personne/jour pour les familles ayant accès à une borne-fontaine ou un branchement domestique.

Les 28 centres secondaires dont la population est comprise entre 5.000 et 40.000 habitants sont équipés de forages. En moyenne seulement 10% environ de la population totale de ces centres (425.000 personnes) a accès à l'eau potable (annexe 9.2).

La situation de l'approvisionnement en eau en milieu urbain et semi-urbain est très précaire.

A Bangui le taux de desserte est d'environ 28% et la disponibilité en eau potable ne dépasse pas 10 litres par personne et par jour. 30% de la population s'approvisionne à partir de puits dont l'eau, dans la moitié des cas, n'est pas potable.

Dans les 7 autres centres desservis par SODECA, la disponibilité en eau varie entre 3 et 12 litres par personne et par jour.

28 centres secondaires et villes de plus de 5.000 habitants totalisent 425.000 habitants, soit plus que la ville de Bangui ne disposent pas de système d'adduction d'eau potable. Leur équipement en forage ne permet en moyenne de desservir qu'environ 10% de leur population.

4.1.3. Viabilité technique

A Bangui, la Sodeca dispose d'une seule unité de production, avec une prise d'eau dans le fleuve Oubangui située à 450 mètres à l'aplomb de la station de traitement, laquelle est perchée sur une colline dominant le centre-ville. C'est sur cette même colline que sont positionnés les 4 châteaux d'eau du système d'adduction. La configuration assez exceptionnelle du site permet ainsi une distribution, à moindre coût, par gravité.

Le réseau de distribution de Bangui (voir carte en annexe 9.3), d'une longueur totale de 370 km, couvre l'essentiel de la ville à l'exception de la zone Nord-Ouest (au-delà du PK12), mais il est vétuste.

Le réseau SODECA à Bangui couvre 35.000 ha soit 37.6 % de la superficie totale de Bangui et de sa périphérie.

Il comprend 158 bornes-fontaines (ou kiosques) dont 117 étaient fonctionnelles en 2004¹¹ soit un taux d'indisponibilité de 26%.

¹¹ CICR 2005 - Water treatment plants and distribution systems – Status and operational report 2003/4

L'approvisionnement en eau de Bangui est étroitement dépendant de la disponibilité en électricité ; or le risque d'un arrêt brutal et durable de l'approvisionnement électrique de Bangui en raison de problèmes de production ou de distribution n'est absolument pas à exclure¹² :

- Le complexe de Boali 1 tourne sans discontinuer depuis maintenant 50 ans et n'a connu qu'une seule opération partielle de grosse maintenance en 1990.
- L'usine de Boali 2, qui « n'a que 30 ans », est dans une situation encore plus critique, puisqu'il y a d'importantes fuites d'eau au niveau de ses deux turbines en raison de la corrosion des aciers utilisés pour leur fabrication et menacent à tout moment de casser, ce qui aurait pour effet la destruction de l'usine et la perte immédiate pour Enerca de plus de la moitié de sa capacité de production.
- Les groupes thermiques sont hors service et ne pourraient donc pas fonctionner en secours en cas de catastrophe à Boali 2. Cela signifie aussi qu'Enerca ne dispose d'aucune marge de capacité de production qui lui permettrait d'effectuer une maintenance lourde des installations de Boali, sans interrompre la fourniture aux usagers.
- Le réseau de transport de distribution qui n'a connu aucun entretien depuis 1990 est vétuste et fragile et fait peser lui aussi un risque de rupture brutale et durable de la fourniture d'électricité.

Sodeca ne dispose pas de groupe électrogène de secours. Une défaillance d'Enerca, qui n'est pas à exclure, entraînerait automatiquement celle de la Sodeca et l'arrêt de la fourniture d'eau potable à la population de Bangui dans un délai de 6 heures, le temps que les réservoirs de stockage se vident.

Par ailleurs la régularité de l'approvisionnement en intrants chimique n'est pas assurée dans les conditions actuelles.

Ne couvrant plus guère que ses frais de personnel et ses dépenses courantes, incapable de financer l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau, la Sodeca a de plus en plus de mal à maîtriser son exploitation. C'est ainsi qu'en décembre 2004, Bangui a subi une coupure totale de son approvisionnement pendant plusieurs jours à la suite du retard d'une commande de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau brute.

4.1.4. Viabilité économique

La Sodeca a produit 8,6 millions de mètres cubes d'eau potable en 2005 à Bangui. Seulement 50% de cette eau, soit 4,3 millions de m³, a été facturée à la clientèle. Sur la base d'un coût de production moyen de 56 FCFA par m³ d'eau traitée hors amortissements, c'est près de 200 MFCFA qui sont ainsi dépensés sans contrepartie financière.

¹² Selon une évaluation de la situation réalisée par l'AFD en 2006

Tableau 10 : Distribution d'eau à Bangui (SODECA, 2002)

Eau potable produite	8 202 408	
Eau potable facturée	4 383 206	100%
. Bornes-fontaines	391 770	9%
. Branchements domestiques	2 384 705	54%
. Branchements industriels et commerciaux	349 755	8%
. Administration	1 256 976	29%
Pertes dues aux fuites et aux branchements illégaux	3 819 202	
Pertes dues aux fuites et aux branchements illégaux %	46,6%	
Eau potable facturée en %	53,4%	

Le rendement sur facturation (encaissements/facturations d'une année) est en moyenne de 54,9%, soit 2,4 millions m³ réellement encaissés par Sodeca, le solde constituant les impayés de la clientèle et notamment de l'Etat.

Tableau 11 : Evolution du ratio de facturation à Bangui

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
ratio	59,49 %	58,11 %	52,44 %	53,05	45,67 %	44,76 %

Source : Plan d'action SODECA 2006

Le rendement global (m³ payé/m³ produit) du réseau est de l'ordre de 25 %. Les pertes dues aux fuites et aux prélèvements illégaux représentent une perte pour SODECA de 200 MFCFA par an.

Le coût de l'eau calculé hors investissements était en moyenne en 2005 de **294 FCFA/m³ d'eau** pour l'ensemble des huit villes desservies. Le prix moyen de vente de l'eau est de 315 FCFA/m³ (HTVA)

- Tranche 1 (0 à 10 m³) 150 FCFA/m³
- Tranche 2 (11 à 40 m³) 250 FCFA/m³
- Tranche 3 (Plus de 40 m³) 450 FCFA/m³

Au niveau des bornes-fontaines, un tarif unique de 207 CFA le m³ hors taxes est appliqué.

4.2. AGETIP

L'ATRACOM (Agence des Travaux communautaires) a été renommée AGETIP-RCA (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public) dans un souci d'harmonisation avec les autres agences de grands travaux des pays voisins.

L'ATRACOM avait été chargée de l'exécution des phases 1 à 3 du projet d'assainissement THIMO (financements Union Européenne et AFD).

L'AGETIP a engagé en 2006 deux programmes de réalisation de collecteurs pour l'évacuation des eaux de pluie dans les quartiers sud-ouest de Bangui (financement Banque Mondiale) et dans l'arrondissement de Galabadja (financement Union Européenne).

C'est le ministère du Plan qui est maître d'ouvrage de ces projets, et le ministère de l'Urbanisme en est le maître d'œuvre. La maîtrise d'œuvre déléguée est confiée à l'AGETIP et la DGH (Direction Générale de l'Hydraulique) est membre du comité de suivi, de même que les collectivités locales et représentations des quartiers concernés par le projet.

4.3. Collectivités locales

Mairie de Bangui

La municipalité dispose de quelques bennes découvertes qui avaient été mises en affermage à une société de ramassage des ordures “CENTRAJEL” qui a cessé ses activités pour de raisons diverses. Cependant la municipalité, tout en continuant à assurer une partie des tâches de ramassage, a conclu un nouveau contrat de ramassage des ordures avec la société B.A services.

La situation actuelle du secteur des déchets est préoccupante dans la mesure où il n'existe pas de système ou mécanisme adéquat de collecte ni de traitement des déchets capable de répondre valablement aux besoins de la population de Bangui.

Villes secondaires

Les capacités financières des villes secondaires sont réduites et essentiellement consacrées à couvrir leurs dépenses de fonctionnement (Tableau 12).

Tableau 12 : Compte d'exploitation des 4 principales villes secondaires en 1998 (1000 FCFA)

Ville	Sibut	Berberati	Carnot	Bossangboa
Population	100 000	77 000	52 000	32 000
<i>Compte d'exploitation 1998 - 1000 FCFA/an</i>				
Recettes	12 226	49 962	53 029	33 378
Dt quotes-parts aux communes	2 275	30 944	31 386	5 726
Depenses de fonctionnement	9 906	54 024	41 594	22 975
Depenses d'investissement	2 224	757	9 253	4 898
Dt entretien voirie	0	0	0	1 135
Dt entretien réseaux Eau_Electricité	0	0	0	392
Résultat d'exploitation	96	-4 819	2 182	5 505
<i>Capacité financière FCFA/habitant/an</i>				
Recettes par habitant	122	649	1 020	1 043
Investissement par habitant	22	10	178	153
Dt entretien voirie, réseaux eau/élec	0	0	0	48
Total entretien voirie, réseaux sur 4 ans (1995-98) en FCFA/habitant	0	44	148	51

Source : ATRACOM 2000

Le budget consacré par les municipalités à l'entretien de la voirie (dont assainissement) et des réseaux d'eau et d'électricité sont très faibles. Son cumul sur 4 ans entre 1995 et 1998 ne dépassait pas 150 FCFA par an et par habitant dans aucune des 4 principales villes secondaires du pays. L'état général des collecteurs d'évacuation des eaux pluviales laisse penser que cette situation prévaut toujours actuellement.

4.4. Secteur privé

4.4.1. Equipements hydrauliques

La représentation de la pompe India était assurée par la société Brossette jusqu'à son rachat par la société Siemi.

La société Hydroca, représentant local de la société Vergnet Hydro, est actuellement le seul distributeur de pompes à motricité humaine.

- Elle a installé environ 500 pompes à motricité humaine dans le pays.
- Elle met en œuvre un ‘contrat en garantie totale’ de 10 ans sur 360 pompes (projet AFD 300 pompes)

Pendant la période de contrat, toutes les pièces d’usure sont systématiquement changées selon un programme préétabli et indépendamment de leur état réel. Ainsi la pompe est pratiquement ‘neuve’ au bout de 10 ans et le contrat peut être reconduit. Les usagers doivent s’acquitter chaque année d’un montant forfaitaire (50.000 FCFA) : ils ne l’ont pas fait pendant la période de conflit et cela devient difficile dans un contexte de désorganisation de la filière coton.
- Elle assure la prise en charge temporaire de la gestion de pompes India (y compris formation d’artisan et la mise en place de stocks de pièces détachées) dans l’Ouham-Péndé depuis que la société Brossette a abandonné la représentation de cette pompe.

Hydroca essaie de développer les activités suivantes :

- Projet soumis à l’AFD pour la réhabilitation de 366 pompes installées sur financement PNUD dans la préfecture de Lobaye et la redynamisation de la gestion des pompes installées sous contrat de garantie totale, ainsi que les pompes installées dans l’Ombéla M’Poko dans le cadre d’un projet financé par JICA.
- Proposition à l’AFD de conduire une expérience pilote de gestion déléguée du service de l’eau dans un quartier périphérique de Bangui.
- Positionnement sur la gestion déléguée du service de l’eau sur les 8 centres secondaires qui vont être financés par la JICA dans les préfectures de Sangha, Haut-Sangha, Nana-Mambéré, et Lobaye.

4.4.2. Bureaux d’études nationaux

Environ cinq bureaux d’études opèrent dans le domaine de l’eau potable et l’assainissement. Ce sont : Le CRAYON, COSSOCIM, SCETI, AZIMUT CAPACITES, A3.

4.4.3. Entreprises de travaux

On dénombre 9 entreprises impliquées dans les travaux du secteur avec des prestations essentiellement orientées sur les bâtiments et travaux publics : CENTRAJEL, LA GENERALE DES TRAVAUX, LE LNBTB, SCMBA, GROUPE BAMELEC, FORAGE BERBÉRATI, GER.

Les capacités d’intervention de ces entreprises ne sont pas bien documentées.

L’expérience du 8^{ème} Fed dans le secteur de la Santé a révélé les capacités limitées du secteur privé : des contrats ont été passés pour la réhabilitation de centres de santé dans 8 préfectures. Ces projets n’ont pu être réalisés que dans 3 préfectures, et seulement à hauteur de 50% environ des objectifs, soit un taux d’exécution réduit à environ 20%.

La société EL AKHRAS met en bouteille et commercialise l’eau minéralisée O’ BANGUI, commercialisée également sous la marque LEYAA.

La société B.A Services a un contrat avec la Municipalité de Bangui pour la collecte des ordures ménagères.

Il n’y a pas d’entreprise de forage en RCA. La société Foraco (elle n’est pas établie en RCA) a réalisé plusieurs campagnes de forages notamment dans le cadre du programme d’hydraulique rurale financé par JICA.

4.5. ONG nationales et associations

Dans le cadre de son appui à la coopération décentralisée l’Union Européenne s’est engagée dans un programme de développement des capacités des organisations de la société civile centrafricaine à identifier et à mettre en œuvre des programmes de développement en partenariat avec les organisations communautaires à la base (OCB).

Retenues à la suite d’un premier appel à propositions de la délégation de l’Union Européenne, trois ONG locales ont déjà bénéficié d’un tel appui : CARITAS, CARSA et ECHELLE.

- **CARITAS**

Cette Organisation non gouvernementale, placée sous l’autorité de l’évêché de Bangui, intervient dans la maîtrise d’œuvre sociale de projets d’hydraulique, notamment pour le compte de l’UNICEF. Elle dispose de 6 antennes diocésaines à travers le pays.

- **CARSA**

Réalisation de projets avec les OCB dans la préfecture de la Lobaye.

- **CREPA**

Le CREPA/RCA est l’antenne du *Centre Régional de l’Eau Potable et de l’Assainissement*, organisation interafricaine dont le siège est établi à Ouagadougou (Burkina-Faso).

Le CREPA a organisé en novembre 2006, sur fonds propre, un séminaire portant sur les bonnes pratiques de l’hygiène. Il a établi des partenariats avec Unicef et CRF dans le cadre de projets soumis à la Facilité Européenne de l’Eau.

- **CROIX ROUGE CENTRAFRICAINE**

La Croix Rouge Centrafricaine intervient dans la maîtrise d’œuvre sociale de projets d’hydraulique notamment pour le compte d’UNICEF ou du CICR.

- **ECHELLE**

Réalisation de projets avec les OCB dans les préfectures de la Nana Nambere, de l’Ombella Mpoko, et de la Lobaye.

- **OCDN**

L’Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN) est une ONG rattachée à l’UICN dont le siège à Yaoundé héberge le GWP ; elle est pressentie par celui-ci pour représenter la société civile dans le cadre des travaux préparatoires à l’implantation d’un Partenariat National de l’Eau en Centrafrique.

L’OCDN intervient sur les questions qui touchent à la dégradation et aux menaces qui pèsent sur les ressources naturelles de la RCA (eaux, faunes, flores et forêts...). Elle est déjà intervenue dans les Préfectures de l’Ombella-Mpoko, de la Lobaye, de l’Ouham, de la Sangha Mbaéré et de la Mambéré Kadéï ainsi que dans certains arrondissements de Bangui.

- **ICDI**

Cette ONG soutenue par l’USAID a repris l’activité de Songha forages. Elle a réalisé 5 forages au cours du 1^{er} semestre 2006.

- **ORAOM**

Cette ONG impliquée dans la gestion des ordures ménagères.

5. Financement du secteur

5.1. L'Etat

5.1.1. Investissements prévus

La synthèse des besoins en financement du secteur de l'eau pour la période 2005-2008, tels qu'ils sont identifiés dans le DSRP et dans le programme d'investissement du gouvernement, conduit à les évaluer à 26 milliards FCFA (voir annexe 9.5).

- Le budget d'investissement en infrastructures s'élève à environ 22 milliards de FCFA. L'équipement de la DGH et des directions régionales constitue le 3^{ème} poste d'investissement (3,5 milliards FCFA) du MMEH dans le secteur de l'eau, après l'hydraulique rurale (13.4 milliards) et l'hydraulique urbaine (5.2 milliards FCFA).
- Les autres postes d'investissements prévus concernent l'assainissement (1.3 milliards FCFA), et le développement de capacités à divers niveaux (2.7 milliards FCFA) pour un total de 4 milliards FCFA.

Le budget d'investissement total de l'Etat pour l'année 2006 s'élève à 42.32 milliards FCFA.

Tableau 13 : Budget d'investissement de l'Etat pour 2006

Secteur	1000 FCFA	%
Eau	857.148	2.0%
Santé	3.433.092	8.1%
Militaire	2.043.000	4.8%
Total Etat	42.320.670	100%

Le secteur de l'eau ne représente, avec 857 MFCFA, que 2% du budget d'investissement prévisionnel de l'Etat pour 2006, et 3% des besoins en investissement du secteur tels qu'ils sont identifiés dans le DSRP et le programme d'investissement du gouvernement pour la période 2005-2008.

5.1.2. Budget de la DGH

Au cours des 3 dernières années, seulement environ 50% du budget affecté par l'Etat à la DGH a été effectivement engagé.

Le budget de la DGH a été très fortement réduit en 2006. Il s'établit comme suit :

Tableau 14 : Budget prévisionnel 2006 de la DGH

Poste budgétaire	Montant alloué	Commentaire
Fonctionnement	3.2 MFCFA	
Fonctionnement général	1.2 MFCFA	
Journée mondiale de l'eau	2.0 MFCFA	Environ 60% du coût total de l'organisation de cet évènement
Investissement	70 MFCFA	
Contrepartie nationale au projet Eau/Assainissement de l'UNICEF	10 MFCFA	Elle devrait normalement être de 50 MFCFA
Hydraulique urbaine	60 MFCFA	110 MFCFA les années précédentes

L'investissement de la DGH dans le domaine de l'hydraulique urbaine est financé par une taxe de 22.12 FCFA par m³ d'eau vendue. En 2005, il a permis :

- Le subventionnement de 150 branchements sociaux (100.000 FCFA subventionné sur un coût total de 137.000 FCFA) ;
- La réalisation de 20 kiosques borne-fontaines (2.5 MFCFA par borne-fontaine) ;
- La réalisation de 200m d'extension du réseau primaire de distribution.

La réalisation de travaux en régie pour le compte de l'UNICEF permet d'assurer la rémunération du personnel de la DGH.

5.1.3. SODECA

Les investissements réalisés pour la construction de chaque centre SODECA, sur des financements divers, sont les suivants :

Tableau 15 : Investissements réalisés en milieu urbain

Ville	Région	MFCFA
Bangui	7	6 509
Bouar	2	1 529
Carnot	2	599
Berbérati	2	273
Bambari	5	743
Bossangoa	3	696
Ndélé	4	166
Bozoum	3	133
TOTAL		10 648

Source : Etude thématique n°3 - GWP

5.2. Partenaires

Le montant total des engagements financiers des partenaires de la RCA, au mois de mars 2006, s'élève à environ 20 milliards FCFA, dont 11 milliards correspondent à des projets non identifiés dans le DSRP ni le programme d'investissement du gouvernement (voir annexe 9.5).

Les investissements totaux envisagés par l'Etat et ses partenaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'élevaient au mois de mars 2006 à 37 milliards FCFA et les objectifs décrits dans le DSRP et le programme d'investissement du gouvernement étaient à cette date financés à hauteur de 31%.

5.2.1. CICR

Hydraulique urbaine

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a engagé en 2003 un programme d'urgence d'un montant de 1.76 millions €(1.15 milliards FCFA), comportant plusieurs volets :

- Achat de produits chimiques : constitution de 6 mois de stock et d'un stock de sécurité de 6 mois également. En décembre 2004, rupture de stock (interruption du service d'eau pendant 3 jours). En 2006 le stock n'est toujours pas reconstitué ; Sodeca achète au détail et cher.

- Achat de pompes (réhabilitation des circuits de la station de traitement)
- Achat de canalisation (colmatage de fuites, réhabilitation partielle du réseau)
- Achat de matériel de détection des fuites et formation du personnel de la Sodeca,

L'intervention du CICR a permis de remettre à niveau les équipements hydrauliques de la station de traitement de Bangui et des sept centres secondaires. Le CICR a dans ce cadre réalisé un travail très approfondi de cartographie des réseaux exploités par SODECA et d'inventaire des équipements exploités par SODECA.

Mais faute de maintenance et d'une bonne gestion, en 2006 la situation s'est à nouveau dégradée.

Les objectifs de construction de 30 bornes fontaines et la réhabilitation de l'ensemble du parc existant (154 bornes) ont été abandonnés devant la faible mobilisation de Sodeca dans la détection de fuites.

Hydraulique rurale

Le CICR a remis en état 400 des 522 pompes à motricité humaines de l'Ouham Pendé.

En 2006 le CICR a engagé un projet sur 3 ans basé sur la réponse à la demande des villageois (il n'y pas d'objectifs quantitatifs définis a priori). Son budget est de 300.000 Euros en 2006, renouvelable chaque année en fonction de la demande.

La zone de concentration de ce projet est constitué des préfectures de Mbomou et Basse-Kotto (essentiellement les 4 sous-préfectures les plus peuplées : les plus au sud, à la frontière avec la RDC).

Préfecture du Mbomou et de la Basse Kotto

Depuis la fin de l'année 2005 et ce, jusqu'en 2008, le CICR développe avec la Croix-Rouge Centrafricaine, à travers ses branches préfectorales du Mbomou et de la Basse Kotto, un programme rural "pilote" visant à assister les communautés rurales à lutter contre les maladies hydriques grâce à l'amélioration des conditions de vie et à une meilleure gestion des moyens d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La mise en œuvre du programme se base sur des techniques participatives mettant en scène tous les membres d'une communauté villageoise désireux d'améliorer leurs conditions de vie. Le projet a déjà réalisé dans une première phase de **8 forages** positifs dotés de pompe à motricité humaine dans 8 centres de santé (réalisés par la DGH), réhabilité **23 forages** (réalisés par la DGH), aménagé 6 puits traditionnels dans 3 villages, 14 latrines publiques au niveau de 12 centres de santé et environ **550 dallettes** de 60 cm/60cm pour la promotion des latrines individuelles au niveau des communautés villageoises.

Préfecture de Ouham Pendé

Le CICR a procédé à la maintenance et à la réparation de 481 pompes dans la préfecture de l'Ouham Pendé.

Le programme sera reconduit en 2007 pour réaliser 25 forages, réhabiliter 60 points d'eau et poursuivre la promotion d'environ 500 latrines individuelles et publiques. La décision de prolonger ce projet en 2008 sera prise dans le courant du mois de juillet 2007.

5.2.2. CROIX ROUGE FRANCAISE

La CRF démarre en 2006, dans la préfecture de Kémo, un projet d'un montant total de 2.165 M€(1.4 milliards FCFA) co-financé à hauteur de 75% par la Facilité Européenne de l'Eau.

L'action proposée se place dans le prolongement des activités menées par la CRF dans cette préfecture dans le secteur de la santé, dans le cadre du 8^{ème} FED.

C'est en outre une zone qui a été durement touchée par le conflit de 2002.

Au démarrage du projet, la préfecture compte 116 forages (30% sont en panne et 9% en état de vétusté avancée) et 13 sources aménagées.

Les objectifs du projet, outre la réhabilitation des forages existants et la promotion de latrines, visent à la création de puits équipés de pompes manuelles (l'argument est la capacité, pour un financement donné, de réaliser un plus grand nombre d'ouvrages, même si le temps d'exécution est plus important).

Le projet doit :

- réhabiliter tous les forages
- réaliser
 - 54 puits équipés de pompes Vergnet,
 - 50 sources avec aménagements simples,
 - 22 sources aménagées avec réservoir,
 - 2 micro-AEP solaires au niveau des formations sanitaires de Sibut et Dékoa, avec borne-fontaine permettant l'accès aux populations
- réaliser 259 latrines publiques avec douches.

La Croix Rouge Française envisage une extension de son projet 'Kémo' sur la préfecture limitrophe de Ouaka, qui fait également partie de la zone cotonnière.

L'UNICEF cible également la préfecture de Kémo dans le cadre d'un projet lui aussi financé par la Facilité Européenne de l'Eau (voir paragraphe 5.5.2). L'UNICEF n'était pas présente auparavant dans cette préfecture.

Une coordination s'impose afin d'utiliser avec le maximum d'efficacité les ressources mobilisées auprès de l'Union Européenne.

5.2.3. Système des Nations Unies

Approche

Le PNUD a mis en œuvre de 1991 à 1999 le projet «Mise en Valeur du Secteur de l'Eau»¹³, d'un coût total estimé à plus de 5 milliards FCFA qui a permis :

- La réalisation de 350 forages équipés de pompes à motricité humaine
- La réalisation de 300 latrines dans la préfecture de Lobaye
- La mise en place du Système d'Information sur le Secteur Eau (SISE) : base de données et système d'information géographique

C'est l'UNICEF qui sera principalement responsable de la mise en œuvre de la composante eau/assainissement du « Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la République Centrafricaine » pour la période 2007-2011.

- La stratégie retenue est :
 - «de renforcer les capacités nationales en vue d'aider un plus grand nombre de populations centrafricaines à bénéficier de services de santé de qualité, à scolariser équitablement les filles et les garçons, à préserver leur environnement, et à accéder aux services de base, notamment l'eau potable, l'assainissement et l'énergie en milieu urbain et rural. »

¹³ CAF/ 97/ 011- CAF/ 91/ C03

- «d'appuyer la démarche participative mise en exergue par les autorités nationales qui vise à favoriser une forte implication des communautés locales dans l'amélioration de leur propre cadre et niveau de vie.»
- Le résultat global attendu (Résultat 2.3) est ainsi défini : «Les ressources naturelles et l'environnement sont protégés et préservés, l'accès des populations à l'eau potable, à l'assainissement de base et aux sources d'énergie en milieu rural est assuré, et le partenariat avec le secteur privé est développé»
- Les ressources à mobiliser par l'UNICEF pour la mise en œuvre de cette composante sont estimées au total à 1.300 MUSD (environ 650 millions FCFA)

Planification

L'UNICEF contribue au développement de divers outils de planification :

- Enquêtes MICS (Multi-indicateurs), réalisées tous les 5 ans environ. La dernière date de 2000 ; elle doit être actualisée fin 2006. Les résultats sont largement diffusés et incluent des indicateurs relatifs aux conditions d'accès à l'eau potable et à l'hygiène ; ainsi, sur 17 préfectures (voir annexe 9.6) :
 - Dans 9 préfectures, moins de 50% des ménages ont accès à l'eau potable
 - Dans 13 préfectures, moins de 50% des ménages disposent d'un point d'eau potable à moins de 500m de leur domicile
 - Dans 15 préfectures, plus de 25% des ménages n'ont même pas accès à une eau salubre (points d'eau moderne ou puits traditionnel protégé ou eau de pluie)
- Mise en place d'une base de données sur la femme et l'enfant (Dave Info) au niveau de partenaires variés.

Projets

Le projet 'Eau et Assainissement' de l'UNICEF est actuellement en fin d'exécution de son 3^{ème} cycle de 5 ans.

- Il se concentre dans les préfectures de Nana-Gribizi et d'Ouham
- Chaque cycle représente un investissement d'environ 1 milliard FCFA.
- 700 forages ont été réalisés dans ce cadre, ainsi que des campagnes de latrinisation et d'éducation à l'hygiène.

L'UNICEF démarre en 2006 dans les préfectures de Kémo, Ouham et Nana-Gribizi un projet d'un montant total de 1.46 M€ (957 millions FCFA) co-financé à hauteur de 75% par la Facilité Européenne de l'Eau. Les objectifs de ce projet sont de réaliser :

- La réhabilitation de 900 forages
- La réalisation de 50 nouveaux forages (20 dans Kémo, 15 dans Ouham, 15 dans Nana-Gribizi)
- La réalisation de 1000 latrines familiales
- La réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans 50 écoles

Pour la mise en œuvre de ses projets, notamment au niveau de l'animation, l'UNICEF s'appuie sur diverses ONG locales notamment CREPA, CARITAS, et CROIX ROUGE CENTRAFRIQUE.

Stratégie

L'action de l'UNICEF est principalement orientée vers la sauvegarde de l'enfance. La situation sanitaire des enfants est très fortement touchée par de très mauvaises conditions d'accès à l'eau, dont l'amélioration constitue dès lors un enjeu majeur :

- Les maladies diarrhéiques constituent la 2^{ème} cause de mortalité chez les enfants de moins de 3 ans.
- Le taux de prévalence des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans est de 200/1000, soit environ le double du taux observé dans les pays voisins.

Les principales contraintes rencontrées pour créer les conditions d'une amélioration durable de l'approvisionnement en eau potable des populations ciblées sont :

- L'illettrisme, qui atteint 80% chez les femmes en milieu rural
- La très faible portée de la Radio Nationale, dont le rayon de diffusion s'étend faiblement en dehors de Bangui.

Impliquée dans le développement des capacités des institutions en charge du secteur de l'eau et de l'assainissement (un budget de 15 MFCFA y est consacré dans son projet soumis à la Facilité Européenne de l'Eau), l'UNICEF propose entre autres :

- La création d'une centrale d'achat de pièces détachées de pompes à motricité humaine, commercialisées en hors taxe. Cela se fait déjà avec succès pour l'importation de médicaments humains et vétérinaires (avec l'appui de l'Union Européenne et de la Coopération Française)
- L'externalisation de l'activité forage de la DGH. Il existe actuellement 2 sociétés, mais elles ne sont pas opérationnelles et le matériel de la DGH (2 foreuses) est en mauvais état.
- Le renforcement du rôle de coordination de la DGH : c'est ainsi qu'elle facilita le recrutement du directeur de son projet Eau et Assainissement au sein de la DGH et recrute régulièrement des experts d'appui à la DGH.

5.2.4. AFD

Hydraulique urbaine

La stratégie de l'AFD s'appuie sur les recommandations suivantes de la mission commune des Bailleurs de Fonds de février 2004 (BM, AFD, BAD, PNUD) :

« En ce qui concerne l'eau et l'électricité à Bangui, la première priorité de gestion pour Enerca et Sodeca est une reprise en main de la collecte des recettes qui passera en particulier par un contingentement des consommations des administrations civiles et militaires, une action systématique de lutte contre la fraude. Cette reprise en main ne paraît pas réalisable dans le cadre de gestion actuel. C'est pourquoi l'option de confier la commercialisation de l'eau et de l'électricité à un prestataire privé mérite d'être considérée. Son avantage serait de faire rentrer un opérateur privé sur les fonctions qui sont actuellement les plus déficientes (nouvelles connexions, comptage, facturation, recouvrement) et sur lesquelles l'impact de la gestion privée serait le plus rapide. »

En début 2006 l'AFD proposait la mise en place d'un programme dont les priorités seraient :

- La restauration d'une trésorerie garantissant la capacité d'approvisionnement en produits de traitement
- La sécurisation de l'approvisionnement en électricité
- La réduction des pertes

En ce qui concerne les abonnés privés, compte tenu du nombre important de branchements sauvages ou d'abonnés non répertoriés l'objectif visé consiste à poser systématiquement un moyen de contrôle (compteurs, compteurs à pré paiement) chez tous les consommateurs et:

- Une augmentation de la desserte des quartiers par la mise en place de borne-fontaines,
- Un aménagement cohérent de la grille de tarification, y compris pour les bornes-fontaines,
- Une gestion des bornes-fontaines sous le contrôle du manager privé chargé de la fonction commerciale

En ce qui concerne les abonnés publics, l'objectif est d'aider l'Etat à maîtriser les surconsommations (suppression de points de distribution, aménagement des points de distribution par la pose de bornes de puisage monétiques, compteurs à pré-paiement, compteurs simples etc.) et à réduire les fuites (aménagement du réseau interne de distribution, élimination de points de distribution mal protégés, campagne de sensibilisation des usagers, pose de réducteurs de pression).

Il semble que suite à l'annonce du financement de la Banque Mondiale dans le secteur (voir 5.2.5) l'AFD aurait décidé de recentrer ses financements sur un appui au secteur de l'électricité.

Hydraulique rurale

Entre 1998 et 2002, l'AFD a financé la réalisation de 360 forages (y compris la constitution d'un stock de pièces détachées et l'équipement des artisans préparateurs) et la mise en place par le fournisseur (société Vergnet Hydro) d'un 'contrat en garantie totale' de 10 ans.

Un projet a été présenté par HYDROCA/Vergnet Hydro à l'AFD pour la réhabilitation de ces pompes et la reprise de la gestion des pompes India installées par Unicef et Jica (300 pompes environ). Le coût total de ce projet, qui ciblerait au total plus de 600 pompes principalement dans la préfecture de Lobaye, serait de 400.000 €

Assainissement

L'AFD a financé, à travers les projets de développement municipal, des projets à haute intensité de main d'œuvre intitulés « THIMO I, THIMO II et THIMO III ». Ces projets portaient sur une approche globale de développement urbain et comprenaient l'aménagement de marchés, la réhabilitation de voirie, la construction de ponts et de nouveaux canaux de drainage des eaux pluviales de sections diverses.

Les financements accordés par l'AFD depuis 1995 pour la mise en œuvre du projet THIMO (Travaux à Très Haute Intensité de Main d'œuvre) s'élèvent au total à 4.8 milliards FCFA. Ce projet en est à sa 4^{ème} phase :

- Phase 1 (1995-1998) : 1.25 milliards FCFA
- Phase 2 (1999-2002) : 1.25 milliards FCFA. Les quartiers ciblés sont Malika, Mamadou Mbäïki, Kpéténé
- Phase 3 (2003-2005) : 2.3 milliards FCFA.
 - Sont ciblés les arrondissements caractérisés par des quartiers à développement spontané : Ngonciment (5^è arr), Bakongo (2^{ème} arr), Ouango (7^{ème} arr) et Galabadja (8^{ème} arr).
 - Ces 4 arrondissements représentent une population totale de 327.537 habitants (soit un investissement moyen de 7.000 FCFA par habitant)
- Phase 4 – projet à l'étude, qui pourrait inclure certaines villes secondaires (Berbérati, Carnot, Bossangoa et Sibut).

5.2.5. Banque Mondiale

En décembre 2006, la Banque Mondiale a annoncé la mise en place d'un programme d'appui à la RCA de 18 MUSD sur 18 mois. Il inclut

- Un volet hydraulique urbaine de 4 MUSD (environ 2 milliards FCFA) dont l'objectif est principalement de reconstituer la trésorerie de SODECA et de réaliser quelques réhabilitations sur le réseau (aucun nouvel investissement n'est prévu).
- Un volet assainissement pluvial de 4 MUSD (environ 2 milliards FCFA) dans les quartiers sud-ouest de Bangui.

5.2.6. Banque Africaine de Développement (BAD)

En février 2006, SODECA a adressé une requête de financement à la BAD d'un montant total de **8.177 MFCFA**, portant sur les projets suivants :

- Programme social de raccordement au réseau d'eau des ménages à faibles revenus : subvention de 500 MFCFA pour le raccordement de 5000 ménages.
- Réhabilitation des tronçons des réseaux d'eau potable en amiante-ciment (Bangui, Bambari, Bouar) : réduction des pertes par la réhabilitation de 170 km de canalisation pour un coût total de 3.291 MFCFA
- Renforcement de la capacité de production du centre de Berbérati : les ressources en eau souterraines actuellement captées sont insuffisantes pour alimenter cette ville de 78.000 habitants ; l'objectif est de mettre en place une unité d'exploitation des eaux de surface sur la rivière Batouri, pour un coût de 210 MFCFA.
- Renouvellement du matériel d'exploitation à Bangui et dans les centres secondaires : les pompes ne fournissent plus leur débit nominal, obligeant à augmenter les temps de production ; les groupes électrogènes ont pour la plupart plus de 10 ans d'utilisation ; les véhicules sont entièrement amortis ; le système de communication n'est plus fonctionnel. Le coût total de l'opération est estimé à 958 MFCFA.
- Alimentation en eau potable de la ville de Bria : cette ville de 36.000 habitants, à fort potentiel économique (c'est une zone diamantifère) ne dispose pas de réseau d'adduction ; un avant-projet détaillé a été réalisé sur financement AFD avant les troubles socio-politiques mais n'a jamais été exécuté. L'investissement est estimé à 866 MFCFA.
- Alimentation en eau potable de la ville de Bangassou (32.000 habitants) et de Sibut (23.000 habitants). Ces deux villes avaient été retenues à l'issue de l'étude de faisabilité pour l'approvisionnement en eau potable de 4 centres secondaires réalisée en 1998 sur financement KfW. Les investissements à réaliser sont estimés à 1.106 MFCFA pour Bangassou et 1.208 MFCFA pour Sibut.
- Appui à la gestion technique et commerciale du réseau d'eau potable : réhabilitation du réseau et des outils informatiques pour un coût de 38.5 MFCFA

Une mission de la BAD à Bangui est prévue pour février 2007 ; elle discutera entre autres les suites à donner à cette requête.

5.2.7. JICA

Plus de 600 forages ont été réalisés et équipés de pompes à motricité humaine par la Coopération japonaise avant la période de conflit.

- PEESRO (Exploitation des Eaux Souterraines de la Région Occidentale)– 200 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les préfectures de Ombella, MPoko, Lobaye
- PEESNM (Exploitation des Eaux Souterraines du Nana-Mambéré)– 50 forages équipés de pompes à motricité humaine dans la préfecture de Nana-Mambéré
- PEESRO Phase 2 : 240 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les préfectures de Ombella-MPoko

En 2006, la coopération avec ce partenaire reprend, avec la mise en œuvre sur 3 ans d'un projet dans la zone Sud-Ouest (Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéi, Nana-Nambéré), dans les secteurs de l'Eau, de l'Education et de la Santé

- Financement : 10 milliards FCFA
- Réalisation d'AEP Solaires dans 8 centres secondaires (5 forages par ville). Les centres concernés totalisent environ 110.000 habitants. Ce sont :
 - Boali
 - Yaloké (11.667)
 - Mbaïki (20.447)
 - Boda (14.768)
 - Baoro (12.181)
 - Baboua (7.554)
 - Gamboula (10.398)
 - Nola (28.734)
- Réalisation de 223 forages équipés de pompes à motricité humaine en milieu rural.

5.2.8. Chine

Une requête a été introduite en 2006 par la DGH auprès de l'Ambassade de Chine pour la mise en œuvre d'un projet d'hydraulique rurale et d'assainissement dans la région Centre-Est

- 4 préfectures sont ciblées : Mbomou, Basse-Kotto, Haute-Kotto et Haut-Mbomou
- Financement sollicité : 3.3 milliards FCFA

5.2.9. Union Européenne

8^{ème} FED

L'union européenne a financé en 2004-2005 des travaux de voirie et de drainage dans 4 quartiers, en co-financement avec l'AFD, dans le cadre du programme THIMO II.

9^{ème} FED

L'union européenne finance en 2007 les travaux d'aménagement du quartier Galabadja (Projet TAG) d'un montant d'environ 3,28 milliards de francs CFA, essentiellement consacré à l'assainissement pluvial.

- L'étude de faisabilité estime que les coûts récurrents d'entretien de ces ouvrages sont de 133 MFCFA/an (soit 4% du montant investi).
- Ce programme inclut également la mise en place de 6 bornes-fontaines et de quelques points de collecte des ordures ménagères.

10^{ème} FED

Selon les négociations en cours avec l'Ordonnateur National, il est vraisemblable que le 10^{ème} FED comporte une composante ‘infrastructures dans les centres secondaires’ qui inclut la problématique de leur desserte en eau.

Facilité Européenne de l'Eau

Les 2 projets acceptés (UNICEF et Croix Rouge Française) lors du premier appel à proposition ciblent des actions d'approvisionnement en eau potable et d'hygiène en milieu rural.

Tableau 16 : Projets retenus au premier appel à proposition de la Facilité Européenne de l'Eau

Organisme	UNICEF	Croix Rouge Française
Budget	1.46 M€(957 MFCFA)	2.165 M€(1.4 milliards FCFA)
Co-financement	Fonds propres (25%)	Fonds propres (25%)
Cible	Préfectures de Kémo, Ouham, Nana-Gribizi	Préfecture de Kémo
Objet	Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et l'assainissement	Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et l'assainissement

Tableau 17 : Impacts attendus des projets financés par la Facilité Européenne de l'Eau

Préfecture	Habitants	Desserte taux actuel*	Contribution UNICEF	Contribution CRF	Desserte taux final
Ouham	280.770	54.9%	+1.1%	-	56%
Nana-Gribizi	87.350	45.9%	+4.1%	-	50%
Kémo	98.880	21.4%	+4.6%	+38%	65%
Total	465.000				

*sur la base du critère d'accessibilité défini dans MICS2000 (point d'eau situé à moins de 500m)

Trois autres projets, rejetés faute de co-financement (DGH, 820 MFCFA recherchés) ou pour une pertinence insuffisante dans leur argumentation (SODECA, ATRACOM) retiennent cependant l'intérêt : ils s'adressent au renforcement des capacités institutionnelles, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.

Tableau 18 : Projets rejetés lors du premier appel à proposition de la Facilité Européenne de l'Eau

Organisme	DGH	SODECA	ATRACOM
Budget	5 MEuros (3.3 milliards FCFA)	9 MEuros (6 milliards FCFA)	6.6 millions € (4.3 milliards FCFA)
Co-financement	-	AFD (50%)	AFD (50%)
Cible	DGH	Bangui	Bangui
Objet	Renforcement des capacités institutionnelles et appui à la réforme du secteur de l'eau	Amélioration du système d'alimentation en eau potable et de la gestion du service de l'eau dans les villes de Bangui et de Bria	Assainissement dans 4 quartiers à Bangui
Actions proposées	Finalisation du document Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement	Densification et extension de réseau Réorganisation de la gestion	Extension du projet THIMO dans le quartier Galabadjia (60.000

Organisme	DGH	SODECA	ATRACOM
	Validation du Code de l'Eau Actualisation du schéma directeur Développement du système d'information sur le secteur de l'eau Elaboration du plan GIRE Construction de locaux pour les directions régionales	commerciale et technique de SODECA Renforcement du système de production/distribution à Bangui Renforcement du système de production et de distribution d'eau potable à Bria	habitants
Motif de rejet	Absence de cofinancement	Manque de pertinence	Manque de pertinence

Le projet de SODECA comprend 4 composantes :

- Composante 1 (2.3 milliards FCFA) : augmentation de 24% du nombre de branchements et réalisation de bornes-fontaines pour une augmentation du taux de desserte moyen dans l'agglomération Bangui-Bimbo de 12 à 50%.
 - Densification du réseau existant par le 'saupoudrage' (30 sites ciblés sur l'ensemble de la ville) de 1285 nouveaux branchements
 - Extension du réseau dans les quartiers de la périphérie ouest (Malimaka, Mamadou Mbaiki, Kpéténé, Ngouciment), avec la création de 855 branchements et 31 bornes-fontaines soit environ 24.000 personnes desservies dans cette zone de 56.000 habitants (desserte 43%).
 - Divers investissements au niveau de la distribution (accroissement de la capacité de stockage de 100 m³, réhabilitation de stations de traitement)
- Composante 2 : appui à la réorganisation de la gestion commerciale et technique de SODECA
- Composante 3 : renforcement du système de production/distribution à Bangui (acquisition de véhicules (8), de compteurs (18.000) et mise en place d'un système d'information géographique)
- Composante 4 (650 MFCFA) : renforcement du système de production et de distribution d'eau potable à Bria (réalisation de 200 branchements et 17 bornes-fontaines, château d'eau de 250 m³ et 6 forages de production).

Le projet présenté par SODECA cible dans sa composante 1 les mêmes quartiers que les projets THIMO I à III (Malika, Mamadou Mbaiki, Kpéténé). Mais l'absence, dans l'argumentation, de références au projet THIMO (le lien entre distribution d'eau potable et assainissement n'est pas développé) explique probablement qu'il n'ait pas été jugé 'pertinent'.

Le projet d'ATRACOM ne crée pas d'effet de levier pour la mobilisation de nouveaux financements, et se présente comme une extension du projet THIMO III, financé déjà par l'AFD. C'est sans doute la raison pour laquelle il a été jugé 'peu pertinent'.

- Ce projet couvre déjà les quartiers de Ngou-ciment (5^è arr), Bakongo (2^è arr) et Ouango (7^{ème} arr) représentant une population totale de 70.000 habitants.
- La proposition cible l'extension du projet dans le quartier Galabadja (60.000 habitants, 8^{ème} arr.)

5.3. Récapitulatif des investissements réalisés ou en cours

Le montant total des investissements réalisés en 20 ans, ou en projet, s'élève à 57 milliards FCFA, répartis à raison de 80% pour le secteur de l'eau potable et 20% pour celui de l'assainissement.

Tableau 19 : Investissements sur la période 1987-2007

Niveau d'exécution	AEP	Assainissement	Total
Exécuté	30 904	6 065	36 954
En cours	1 440	5 830	7 270
En négociation	12 700	0	12 700
Total	45 044	11 895	57 924

Le montant total de l'aide en cours d'exécution ou en négociation s'élève à 20 milliards de FCFA. En y ajoutant divers financements relatifs au développement des capacités institutionnelles, elle atteint près de 25 milliards FCFA.

Les objectifs prioritaires du gouvernement centrafricain, définis dans le DSRP et/ou dans le programme d'investissement triennal du gouvernement, s'élèvent à 25 milliards de FCFA (voir annexe 9.5), mais l'aide internationale ne couvre que 25% de ces objectifs : pour l'essentiel les investissements ciblés se situent en dehors du programme national.

Tableau 20 : Investissements sur la période 1987-2007 - Détails

Intitulé du programme	Année Début	Source de Financement	Réalisations					Financements			
			Nb AEP	Nb Fo	Nb Puits, Sces	Nb Branch	Nb BF	Latrines	Milliard FCFA AEP	Milliard FCFA Ass	Milliard FCFA Total
Investissements réalisés ou en cours											
AEP – SODECA			8			10 535	364		10.6		10.6
PAEPAR	2000	Etat RCA							0.3		0.3
PEESRO 1	1987	JICA		200					2.4		2.4
PEESNAM	1990	JICA		50					0.6		0.6
PEESRO 2	1995	JICA		240					2.9		2.9
APT Boda, Nola, Yaloke, Moongoumba, Kouango et réabilit°	1992	JICA							0.3		0.3
*Eau et Assainissement	1987	UNICEF		700					2.4	1.2	3.6
*Hydraulique rurale - <i>Facilité Eau</i>	2006	UNICEF/UE		50				1 000	0.9	0.1	1.0
*Mise en Valeur du Secteur de l'Eau	1991	PNUD		350				300	3.9	0.1	4.0
THIMO 1	1995	AFD								1.3	1.3
THIMO 2	1999	AFD/UE								1.3	1.3
THIMO 3	2003	AFD								2.3	2.3
*Hydraulique rurale	1998	AFD		360					5.4		5.4
Programme d'urgence	2003	CICR		400					1.2		1.2
En cours d'exécution											
*Hydraulique rurale	2006	CICR		240				3 000	0.5	0.1	0.6
*Hydraulique rurale - <i>Facilité Eau</i>	2006	CRF/UE			126			2	259	1.0	0.4
TAG	2006	UE								3.3	3.3
Assainissement Bangui	2007	BM								2.0	2.0
Investissements en négociation											
Eau, Education, Santé	2006	JICA	8	223					6.0		6.0
AEP – SODECA	2007	BAD							3.4		3.4
Hydraulique rurale sud-est	2007	CHINE							3.3		3.3
Récapitulatif sur 17 années			16	2 813	126	10 535	366	4 559	45.0	11.9	56.9

* les données ombrées ont été estimées

Investissements dans le secteur de l'eau potable

On estime en 2005 qu'il y a 2817 forages ; le tableau ci-dessus représente donc une évaluation pratiquement exhaustive des investissements réalisés en hydraulique rurale (nouveaux investissements et réhabilitations confondus). Beaucoup d'informations ayant été dispersées pendant les périodes de troubles, certaines données ont dû être estimées.

Enfin les réalisations dans le cadre des programmes d'urgence (notamment les réhabilitations de pompes) sont très mal comptabilisées.

Investissements dans le secteur de l'assainissement

Les investissements dans le secteur de l'assainissement concernent principalement le drainage des eaux de pluie. Les premiers grands travaux de drainage à Bangui remontent à 1975 (financement BAD). Sur les 20 km de collecteurs principaux prévus, 7 km seulement avaient alors été réalisés. Depuis 1995 plus de 10 milliards FCFA ont été investis (ou sont encours d'investissement) dans ce secteur à Bangui.

6. Dialogue sur l'Eau et l'Assainissement

Bien que l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté ou la mise en place d'un Partenariat National de l'Eau annoncent s'appuyer sur une concertation active des différentes parties concernées force est de constater :

- L'absence d'organisations de la société civile positionnées comme acteurs majeurs dans le secteur de l'eau ou de l'assainissement.

Il en existe certes qui ont développé des compétences dans ces domaines, mais leur rôle se limite à celui de relais opérationnels agissant pour le compte d'organisations internationales telles que l'UNICEF, la Croix Rouge Française, le CICR, etc...

- Une absence de coordination entre les acteurs.

Malgré la cohérence des objectifs globaux d'investissement identifiés par divers départements ministériels (voir chapitre 5.1.1), il n'existe pas de coordination entre les différents programmes (voir chapitre 5.2.7, commentaires sur les projets soumis à la Facilité Européenne de l'Eau et chapitre 5.3, récapitulatif des investissements).

- Une dispersion de l'information sur l'état du secteur de l'eau et de l'assainissement qui rend difficile une programmation efficace de l'investissement pour la réalisation des OMD

Des outils de planification avancés existent, tels que les systèmes d'information géographiques de la DGH, du département de Géographie de l'Université de Bangui, du CICR ou la base de données du Ministère de l'Agriculture. Mais il n'y a pas de relations entre eux et leur contenu est difficilement mis à jour.

Toutefois la situation est entrain d'évoluer. Plusieurs initiatives prises en 2006 encouragent une coordination entre acteurs du secteur : coordination des organisations internationales impliquées dans l'aide d'urgence à l'initiative de l'UNICEF, création par le MMEH d'un groupe de travail chargé de promouvoir la création d'un Partenariat National de l'Eau qui pourra servir de cadre pérenne de développement d'un dialogue national.

6.1. Elaboration du DSRP

La programmation du développement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement dispose principalement de trois documents de référence :

- Le Schéma directeur Eau et Assainissement
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- La Matrice de programme de politique générale du gouvernement

Schéma directeur Eau et Assainissement (DGH/PNUD, 2001)

Elaboré avec l'appui du PNUD, ce document a été validé en janvier 2001 mais n'a jamais été approuvé par le gouvernement. Il devrait être réactualisé.

Sur la base de 2900 points d'eau modernes en 1999, les objectifs définis pour l'hydraulique rurale sont les suivants :

Tableau 21 : Objectifs définis dans le Schéma directeur Eau et Assainissement (2001)

Année	Desserte	PEM*	Micro-AEP	Mini-AEP
1999	34.5%	2 900		
2006	80%	744	130	38

2011	100%	1 020	74	16
Total		4 664	204	54

PEM : *Point d'Eau Moderne*

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : ‘CSLP – Secteur Eau et Assainissement’ (DGH, 2005)

L’élaboration du DSRP est censée être le résultat d’une large concertation. Cependant, aucun des projets récemment élaborés (voir projets soumis à la Facilité Européenne de l’Eau, chapitre 5.2.7) ne présente les résultats qu’il se propose d’atteindre en termes de contribution à la réalisation des objectifs définis dans le DSRP : les acteurs concernés ne se les sont pas appropriés.

La version du DSRP produite en août 2005 définit des objectifs et des activités à mettre en œuvre et chiffre leur coût pour la période 2005-2015 à environ 95 milliards FCFA.

A cause de la situation de conflit qui a amené la plupart des agences de développement à cesser leur activité, la situation n’a pas évolué entre 1999 (Tableau 21) et 2004 (Tableau 22).

Le DSRP, dont l’objectif est l’amélioration de l’accès des plus démunis aux services de base, propose un effort plus important dans le domaine de l’hydraulique villageoise, avec la réalisation de près du double du nombre de points d’eau modernes par rapport à ce qui était prévu dans le schéma directeur de l’eau et de l’assainissement.

Les objectifs sont ainsi re-définis :

Tableau 22 : Objectifs définis dans le DSRP (2005)

Indicateurs	Ref 2004	2007	2015
Taux de couverture en eau potable			
Urbain	34%	50%	75%
Rural	22%	60%	80%
Nombre de points d'eau modernes réalisés	3 177	4 300	6 450
<i>Nouveaux points d'eau</i>		1 123	2 150
<i>Nombre de points d'eau fonctionnels</i>	2 400	3 900	5 810
Nombre d'adductions d'eau potables dans les villes	8	18	31
Nombre de pompes installées	2 600	4 000	6 150
Nombre de latrines LTA	8 950	39 000	70 000
Nombre de latrines VIP	122	525	1 000

Le pays étant en situation post-conflit, le programme d’action pour le secteur eau et assainissement a été redéfini sur un court terme (2005-2008), mais dans cette nouvelle version du DSRP (DSRP intermédiaire, voir annexe 9.5), qui en début 2007 n’a pas encore été validée par le gouvernement, les objectifs quantitatifs n’apparaissent plus.

Matrice du programme de politique générale du gouvernement (Ministère du Plan, 2005)

La période couverte par ce document s’étend de 2006 à 2008.

Sa référence est la version août 2005 du DSRP (programmation sur 10 ans) ; il précise la part de financement propre du gouvernement, mais ne reprend pas les priorités (programmation sur 3 ans) telles quelles sont définies dans la version la plus récente du DSRP (voir annexe 9.5). Au total, 21 projets ont été retenus dans ce document pour un coût de 13 milliards FCFA.

6.2. Global Water Partnership

Le GWP vise la mise en place de Partenariats Nationaux de l'Eau qui accompagnent le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau. Ce sont des cadres de concertation qui réunissent la société civile, les opérateurs privés et les diverses institutions concernées par l'utilisation des ressources en eau.

La coordination régionale du GWP pour l'Afrique Centrale appuie, depuis 2005, un processus qui doit conduire à l'élaboration d'un plan d'action GIRE et à la mise en place d'un Partenariat National en RCA.

La feuille de route de ce processus, élaborée avec l'appui de consultants nationaux, a été finalisée en janvier 2006 à l'occasion d'un atelier national. Elle évalue à 1.4 milliards FCFA le financement nécessaire, sur 2 ans, pour l'élaboration du Plan National d'Action Gire.

Les principaux postes de dépense sont :

- Contractuels nationaux (4 personnes) :	24 MFCFA
- Administration du projet (8 personnes de la DGH) :	32 MFCFA
- Investissement, équipements (ordinateurs, bureaux) :	25 MFCFA
- Ateliers préfectoraux :	160 MFCFA
- Projet pilote	200 MFCFA
- Renforcement capacités (décentralisation, réhabilitations)	350 MFCFA
- Etudes	30 MFCFA
- Réseau de mesure	100 MFCFA

En 2006, la coordination régionale du GWP pour l'Afrique Centrale a financé l'exécution de 3 études thématiques techniques préparatoires à l'élaboration du Plan d'Action GIRE.

Contrairement au principe fondamental d'action du GWP, qui est basé sur l'initiative propre des acteurs du secteur de l'eau, la feuille de route du GWP propose la mise en place du Partenariat National de l'Eau comme point d'achèvement d'un processus de 2 ans.

La première composante du Programme d'Appui pour le Développement de la Gire dans trois pays d'Afrique Centrale (mise en œuvre grâce à un financement français¹⁴) a d'ailleurs bien pour objet principal la création d'une plate-forme d'acteurs de l'eau ('Partenariats Nationaux') dans chacun des trois pays ciblés.

Toutefois la coordination régionale du GWP a décidé de s'appuyer sur des comités de pilotage nationaux restreints, mettant en avant que la création d'un Partenariat National de l'Eau :

- doit s'appuyer sur une volonté clairement exprimée par les acteurs du secteur de l'eau de s'organiser en plate-forme de concertation ;
- suppose qu'au préalable les ressources financières qui en assureront la viabilité et la pérennité soient identifiées.

L'expérience de pays comme le Burkina Faso ou le Sénégal, qui ont été parmi les premiers pays africains à intégrer le réseau du GWP montre pourtant que la dynamique de concertation, la mobilisation des parties concernées par la gestion des ressources en eau, est très difficile lorsque que le PNE n'est pas issu de cette dynamique et de cette mobilisation.

¹⁴ Cet appui de la France au GWP est communément désigné comme 'Initiative Française de l'Eau'. Ce libellé a été formellement contesté par la France lors d'une réunion des partenaires du GWP en avril 2006 : le financement français au GWP constitue une contribution de la France à l'Initiative Européenne de l'Eau.

6.3. Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement

L'Article 33 du nouveau Code de l'Eau établit les éléments suivants :

- Il est créé un Conseil National de l'Eau et d'Assainissement (CONEA) chargé d'assurer la tutelle des structures de gestion des ressources en eau.
- Le CONEA est un organe paritaire composé des représentants de l'Etat, des élus, des collectivités, des Organisations Non Gouvernementales, des associations des usagers d'eau et des institutions spécialisées.
- En vue d'intégrer une participation effective des acteurs à la base, le conseil peut être décentralisé au niveau des bassins versants.
- L'organisation et le fonctionnement du CONEA sont définis par un Décret pris en Conseil des Ministres.

6.4. Coordination des ONG

L'UNICEF anime depuis 2006 une réunion mensuelle de coordination qui réunit des agences des Nations Unies (UNICEF, OMS) et des ONG internationales actives dans le domaine de l'eau et l'assainissement. La présidence de cette coordination, qui principalement pour objet l'aide d'urgence dans les régions du Nord du pays, est assurée par la DGH. Les ONG concernées sont les suivantes :

Tableau 23 : ONG participant à la coordination de l'aide d'urgence dans le secteur de l'eau

IPHD (International Partnership for Human Development)	Actions en cours, financement UNICEF
ACF (Action Contre la Faim)	Etat des lieux en cours
Solidarités Internationales	Etat des lieux en cours
IRC (International Rescue Committee)	Etat des lieux en cours
CICR	Actions en cours
CRF	Actions en cours, financement Facilité Européenne de l'Eau

A noter par ailleurs que le programme de travail de l'OCDN pour la période 2007-2008 inclut un projet d'élaboration d'un '**Plan de convergence des Organisations de la Société civile et des ONG en matière d'eau, de l'hygiène et d'assainissement**'.

6.5. Groupe de travail

Un groupe de travail a été créé par arrêté ministériel en août 2006. Il est chargé du suivi des initiatives pour l'eau en RCA et a pour mission de promouvoir la création d'un Partenariat National de l'Eau qui pourra servir de cadre pérenne de développement d'un dialogue national :

- Identifier les acteurs du secteur de l'eau intéressés à participer à la création d'un Partenariat National de l'Eau ;
- Identifier des personnes ressources pouvant, de par leur compétence, leur expérience et leur motivation, constituer le comité technique du Partenariat National de l'Eau ;
- Elaborer le cadre de développement du Partenariat National de l'Eau de la RCA ;

- Jouer un rôle de facilitateur pour la tenue de l’Assemblée Générale constitutive du Partenariat National de l’Eau (PNE) et pour l’organisation du dialogue national sur l’Eau.

Sa composition est la suivante :

- Coordination
 - Président : Monsieur Barthélémy GARAMA, Chargé de Mission en Matière d’Energie et d’Hydraulique, Ministère des Mines, de l’Energie et de l’Hydraulique ;
 - Vice-président : Monsieur Sylvain GUEBANDA , Directeur Général de l’Hydraulique, Ministère des Mines, de l’Energie et de l’Hydraulique ;
 - Coordonnateur : Monsieur Alexis BERTHIOT, Cadre à la Direction Générale de l’Hydraulique, Ministère des Mines, de l’Energie et de l’Hydraulique ;
- Membres :
 - Monsieur Noël NDOMA, Chef de Service de l’Hygiène et de la Salubrité de l’Environnement, Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
 - Monsieur Bendert BOKIA, Directeur de la Programmation pluriannuelle des Investissements, Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
 - Monsieur Pierre BATERA, Directeur Technique, Société de Distribution d’Eau en Centrafrique (SODECA) ;
 - Monsieur Cyriaque Rufin NGUIMALET, Professeur au Département de Géographie à l’Université de Bangui ;
 - Monsieur Patrice PASSE SANAND, Secrétaire Exécutif de l’ONG dénommée « Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature, en abrégé OCDN »

Des personnes ressources peuvent être invitées par la DGH.

Un programme d’activités a été établi (voir annexe 9.11) et un consultant national (voir termes de référence en annexe 9.10) doit être recruté par UNICEF dans le cadre d’un projet financé par la Facilité Européenne de l’Eau avec pour mission principale d’établir une relation entre le groupe de travail et la société civile..

7. Situation de l'Approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène

Les sources de données exploitées ne sont pas toujours cohérentes entre elles ; il s'agit notamment de :

- L'enquête sur les consommations des ménages (ECOM, 2005)
- L'enquête sur les indicateurs du bien-être (2005)
- La base de données 'Fichier points d'eau' de la DGH
- Les enquêtes du Ministère de la Santé et de la Population sur l'état de santé de la population
- Des informations éparses dans la documentation récente.

7.1. Eau potable, Assainissement et Pauvreté

La notion de 'taux de desserte' est vague : elle se limite en général au dénombrement du nombre de points d'accès à l'eau (branchements, borne-fontaine, forage ou puits équipé d'une pompe à motricité humaine) ; elle devrait également prendre en compte l'état de ces points d'accès (fonctionnalité) et les quantités d'eau effectivement disponibles.

De même le dénombrement de latrines ne donne qu'un aperçu très général des conditions d'assainissement.

Dans son analyse des conditions d'accès aux services de base, l'UNICEF prend également en compte l'accessibilité du point d'eau (à travers deux paramètres : son éloignement et le temps nécessaire pour l'atteindre).

Tableau 24 : Critères retenus par l'UNICEF pour l'évaluation des conditions d'accès aux services de base

Critère	Définition
Eau potable	Eau distribuée au niveau de robinets, bornes-fontaines, forages, sources aménagées
Eau Salubre	Points d'eau potable auxquels on ajoute les puits traditionnels protégés et l'eau de pluie
Accessibilité à l'eau potable	% de la population qui utilise une source d'eau potable située à moins de 500 m du domicile
Taux de couverture en eau potable	% de la population qui utilise une source d'eau potable située à la fois à moins de 500 m du domicile et accessible en moins de 30 minutes
Hygiène	% population qui se lave les mains ou non avec du savon après les toilettes

Aperçu de la situation selon l'enquête MICS-2000

Sur la base des résultats de l'enquête MICS réalisée par UNICEF en 2000 sur 14.033 ménages (35% urbains et 65% ruraux, ce qui est représentatif de la distribution de la population au niveau national¹⁵), et considérant qu'aucune infrastructure n'a été réalisée pendant la période de conflit, on estime qu'en 2003, en moyenne, 55% de la population avait accès à l'eau potable (Tableau 25).

Tableau 25 : Situation générale de l'accès aux services de base en RCA (2003)

Critère	Situation
Accès à l'Eau salubre	69%
Accès à l'Eau potable	55%
Eau potable à moins de 500m	39%
Taux de couverture en eau potable	27%
Hygiène	30%

Aperçu de la situation selon l'enquête du Recensement Général 2003

Selon les données du RGPH 2003, seulement 10% des ménages sont raccordés à l'eau potable (à l'intérieur de l'habitation ou dans la cour) et 70% s'approvisionnent auprès des bornes fontaines. Et dans la majorité des cas les lieux d'aisance sont constitués de latrines traditionnelles (70%).

Aperçu de la situation selon l'enquête 2004 du Ministère de la Santé

Le compte rendu de l'enquête réalisée par le Ministère de la Santé en 2004 ne précise pas la distribution des personnes enquêtées selon leur lieu de résidence (urbain/rural)¹⁶ ni la nature des points d'eau visités (on estime qu'il existait en 2005 en RCA 3154 points d'eau modernes¹⁷, or le nombre de points d'eau aménagés identifiés dans cette enquête est nettement supérieur à l'évaluation faite à partir des données de la DGH)

- Sur 96 113 ménages enquêtés (ce qui représenterait environ 20% de la population totale), 55,8 % ont accès à l'eau potable à moins de 500 mètres et 61,8 % des ménages utilisent uniquement un point d'eau potable.
- Sur 13.007 points d'eau visités, 50% sont potables et 28% sont des points d'eau aménagés : 22% des points d'eau utilisés par la population ne sont donc pas propres à la consommation.

¹⁵ Voir chapitre 2.2.1

¹⁶ Bulletin d'information annuel du Ministère de la Santé et de la Population- Edition 2004

¹⁷ 2817 forages, 300 puits modernes et 47 sources aménagées

7.2. Données sur l'eau potable

7.2.1. Milieu rural

Selon le document ‘Politique et Stratégies Nationales en matière d’Eau et d’Assainissement (DGH 2005), on compte 3177 forages ou puits modernes dont 25% sont en panne.

Sur la base de 300 usagers par point d'eau moderne, 25% de pompes en panne et un taux de croissance de la population rurale de 2.5% par an, le taux de desserte en milieu rural serait au maximum¹⁸ de 29% en milieu rural en 2005 (Tableau 26).

La situation se serait donc nettement améliorée depuis le retour à la paix (du fait notamment des activités de l’UNICEF, du CICR et de la Croix Rouge Française dans ce secteur).

Il faut toutefois signaler une très forte inégalité dans la distribution géographique de ces points d'eau : 5 sous-préfectures sur 70 (7%) disposent de 1/3 des points d'eau.

Tableau 26 : Evaluation du taux de desserte en milieu rural

Rég	Préfecture	Population totale En 2003	Villages <2000	Centres ruraux 2000-4000	Situation de l'hydraulique rurale						
					Source amén.	Puits moderne	Forage	Total	Pop desservie	Desserte	Pop rurale
1	Ombella-Mpoko	356 725	253 915	6 215	5	8	238	251			
	Lobaye	246 875	185 493	16 160	1	3	161	165			
	Région 1	439 408	22 376					416	23%	93 600	20%
2	Mambéré-Kadéï	364 795	208 517	30 849	0	5	151	156			
	Sangha-Mbaéré	101 074	78 691	0	3	6	54	63			
	Nana-Mambéré	233 666	168 111	0	17	2	32	51			
	Région 2	455 319	30 849					270	15%	60 750	12%
3	Ouham Pendé	430 506	350 871	20 559	0	3	337	340			
	Ouham	369 220	270 653	3 627	0	154	310	464			
	Région 3	621 524	24 186					804	45%	180 900	28%
4	Kémo	118 420	74 708	3 728	4	0	54	58			
	Nana-Gribizi	117 816	87 900	0	0	1	186	187			
	Ouaka	276 710	181 157	6 642	-	-	-	-			
	Région 4	343 764	10 370					245	14%	55 125	16%
5	Bamingui-Bangoran	43 229	30 749	0							
	Haute Kotto	90 316	55 409	0							
	Vakaga	52 255	45 388	0							
	Région 5	131 545	0					0	0%	0	0%
6	Basse Kotto	249 150	212 042	0	17	0	17	34			
	Mbomou	164 009	114 789	6 993	0	0	2	2			
	Haut Mbomou	57 602	30 194	0	0	2	0	2			
	Région 6	357 0q25	6 993					38	2%	8 550	2%
7	Bangui	622 771	0	0							
	Total RCA 2003	3 895 139	2 335 808	90 910	47	184	1 542	1 773	100ù	398 925	17%
Estimation 2005						300	2 817	3 117		701 325	29%
										2 426 717	

Source : données DGH 1999 et Recensement 2003 actualisées

¹⁸ C'est un maximum, car un certain nombre de ces points d'eau sont situés dans des centres secondaires ou en zones péri-urbaines

7.2.2. Milieu urbain

Desserte

8 villes sont dotées de système AEP ;

- Bangui, Bimbo, Berbérati, Carnot, Bambari connaissent un accroissement rapide de leur population et ont besoin d'une densification et d'une extension de leurs réseaux¹⁹.
 - A Bambari, la population utilise s'approvisionne à partir de puits protégés (43%) ou des sources protégées (27%).²⁰
 - A Bossangoa, on estime que seulement 0.5% de la population a accès à l'eau potable (branchements ou borne-fontaines)²¹.
 - A Bangui, le réseau ne couvre que 32% de la superficie de la ville et de sa banlieue et un tiers de la population n'a aucun accès à l'eau potable et n'a d'autre choix que de boire l'eau d'une nappe phréatique polluée (voir 4.1.2)

En milieu urbain, la desserte ne s'effectue pas toujours par réseau d'adduction d'eau : 28 villes de 5.000 à 30.000 habitants n'ont pas de système AEP.

- La situation est particulièrement préoccupante dans certains centres dont les populations atteignent 40.000 habitants²² :
 - A Bouar et Bria, ce sont respectivement 60% et 75% de la population qui utilisent des puits protégés
 - A Bangassou, 60% de la population s'approvisionnent auprès de sources protégées ou non.
- Une requête adressée en 2006 à la BAD cible le renforcement des réseaux de Berbérati et la desserte de 3 nouveaux centres (Bria, Sibut et Bangassou)

Lorsqu'un réseau existe, le taux de desserte est calculé en prenant en compte le nombre de ménages disposant d'un branchement privé (avec une estimation allant de 8 à 10 personnes par ménage), et une estimation du nombre de personnes s'approvisionnant auprès des bornes-fontaines (500 à 1000 usagers par borne-fontaine).

Sur ces bases, l'état de la desserte est le suivant :

- A Bangui, les conditions de desserte varient beaucoup selon les quartiers : dans le 4^{ème} arrondissement 54% de la population s'approvisionne à partir de bornes-fontaines

Tableau 27 : Desserte par borne-fontaines à Bangui en janvier 2007

Arrondissement	Population	Nombre de BF*	Desserte par BF (1000 hab/BF)	% Desserte par BF
1	11 494	2	2 000	17%
2	65 287	18	18 000	28%
3	98 325	34	34 000	35%
4	99 818	54	54 000	54%
5	135 144	30	30 000	22%
6	85 596	31	31 000	36%
7	46 864	15	15 000	32%
8	80 242	24	24 000	30%
PK12 et SOH	?	5	PM	PM
TOTAL	622 771	214	213 000	34%

Source SODECA – janvier 2007 (toutes borne-fontaines, y compris celles qui ne sont plus fonctionnelles)

¹⁹ Selon Etude technique n°3 – GWP - 2006

²⁰ Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

²¹ - id -

²² Profil de la pauvreté en milieu urbain – PNUD 2006

- **Dans les centres exploités par SODECA le taux de desserte moyen varie entre 30% et 47% selon les hypothèses de distribution retenues et les sources de données (voir Tableau 29 à Tableau 31); c'est à Bangui qu'il est le plus faible (27% à 38%) ;**
- Sur la base d'un coût moyen des investissements réalisés en milieu urbain de 29.123 FCFA par personne desservie (10,648 milliards FCFA pour 365.620 personnes desservies selon l'estimation SODECA 2005), les nouveaux investissements soumis à la BAD par SODECA en 2006 (3,4 milliards FCFA) se traduiraient par une augmentation de 116.746 personnes desservies, et **une amélioration du taux de desserte en milieu urbain de 9 points.**
- **Dans les centres dépourvus de réseaux²³, le taux de desserte moyen est de 13% ; il est supérieur à 30% dans 5 d'entre elles seulement (Tableau 28).**

Tableau 28 : Etat de la desserte dans les localités de plus de 5000 habitants dépourvues de réseau

Ville	Population estimée 2005	Forages	Population desservie	Taux de desserte
Bria	36.411	0	0	0 %
Bangassou	32.635	20	5.000	15,3 %
Nola	30.182	4	1.000	3,3 %
Kaga-Bandoro	25.506	36	9.000	35,3 %
Sibut	23.128	8	2.000	8,9 %
Batangafo	18.375	30	7.500	40,8 %
Boda	18.234	3	750	4,1 %
Paoua	17.382	4	1.000	5,7 %
Bocaranga	16.206	7	1.750	10,8 %
Ippy	15.930	2	500	3,1 %
Mbaïki	15.743	2	500	3,2 %
Kabo	15.722	3	750	4,8 %
Alindao	14.704	3	750	5,1 %
Baoro	14.637	5	1.250	8,5 %
Gamboula	14.314	4	1.000	7,0 %
Yaloké	12.993	8	2.000	15,4 %
Bouca	12.481	17	4.250	34,0 %
Dékoa	11.845	4	1000	8,4 %
Grimari	10.908	3	750	6,9 %
Bossembélé	9.557	17	4.250	44,5 %
Kembé	9.470	1	250	2,6 %
Zémio	9.250	3	750	8,1 %
Mobaye	7.622	2	1.000	13,1 %
Baboua	7.393	6	1.500	20,3 %
Kouango	7.324	7	1.750	23,9 %
Birao	6.225	0	0	0 %
Obo	5.861	1	250	4,3 %
TOTAL	426.062	214	54.000	12,7 %

Source : Etude technique n°3 – GWP

²³ Selon Etude technique n°3 – GWP – 2006, calcul effectué sur la base de 250 personnes desservies par forage

Disponibilité en eau

L'existence de points de distribution ne suffit pas à apprécier les conditions de desserte. La disponibilité en eau, exprimée en litres par personne et par jour, constitue également un paramètre important :

- Si l'on considère que la plus grande partie de la population s'approvisionne à partir de branchements chez leurs voisins ou de bornes-fontaines (ce qui n'est pas le cas puisque certains quartiers ne sont pas du tout desservis), la disponibilité moyenne en eau potable dans les centres urbains serait de 13 litres/personne/jour.
- A l'opposé, si la totalité de l'eau distribuée au niveau des branchements est consommée par les seuls ménages attributaires de ces branchements, la disponibilité moyenne varie de 16 à 26 litres/personne/jour selon les hypothèses de desserte retenue par point de distribution : voir Tableau 29 (hypothèses Etude technique n°3 – GWP) et Tableau 30 (hypothèses usuelles, appliquées notamment dans les projets soumis à la Facilité Européenne de l'Eau).

Dans tous les cas, la disponibilité en eau paraît très insuffisante pour assurer des conditions sanitaires correctes en milieu urbain.

Tableau 29 : Disponibilité en eau dans les centres urbains (8 usagers par branchement et 1000 par BF)

Ville	Bangui +Bimbo	Bouar	Berbérati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Carnot	Ndélé	Total
Population desservie	246 600	18 432	43 624	38 312	19 016	28 856	40 232	7 208	442 280
Population 2005 (2.5%/an)	654 236	40 902	78 185	43 419	22 381	38 267	49 516	11 399	938 306
Desserte	38%	45%	56%	88%	85%	75%	81%	63%	47%
Conso (Br+BF)/Pop totale - l/p/j	10	2	7	3	2	2	7	4	13
Conso (Br+BF)/Pop desservie l- /p/j	26	4	12	3	2	3	6	4	16

Source : Tableau 9-: Distribution d'eau en milieu urbain

Tableau 30 : Disponibilité en eau dans les centres urbains (10 usagers par branchement et 500 par BF)

Ville	Bangui +Bimbo	Bouar	Berbérati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Carnot	Ndélé	Total
Population desservie	174 000	11 040	25 280	21 640	10 270	15 070	22 540	4 510	284 350
Population 2005 (2.5%/an)	654 236	40 902	78 185	43 419	22 381	38 267	49 516	11 399	938 306
Desserte	27%	27%	32%	50%	46%	39%	46%	40%	30%
Conso (Br+BF)/Pop totale - l/p/j	10	2	7	3	2	2	7	4	13
Conso (Br+BF)/Pop desservie l- /p/j	38	7	20	5	4	5	12	7	26

L'évaluation du taux de desserte par SODECA (rapport d'activités 2005) donne une estimation intermédiaire, avec un taux moyen de 39% et une disponibilité moyenne de 21 l/p/jour (Tableau 31).

Tableau 31 : Taux de desserte - rapport d'activité SODECA 2005

Ville	Bangui +Bimbo	Bouar	Berbérati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Carnot	Ndélé	Total
Population desservie	211 000	19 800	38 380	25 490	12 900	26 840	23 295	7 915	365 620
Population 2005 (2.5%/an)	654 236	40 902	78 185	43 419	22 381	38 267	49 516	11 399	938 306
Desserte	32%	48%	49%	59%	58%	70%	47%	69%	39%
Conso (Br+BF)/Pop totale - l/p/j	10	2	7	3	2	2	7	4	8
Conso (Br+BF)/Pop desservie l- /p/j	31	4	13	6	3	3	14	5	21

Coût de l'eau

Le coût minimum de raccordement est de 157.100 FCFA (branchement, frais d'abonnement et caution), soit 16% du revenu moyen annuel d'un ménage à Bangui (source SODECA, requête à la BAD, 2006).

Un projet de branchements subventionnés a été mis en place de 1996 à 2003, permettant le raccordement de 1500 ménages. Dans sa requête soumise à la BAD en 2006, SODECA propose une subvention de 100.000 FCFA/branchement, pour 5000 nouveaux ménages.

7.3. Données sur l'assainissement

7.3.1. Eaux pluviales

Bien qu'elle soit une préoccupation de premier ordre, la gestion des eaux pluviales au niveau national n'est pas bien documentée en terme d'infrastructures existantes ou à créer ainsi que l'évaluation des principales questions à résoudre.

D'importants investissements ont été réalisés dans la ville de Bangui avec le concours de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne et, en 2007, de la Banque Mondiale. Ils concernent essentiellement la partie ouest de la ville.

On estime que plus de 20 km de canaux de sections diverses ont été réalisés dans six (6) quartiers dans le cadre des projets THIMO I, II et III. Les principaux problèmes identifiés après l'achèvement des projets sont l'ensablement des canaux et leur encombrement par les déchets de nature diverse qui conduisent à envisager de programmes de curage et de récalibrage.

Pour un investissement total de l'ordre de 10 milliards FCFA, et un coût d'entretien annuel de ces ouvrages équivalent à 4% environ du montant investi, il faudrait que la Municipalité de Bangui affecte à l'entretien des collecteurs un budget annuel de 400 MFCFA.

7.3.2. Eaux usées et excréta

Les activités du sous-secteur sont habituellement regroupées en trois domaines qui sont l'assainissement collectif, semi-collectif et autonome.

La revue documentaire et les différents entretiens n'ont pas permis de confirmer l'existence d'un système d'assainissement collectif dans les villes de Centrafrique.

L'assainissement autonome permet de gérer les eaux usées et excréta à l'intérieur des parcelles ou des habitations. Il est particulièrement le type d'assainissement le plus répandu en Afrique tant en milieu urbain que rural. Le système d'assainissement autonome comprend les ouvrages de gestion des excréta et ceux des eaux usées ainsi que les différentes composantes de la filière que sont les vidangeurs publics ou privés, les sites de dépotage et leur gestion, les techniques de valorisation des excréta, etc

Il n'y a pas de réseau d'assainissement collectif à Bangui ; des secteurs entiers de l'agglomération deviennent progressivement insalubres et, dans certains quartiers le risque d'entrées d'eaux usées dans le réseau d'eau est possible et de plus en plus probable.

Gestion des Eaux usées

Les pratiques de gestion des eaux usées en provenance des établissements privés, des collectivités, des ménages ne sont pas documentées par les différentes enquêtes et rapports de projets. Cependant, le faible taux de chasse d'eau avec fosses septique (0.9%) au niveau

national indique que les eaux usées sont soit déversées dans des latrines, à l'intérieur des concessions ou dans la nature.

Selon l'enquête 2004 du ministère de la santé et de la population, seulement 11 % des ménages disposent d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées.

Gestion des excréta

Un aperçu de l'état de l'accès des ménages à l'assainissement en RCA a été établi à partir de l'enquête MICS 2000. Les principaux résultats indiquaient qu'environ 26% des ménages (soit 14.033 ménages) avaient accès à l'assainissement avec de forts écarts entre les préfectures. Ainsi tandis que le taux d'accès était évalué à 53% dans le Lobaye, il était d'environ 10% dans la préfecture de Nana-Mambéré et 5% dans celle de l'Ouham.

En moyenne, selon cette enquête, l'accès à l'assainissement en milieu urbain était de 44% contre 13% en milieu rural.

Selon l'enquête 2004 du ministère de la santé et de la population, mais dont on ne connaît pas la répartition de l'échantillon entre ménages ruraux et urbains :

- Sur 96.113 ménages visités 55.613 ménages soit 57,7 % disposent de latrines.
- Les préfectures qui ont réalisé une proportion supérieure à 70 % sont : Sangha-Mbaéré (83,8 %), Vakaga (79,4 %), Haute-Kotto (76,4 %) et Lobaye (70,2 %).

En terme d'objectif à atteindre dans le cadre des OMD, il s'agira de faire évoluer le taux d'accès de 26% à 63% au minimum en 2015. On considérera que ce taux établi en 2000 demeure pertinent pour l'année 2005 car peu d'investissements récents ont été réalisés dans le secteur.

7.3.3. Déchets solides

Les déchets solides couvrent une large gamme de produits allant des ordures ménagères, des déchets commerciaux, de voirie, les déchets industriels, agricoles aux déchets biomédicaux.

Selon le rapport du plan d'action triennal 2000-2002 du programme « villes santé » de Bangui, la plus grande partie des déchets solides est constituée de matières organiques putrescibles ; les restes d'aliments, cendres, textiles, verre, bois, métaux, etc... sont en proportions variables.

On estime à 500 g seulement de déchets par personne/ménages/ jour en milieu urbain. Les ordures ménagères ayant une densité comprise entre 0,5 et 0,6, la production journalière de déchets dans la ville de Bangui serait donc de 33,4 tonnes soit 55,7m³.

A cela s'ajoute le volume important de déchets provenant des marchés, des nombreuses maisons de commerce et hôtels-restaurants installés dans la ville, ainsi que de l'artisanat, des usines, etc ...

On ne dispose pratiquement pas d'information sur la gestion des déchets dans les autres villes.

Selon l'enquête 2004 du ministère de la santé et de la population, 15,2 % des ménages disposent d'un système adéquat d'élimination des ordures ménagères. A part la Vakaga (72,9%), dans aucune préfecture le taux de desserte ne dépasse 50 %.

8. Conclusion

8.1. Evaluation de l'effort financier nécessaire pour l'atteinte des objectifs du millénaire

8.1.1. Accès à l'eau potable

Milieu rural

L'analyse s'appuie sur les résultats de l'enquête MICS 2000 et les éléments de coûts résumés en annexe 9.12. Ils ont été actualisés afin notamment de prendre en compte l'impact, dans la préfecture de Kemo, de la concentration des actions mises en œuvre par CRF et UNICEF sur financement Facilité Européenne de l'Eau : elles permettront d'y porter le taux de desserte à 65% (annexe 9.6).

- L'enquête MICS2000 fait ressortir une très grande disparité géographique : tous les indicateurs de desserte sont extrêmement faibles dans 6 préfectures (Sangha-Mbaéré, Ouaka, Haute-Kotto, Basse-Kotto, Mbomou et Vakaga). La réduction de ces disparités devrait constituer un objectif prioritaire à court terme (3 ans) et représente un investissement de 16 milliards FCFA (réalisation de plus de 1000 points d'eau)
- La réalisation des OMD (réduire de 50% le nombre de familles n'ayant pas accès à l'eau potable) supposerait la réalisation de 2756 à 4216 points d'eau (41 à 63 milliards FCFA) selon le critère retenu pour définir l' 'accès à l'eau potable' .
- La réalisation des objectifs définis dans la politique nationale de l'eau (67% de la population rurale en 2015) supposerait la réalisation de 4839 points d'eau (73 milliards FCFA).

Tableau 32 : Hydraulique rurale : objectifs

Cible	Critère	Nombre de points d'eau	Investissement (milliards FCFA)	Echéance (années)	Nb ateliers de forage nécessaires*
1 Régions les plus démunies	Disponibilité ou accessibilité portée à 50%	1072	16	3	6
2 OMD réduction de 50% du nombre de familles n'ayant pas accès à l'eau potable	Disponibilité	2656	40	5	9
	Accessibilité	3438	52	7	8
5 Politique nationale de l'eau : desserte en eau potable de 67% en milieu rural	Couverture des besoins	4615	69	10	8

* dans l'hypothèse où la totalité des points d'eau à réaliser seraient des forages

Ces objectifs sont complémentaires ; ils décrivent les étapes successives pour la réalisation des objectifs définis dans la Politique de l'Eau adoptée par le gouvernement en 2006. Le programme d'investissement, sur 12 ans, qui en découle est résumé dans le Tableau 33.

Tableau 33 : Programme d'investissement - Hydraulique rurale

Période	Objectif	Points d'eau à réaliser	Financement à mobiliser (milliards FCFA)
Année 1 – 3	Réduction disparités	1 072	16
Année 4 – 6	Disponibilité	1 584	24
Année 7 – 9	Accessibilité	873	12
Année 10-12	Couverture des besoins	1 177	17
Total	Taux de desserte 67%	4 615	69

Sur la base d'une capacité de 60 forages par an par atelier²⁴, la réalisation de ce programme suppose la mobilisation de 9 ateliers de forage (sous l'hypothèse que la totalité des points d'eau à réaliser sont des forages). La DGH ne dispose actuellement que de 2 ateliers fonctionnels.

L'objectif de ramener à 5% le taux de panne des forages ruraux (soit la réhabilitation de 800 forages) est déjà ciblé par divers programmes en cours d'exécution, sur financement notamment de la Facilité Européenne de l'Eau et dans le cadre de programmes d'urgence. Dans la mesure où l'on ne dispose pas d'information sur l'état des forages et leur prise en compte dans l'évaluation des conditions de desserte, ces réhabilitations n'ont pas été déduites des investissements à réaliser décrits ci-dessus.

La réduction de 50% du nombre de familles n'ayant pas accès à l'eau potable suppose la réalisation d'au moins 2700 points d'eau (40 milliards FCFA). Un premier objectif prioritaire de 1100 points d'eau (16 milliards FCFA) permettrait de rétablir l'équilibre entre les différentes régions en matière d'accès à l'eau potable

Ce dernier objectif est similaire, quantitativement, à celui établi par le DSRP (1123 forages sur 3 ans, 26 milliards FCFA y compris les actions d'accompagnement au niveau institutionnel, dont 13 milliards pour l'hydraulique rurale.

Milieu urbain

Compte tenu de la situation décrite précédemment, les objectifs sont les suivants :

Objectif 1 : Réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau dans les centres desservis par SODECA (extension, densification de réseaux existants) :

Tableau 34 : Hydraulique urbaine - objectif 1

<u>Situation actuelle</u>		
Population totale	938 306	Habitants (8 centres SODECA)
Population desservie*	301 100	
Taux desserte	32%	
Non desservis	637 206	Personnes
<u>Objectifs</u>		
Amélioration taux	50%	Réduction
A desservir	318 603	Personnes
Desserte	10	personnes/branchement
<u>Investissement à réaliser</u>		
Objectif	31 860	Branchement
Référence coûts	29 123	FCFA/personne desservie
Total	9 279	MFCFA

* Selon estimations sur la base de 10 personnes par branchement et 500 par Borne fontaine (la population desservie est de 365.620 personnes selon le rapport d'activités SODECA 2005)

²⁴ Un projet JICA a réalisé 440 forages en 3 ans avec 2 foreuses

Objectif 2 : Améliorer la disponibilité en eau et la porter à 35 l/p/jour dans tous les centres desservis par SODECA au niveau de chaque personne desservie

Tableau 35 : Hydraulique urbaine - objectif 2

<u>Situation actuelle</u>	
Disponibilité	26 l/p/jour
Capacité production	9 478 866 m3/an
Disponible	6 635 206 m3/an avec pertes réduites à 30%
Part domestique	66% Eau distribuée
Disponible domestique	4 368 837 m3/an
<u>Objectifs</u>	
Disponibilité	35 l/p/jour
Personnes desservies	619 703 personnes
Besoin en eau	7 916 705 m3/an
<u>Investissement</u>	
Déficit production	3 547 867 m3/an
Référence	383 FCFA/m3_an
Total	1 359 MFCFA

Le calcul est fait sur la base des objectifs de desserte évalués dans le tableau précédent

Objectif 3 : Réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau dans les centres secondaires non desservis par SODECA (nouvelles adductions d'eau)

- Objectif 3.a : desserte par AEP dans les villes de 15.000 habitants et plus

Tableau 36 : Hydraulique urbaine - objectif 3.a

<u>Situation actuelle</u>	
Population totale	265 454 Habitants
Population desservie	29 750
Taux desserte	11%
Non desservis	235 704 Personnes
<u>Objectifs</u>	
Amélioration taux	50% Réduction
A desservir	117 852 Personnes
Desserte	8 personnes/branchement
<u>Investissement</u>	
Objectif	14 732 Branchement
Référence	29 123 FCFA/personne desservie
Total	3 432 MFCFA

- Objectif 3.b : desserte par forage dans les villes de moins de 15.000 habitants

Tableau 37 : Hydraulique urbaine – objectif 3.b

<u>Situation actuelle</u>		
Population totale	160 295	Habitants
Population desservie	24 250	
Taux desserte	15%	
Non desservis	136 045	Personnes
<u>Objectifs</u>		
Amélioration taux	50%	Réduction
A desservir	68 023	Personnes
Desserte	250	personnes/forage
<u>Investissement</u>		
Objectif	272	Forages
Référence	15	MFCFA/forage
Total	4 080	MFCFA

Objectif 4 : réhabilitation des stations de pompage et réseaux existants

En 1998 l'AFD avait estimé à 3 milliards FCFA le coût de la réhabilitation de la station de pompage et de 31 km de canalisations à Bangui (plus la pose d'environ 2000 branchements et 31 bornes-fontaines). Cet investissement représentait 50% environ de l'investissement initial.

Sur la base de ce ratio, on estimera que **l'investissement à réaliser pour réhabiliter les 7 centres SODECA s'élève à 5 milliards FCFA**.

Les investissements totaux à réaliser en milieu urbain sont estimés à 23 milliards FCFA (Tableau 38. Dans le DSRP ils sont évalués à 5.2 milliards FCFA (cf 5.1.1)

Tableau 38 : Programme d'investissement - hydraulique urbaine

Objectif	Réalisation	Investissement à mobiliser (milliards FCFA)
1. Réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable – réseaux existants	32.000 branchements	9.3
2. Amélioration de la disponibilité en eau potable – réseaux existants	Accroissement de production de 3.5 millions m ³ par an	1.4
3.a Réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable dans les agglomérations de plus de 15.000 habitants	15.000 branchements	3.4
3.b Réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable dans les agglomérations de moins de 15.000 habitants	272 forages	4.1
4. Réhabilitation des infrastructures existantes	7 AEP SODECA	5
Total	805.000 personnes desservies	23

Etant donné l'état actuel de la situation de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine, et le risque que courent les populations en termes de santé publique, ces 5 objectifs devraient faire l'objet de 5 programmes exécutés simultanément.

8.1.2. Assainissement

Evacuation des excréta : en terme d'objectif à atteindre dans le cadre des OMD, il s'agira de faire évoluer le taux d'accès à l'assainissement de 26% à 63% au minimum en 2015.

Tableau 39 : Programme d'investissement : assainissement (excréta)

<u>Situation actuelle</u>		
Population totale 2003	3 895 000	Habitants
Population desservie*	1 000 000	Taux de desserte 26%
Taux de croissance	2.5%	Taux observé entre 1988 et 2003
Population 2015	4 600 000	Personnes
<u>Objectifs</u>		
Amélioration de la desserte	50%	Réduction nombre n'ayant pas accès
Population desservie	2 900 000	Taux de desserte 63%
A desservir	1 900 000	Personnes
Desserte	10	Personnes/latrine
<u>Investissement à réaliser</u>		
Objectif	100 000	Latrines
Référence coûts	50 000	FCFA/latrine simple
Prise en charge usager	25%	
Total	7 000	MFCFA

Le coût d'une telle campagne de latrinisation s'élèvera à 7 milliards FCFA sur 7 ans (2008-2015). L'investissement prévus dans le DSRP est 1.3 milliards FCFA sur 3 ans (cf 5.1.1).

8.1.3. Récapitulatif

En résumé, les investissements à réaliser pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement s'élèvent au total environ 100 milliards de FCFA (ce qui est très proche des 95 milliards FCFA évalués dans le DSRP), répartis sur 12 ans tel que le montre le Tableau 40)

Tableau 40 : Investissement pour la réalisation des OMD

Années	1-3	4-6	7-9	10-12	Total
Hydraulique rurale	16	24	12	17	69
Hydraulique urbaine	11	12			23
Assainissement (excréta)	2	2	3		7
Total	29	38	15	17	99

(en milliards de FCFA)

A court terme (5 ans), les investissements prioritaires à réaliser dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement s'élèvent à 67 milliards FCFA.

8.2. Analyse des opportunités

8.2.1. Secteur de l'Eau

Le cadre de développement du secteur de l'eau se caractérise par :

- Des atouts, que constituent :
 - La cohérence des programmes d'investissement nationaux (DSRP et programme d'investissement triennal) et la volonté du MMEH de maintenir cette cohérence dans la mission donnée au groupe de travail mis en place en août 2006 ;
 - L'adoption d'un document de politique et stratégie pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
 - L'existence de programmes en cours dans les régions identifiées comme prioritaires du fait de leur très faible niveau de desserte (CICR, ACF) ; ils permettent d'acquérir une connaissance du milieu et une capacité opérationnelle.
 - La volonté des acteurs du secteur de coordonner leurs activités
- Des faiblesses, caractérisées par :
 - L'absence de mise à jour des informations sur l'état du secteur de l'eau alors que de nombreuses organisations y interviennent ;
 - La désorganisation du secteur de l'hydraulique urbaine constitue un obstacle à la réalisation des importants investissements à réaliser ;
 - Le faible niveau de ressources affectées au secteur par le gouvernement centrafricain ;
 - L'absence de visibilité des structures de la société civile dans le secteur : elles se limitent dans un rôle de relais opérationnels des ONG internationales ;
 - Un secteur privé peu efficace.
- Des opportunités, marquées notamment par :
 - Un cadre institutionnel en pleine évolution, avec l'adoption en mars 2006 du nouveau Code de l'Eau. Il ouvre de nouvelles perspectives notamment par la mise en place d'un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement, et l'implication du secteur privé dans la gestion du service de l'eau ;
 - La présence d'un grand nombre d'organisations internationales expérimentées et capables de mobiliser des financements ;
 - Le retour récent ou en cours de bailleurs de fonds importants comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la JICA et l'arrivée de nouveaux partenaires comme la Chine.
 - Le projet de création d'un 'Partenariat National de l'Eau'.
- Les facteurs de risque sont :
 - Le manque d'appropriation par les différents acteurs des objectifs nationaux de développement du secteur du fait d'une trop faible concertation. Des investissements importants peuvent être réalisés, mais finalement peu efficaces dans la réduction des disparités dans les conditions d'accès au service de l'eau.
 - Le faible niveau de pérennisation des équipements dû au manque de ressources des collectivités locales et une trop faible implication des acteurs nationaux privés ou de la société civile.
 - L'étroite dépendance de l'approvisionnement en eau en milieu urbain vis-à-vis du secteur de l'énergie, faisant lui-même face à d'extrêmes difficultés.

Recommandations

La réalisation d'un programme prioritaire visant d'une part à réduire les disparités régionales dans l'accès à l'eau potable en milieu rural, et d'autre part à sécuriser les conditions d'approvisionnement en eau des populations dans les centres urbains et semi-urbains suppose une forte mobilisation de la société civile et du secteur privé national.

Leur mobilisation doit être faite dans le cadre d'une concertation qui les associera étroitement à la définition des objectifs et des stratégies à mettre en œuvre pour assurer la meilleure équité dans l'accès à l'eau potable et la création des conditions nécessaires à la pérennisation des investissements.

Il est important que les ONG internationales présentes en RCA appuient une initiative de leurs relais nationaux dans le cadre d'un programme de développement du secteur de l'eau qui dépasse les actions d'urgence qui les ont amenées dans ce pays.

Afin de permettre une gestion efficace des programmes d'investissements, un système de gestion de l'information doit être mis en place, s'appuyant sur des critères pertinents et objectifs appliqués par l'ensemble des acteurs pour l'évaluation des conditions de desserte. Ceux-ci doivent prendre en compte les aspects accessibilité des points d'eau, qualité de l'eau, disponibilité en eau et considérer aussi bien l'utilisation des eaux souterraines que des eaux de surface.

Le Partenariat National de l'Eau en projet semble constituer un cadre approprié pour la mise en œuvre d'une telle concertation.

8.2.2. Secteur de l'Assainissement et de l'Hygiène

Le cadre de développement du secteur de l'assainissement se caractérise par :

- Des atouts, que constituent :
 - Un regain d'investissement dans le domaine de l'assainissement pluvial ;
 - Le dispositif d'information mis en place par le ministère de la Santé Publique et de la Population.
- Des faiblesses, caractérisées par :
 - Un investissement limité à la ville de Bangui ;
 - Les ressources limitées dont disposent les collectivités locales pour l'entretien des infrastructures ;
 - L'absence de cadre institutionnel clair de développement du secteur ;
 - L'absence d'initiative majeure en matière de gestion des ordures et des excréta ;
 - Le très faible niveau d'information sur l'état du secteur ;
 - L'absence de visibilité des organisations de la société civile impliquées dans le secteur (notamment dans la collecte des ordures ménagères et l'entretien des réseaux de drainage des eaux pluviales).
- Des opportunités, marquées notamment par :
 - La prise en compte par le Code de l'Eau de l'ensemble des composantes relatives à l'assainissement (déchets liquides et solides et eaux pluviales).
- Les facteurs de risques sont :
 - Une forte pollution des points d'eau utilisés par les populations ;
 - Le faible niveau de pérennisation des investissements étant donnée l'absence de cadre institutionnel et de ressources.

Recommandations

Etant donnée l'étroite interaction entre la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau et le développement du secteur de l'assainissement pour un approvisionnement en eau potable de la population, il est important que la DGH développe activement la mission qui lui revient en matière d'assainissement.

La mise en place de l'Office autonome chargé de la Réglementation de l'hygiène et de l'assainissement (OARHA), dont la création est prévue dans la loi portant code de l'hygiène, doit par ailleurs être accélérée et la répartition des attributions entre l'OARHA et la DGH pour le développement du secteur clarifiées.

Etant donné l'important retard dans le développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, un programme prioritaire de traitement des sources alternatives utilisées par les populations (puits) devrait être mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Les organisations de la société civile actives dans le secteur doivent être identifiées et une relation doit être établie entre elles et les institutions, notamment la DGH.

8.3. Enjeux de l'Initiative Européenne de l'Eau

8.3.1. Contexte

Un nouveau Code de l'Eau a été adopté par l'assemblée nationale le 22 mars 2006. Il introduit une évolution importante du cadre institutionnel, avec notamment la transformation de la DGH en Agence, la participation du secteur privé dans la gestion du service de l'eau et la mise en place d'un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement.

Le pays étant en situation post-conflit, le DSRP a été revu pour se concentrer sur une phase prioritaire de trois ans (2006-2008). Une partie des objectifs identifiés par le DSRP sont repris dans la matrice du programme triennal de politique générale du gouvernement de RCA. La synthèse de ces deux documents définit un programme prioritaire d'investissement, sur 3 ans, d'un montant de 26 milliards de FCFA. Il concerne essentiellement le secteur de l'approvisionnement eau potable.

Les engagements actuels ou en cours de négociation des partenaires s'élèvent à 20 milliards FCFA, mais ils ne répondent qu'à 25% des objectifs identifiés dans le programme gouvernemental.

L'investissement direct de l'Etat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est par ailleurs très faible ; il ne représente que 2% de son budget d'investissement et 3% des besoins prioritaires identifiés.

Le contexte de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement est marqué par la difficulté pour l'Etat d'élaborer et promouvoir une stratégie d'investissements prioritaires partagée avec ses partenaires. Les ressources consacrées au secteur sont importantes, mais leur exploitation est 'anarchique'.

8.3.2. Objectifs

Le secteur de l'approvisionnement en eau potable est marqué par de très fortes disparités en milieu rural et le risque sanitaire élevé auquel est soumis la population urbaine du fait de la vétusté et du faible niveau de développement des réseaux d'adduction d'eau et de l'absence d'assainissement.

A court terme (5 ans), les investissements à réaliser dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour réduire ces inégalités et ces risques sont estimés à 67 milliards de FCFA.

L'objectif principal, pour l'Initiative Européenne de l'Eau, est que les ressources qui sont déjà en cours de mobilisation pour le renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement bénéficient en priorité aux plus démunis, et soient mises en œuvre dans un soucis permanent d'équité dans l'accès à l'eau potable.

8.3.3. Enjeux

Ainsi que le souligne le document de politique et stratégie nationale pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, adopté en 2006 par le gouvernement, 'l'absence de plan d'action et de développement cohérent est un des problèmes majeurs' que rencontre le développement de ce secteur.

De nombreuses organisations de la société civile sont actives aussi bien dans le secteur de l'eau que celui de l'assainissement, et ont acquis une compétence opérationnelle à travers leur collaboration avec des organisations internationales. Elles constituent un atout important, mais elles sont aujourd'hui mal connues des institutions.

L'enjeu d'un 'dialogue national' est de leur donner l'opportunité de valoriser les capacités qu'elles ont acquises et de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre d'un programme national se donnant pour objectif la réduction des inégalités et la gestion durable des infrastructures.

Les objectifs d'un tel 'dialogue' devraient être de promouvoir :

- L'équité dans distribution des investissements en services de base
- La disponibilité pour tous d'une quantité suffisante d'eau de qualité
- La durabilité des investissements réalisés
- Un investissement plus important du gouvernement dans le secteur

Le contexte, marqué par la réforme institutionnelle, la présence de bailleurs intéressés par le secteur et de l'expertise d'ONG internationales, crée des conditions favorables à l'émergence d'un tel 'dialogue'.

L'établissement d'un 'dialogue' dynamique entre la société civile, le secteur privé et les institutions concernées apparaît comme un facteur de réussite essentiel à la réalisation des OMD. Il doit pouvoir s'appuyer sur :

- Un renforcement du rôle de la DGH comme coordinateur du secteur eau-assainissement ;
- Un soutien actif des ONG internationales présentes en RCA ;
- Une reconnaissance par les bailleurs internationaux que le processus de 'dialogue' constitue la seule issue pour élaborer et mettre en œuvre avec succès un programme prioritaire pertinent ;
- Une collaboration étroite avec le Partenariat National de l'Eau qui constitue probablement le meilleur cadre de son développement.

8.4. Etat membre partenaire de l'Initiative Eau

La France est l'Etat membre de l'Union Européenne qui est pressenti comme partenaire local de l'Initiative Eau en République Centrafricaine.

Elle a été fortement impliquée, dans un passé récent, dans le développement des secteurs de l'eau et de l'assainissement pluvial.

Le positionnement des autres bailleurs sur le secteur de l'hydraulique urbaine la pousse à orienter son effort vers la restructuration du secteur de l'électricité, dont l'état actuel constitue par ailleurs un facteur de risque majeur pour l'approvisionnement en eau potable.

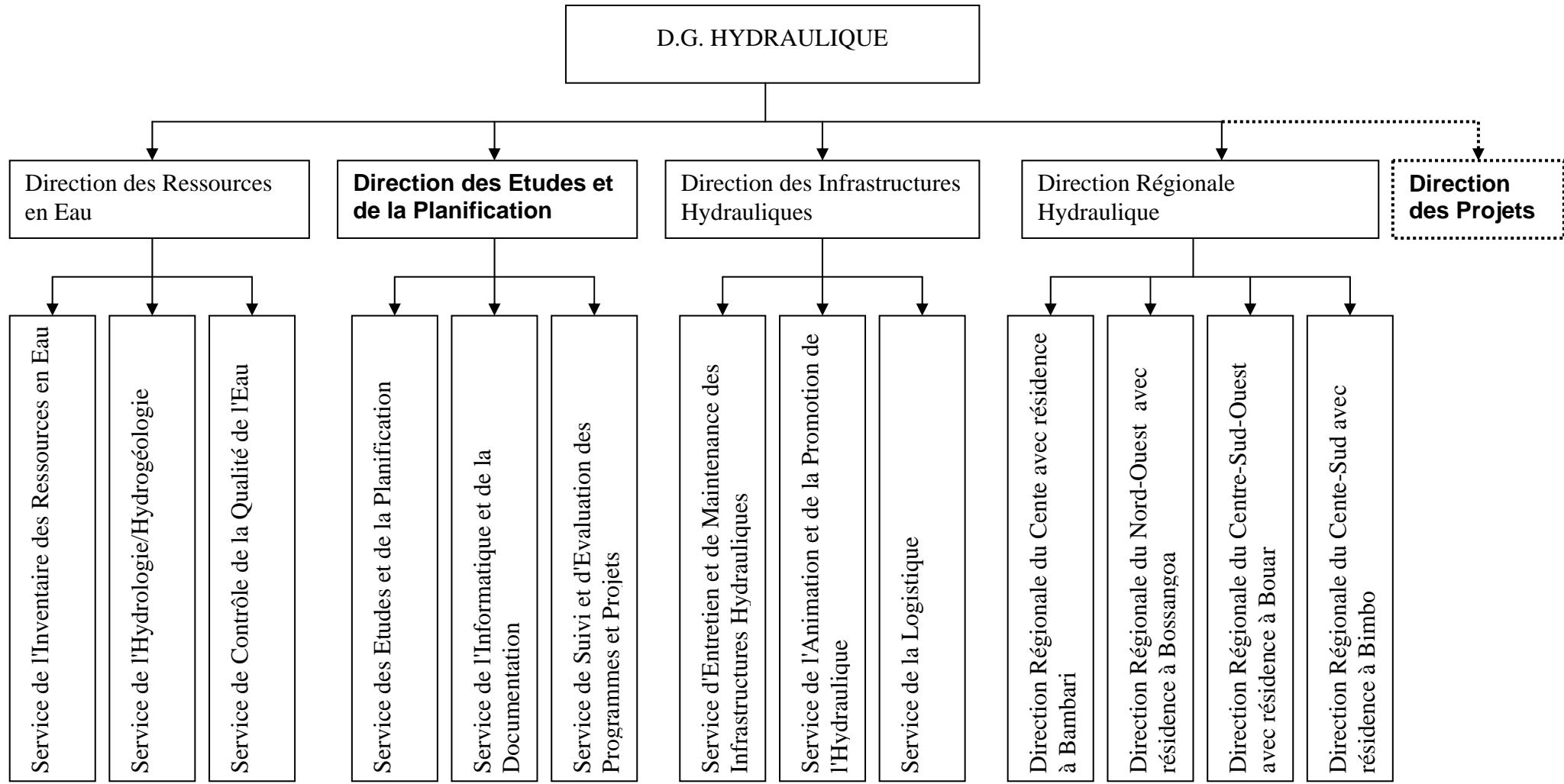
Elle a été récemment sollicitée pour diverses actions en milieu péri-urbain, dans les centres secondaires ou pour la réhabilitation de forages ruraux dans le sud-est du pays, mais n'a pas encore donné de réponse formelle quant à son éventuel engagement.

Avant de s'engager dans son appui à l'Initiative Eau, elle a besoin qu'en soit clarifiée la valeur ajoutée par rapport aux autres actions déjà engagées dans ce secteur.

9. Annexes

1. Organigramme de la DGH
2. Approvisionnement en eau des villes de plus de 10.000 habitants
3. Extension du réseau de distribution d'eau à Bangui
4. Budget de la feuille de route pour l'élaboration d'un plan d'action GIRE
5. Priorités d'investissement du gouvernement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
6. Accès à l'eau potable en milieu rural
7. Données statistiques du ministère de la santé
8. Acteurs
9. Eléments de coûts
10. Contacts
11. Documentation

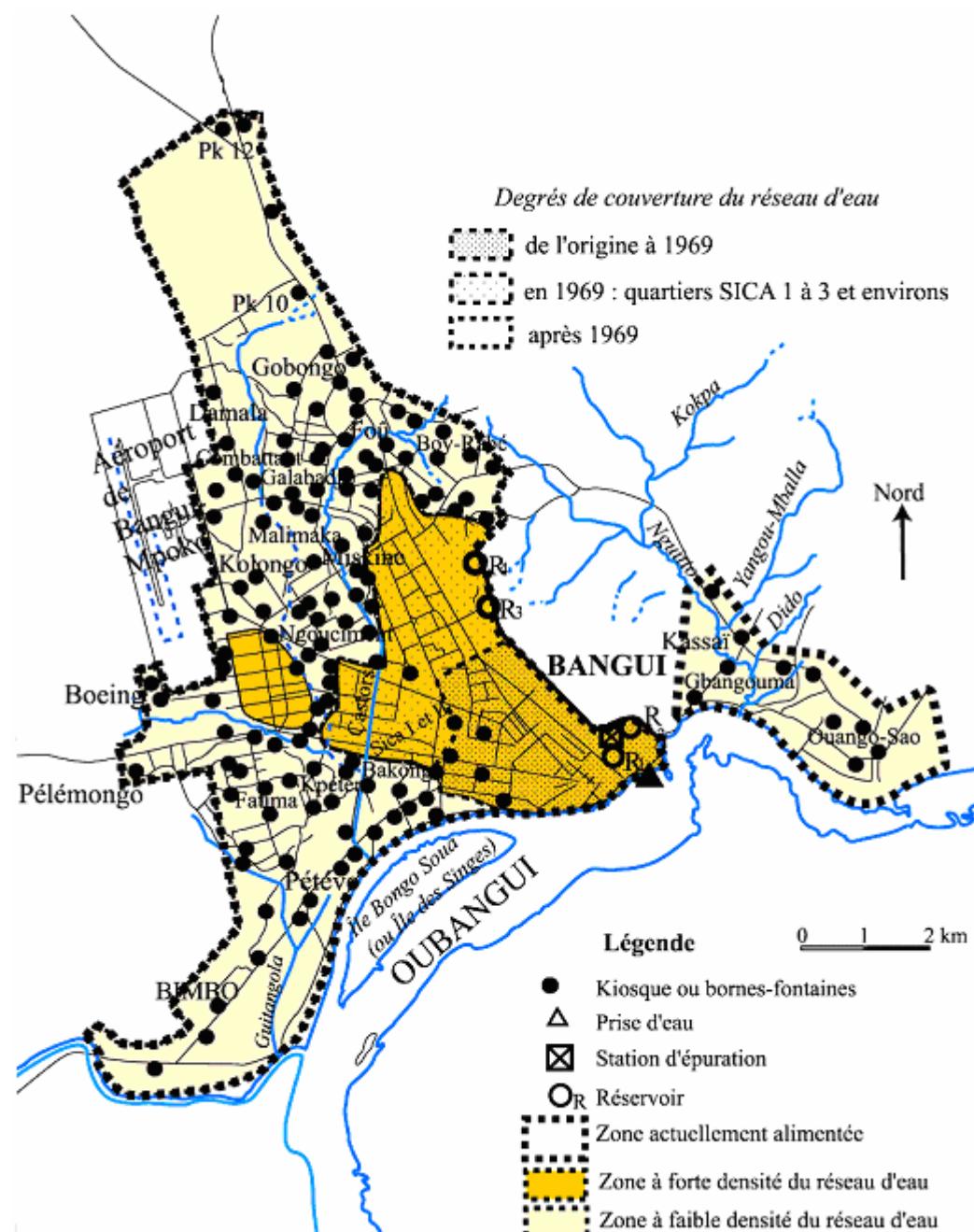
9.1. Organigramme de la Direction Générale de l'Hydraulique



9.2. Approvisionnement en eau des villes de plus de 5.000 habitants non desservies par SODECA

Villes desservies par forage	Nombre de forages	Population desservie	Population totale en 2005	Taux de desserte
Alindao	3	750	14 704	5,1 %
Baboua	6	1 500	7 393	20,3 %
Bangassou	20	5 000	32 635	15,3 %
Baoro	5	1 250	14 637	8,5 %
Batangafo	30	7 500	18 375	40,8 %
Birao	0	?	6 225	?
Bocaranga	7	1 750	16 206	10,8 %
Boda	3	750	18 234	4,1 %
Bossembélé	17	4 250	9 557	44,5 %
Bouca	17	4 250	12 481	34,0 %
Bria	0	?	36 411	?
Damara	14	3 500	5 711	61,3 %
Dékoa	4	1 000	11 845	8,4 %
Gamboula	4	1 000	14 314	7,0 %
Grimari	3	750	10 908	6,9 %
Ippy	2	500	15 930	3,1 %
Kabo	3	750	15 722	4,8 %
Kaga-Bandoro	36	9000	25506	35,3 %
Kembé	1	250	9 470	2,6 %
Kouango	7	1 750	7 324	23,9 %
Mbaïki	2	500	15 743	3,2 %
Mobaye	2	1 000	7 622	13,1 %
Nola	4	1 000	30 182	3,3 %
Obo	1	250	5 861	4,3 %
Paoua	4	1 000	17 382	5,7 %
Sibut	8	2 000	23 128	8,9 %
Yaloké	8	2 000	12 993	15,4 %
Zémio	3	750	9 250	8,1 %
TOTAL	214	54 000	425 749	<13%

9.3. Extension du réseau de distribution d'eau à Bangui



9.4. Budget de la feuille de route pour l'élaboration d'un plan d'action GIRE

(Après correction)

Désignation	Unité	Coût unit.	Nbre	Année1		Année2		Total
				Coût	Nbre	Coût	Total	
Contractuels nationaux								
Experts en communication	h/m	350 000	12	4 200 000	12	4 200 000	8 400 000	
Administrateur	h/m	350 000	12	4 200 000	12	4 200 000	8 400 000	
Comptable	h/m	200 000	12	2 400 000	12	2 400 000	4 800 000	
Chauffeur	h/m	100 000	12	1 200 000	12	1 200 000	2 400 000	
Administration du Projet								
Coordonnateur national (fonctionnaire)		250 000	12	3 000 000	12	3 000 000	6 000 000	
Secrétaire		80 000	12	960 000	12	960 000	1 920 000	
Coordonnateur national (fonctionnaire)		200 000	12	2 400 000	12	2 400 000	4 800 000	
Ingénieur hydrologue (fonctionnaire)		150 000	12	1 800 000	12	1 800 000	3 600 000	
Ingénieur hydrogéologue (fonctionnaire)		150 000	12	1 800 000	12	1 800 000	3 600 000	
Ingénieur usage de l'eau (contractuel)		200 000	12	2 400 000	12	2 400 000	4 800 000	
Economiste (fonctionnaire)		150 000	12	1 800 000	12	1 800 000	3 600 000	
Juriste secteur eau		150 000	12	1 800 000	12	1 800 000	3 600 000	
Investissements/ Equipements								
Appui au réseau hydrométrique et piézométrique								
Matériel de bureau		250 000	9	2 250 000	0	0	2 250 000	
Ordinateurs et accessoires		1 500 000	9	13 500 000	0	0	13 500 000	
Photocopieur		4 500 000	2	9 000 000	0	0	9 000 000	
Fonctionnement								
Communication et administration		500 000	12	6 000 000	12	6 000 000	12 000 000	
Fonctionnement bureau		1 000 000	12	12 000 000	12	12 000	24 000 000	
Frais de mission (perdiems)		15 000 000	1	15 000 000	0	0	15 000 000	
Organisation des ateliers préfectoraux		5 000 000	8	40 000 000	8	320 000	360 000 000	
Diffusion des documents		5 000 000	1	5 000 000	0	0	5 000 000	
Voyages d'étude et concertations internationale		35 000 000	1	35 000 000	0	0	35 000 000	
Budget des activités spécifiques								
Edification de la volonté politique (Séminaire de lancement)		4 000 000	1	4 000 000	0	0	4 000 000	
Révision des stratégies et politique de l'eau		4 000 000	1	4 000 000	0	0	4 000 000	
Publication des documents de stratégies et politiques de l'eau		6 000 000	1	6 000 000	0	0	6 000 000	
Rédaction de l'Avant-projet du PANGIRE		5 000 000	1	5 000 000	0	0	5 000 000	
Atelier de validation de l'Avant-projet du PANGIRE		7 000 000	1	7 000 000	0	0	7 000 000	
Ateliers préfectoraux de sensibilisation GIRE		5 000 000	16	80 000 000	0	0	80 000 000	
Projet pilote GIRE (Projet pilote sur le Bassin de la Mpoko)		200 000 000	1	200 000 000	0	0	200 000 000	
Renforcement de capacités (formation, décentralisation des activités de la GIRE, réhabilitation des locaux)		350 000 000	1	350 000 000	0	0	350 000 000	
Etudes spécifiques (consultations)		30 000 000	1	30 000 000	0	0	30 000 000	
Atelier d'édification du PANGIRE		6 000 000	1	6 000 000	0	0	6 000 000	
Appui au suivi du réseau hydrométrique et piézométrique		150 000 000	1	150 000 000	0	0	150 000 000	
Total							1 373 670 000	
Imprévus 5%							68 683 500	
TOTAL GENERAL							1 442 353 500	

9.5. Priorités d'investissement du gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

Tableau élaboré à partir des documents 'DSRP' et 'matrice du programme de politique générale du gouvernement'

- Synthèse : compilation des deux documents
- Financé : financements acquis ou en négociation

Priorités 2005-2008	DSRP	Progr. Gouv.	Synthèse	Financé	Non	Investiss.
					Financé	nouveaux
TOTAL	24 156	12 953	26 176	24 788	19 472	18 084
Cadre institutionnel						
Créer une agence de régulation du secteur eau et assainissement	96		96		96	0
Créer une agence nationale de l'eau et de l'assainissement	15		15		15	0
Créer le conseil national pour l'eau et l'assainissement	1		1		1	0
Elaboration de la politique de coopération en matière d'eau partagée	100	2	100		100	0
Harmoniser et coordonner les actions des différents acteurs dans le domaine de l'eau et l'assainissement	35		35		35	0
Restructurer l'administration déconcentrée de l'eau et de l'assainissement	5		5		5	0
Etude de la création du fonds de l'eau	20	20	20		20	0
Code de l'Eau					0	0
Finalisation du Code de l'Eau	10	20	20	18 UNICEF/OMS	2	0
Elaborer les textes d'application du Code de l'Eau	5		5	5 OMS	0	0
Vulgarisation du Code de l'Eau .	20	16	20	34 OMS, GWP	0	14
Réorganisation de la gestion de SODECA	189		189	2 000 BM	0	1 811
Planification des ressources en eau					0	0
Développement d'un système d'information sur les ressources en eau et leurs usages	80	75	80	250 GWP	0	170
Evaluer les ressources en eau	50		50		50	0
Elaborer un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau	1 000		1 000	603 GWP	397	0
Actualisation du schéma directeur pour l'eau et l'assainissement		pm			0	0
Gestion participative et rationnelle des ressources en eau					0	0
Vulgariser le concept genre dans les programmes d'eau et d'assainissement	50		50		50	0
Promouvoir la gestion participative des ressources en eau	50		50		50	0
Renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau					0	0
Renforcer les capacités en matière de gestion des ressources en eau	50		50		50	0
Mettre en œuvre la formation professionnelle initiale en compétence en matière d'eau et d'assainissement	100		100		100	0
Mettre en œuvre un vaste programme IEC dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	150		150		150	0
Assurer le recyclage technique des cadres et renforcer les capacités des autres acteurs du secteur	30	pm	30		30	0
Développement des ressources humaines				350 GWP	0	350
Equipements et logistique					0	0
Equiper la DGH pour la réalisation optimale des objectifs du développement	3 000	pm	3 000	350 GWP	2 650	0

Priorités 2005-2008	DSRP	Progr. Gouv.	Synthèse	Financé	Non	Investiss.
					Financé	nouveaux
TOTAL	24 156	12 953	26 176	24 788	19 472	18 084
Promouvoir et renforcer le contrôle de la qualité de l'eau	500		500		500	0
Organisation d'une table ronde des bailleurs, montage de programmes	50	10	50		50	0
Ouvrages d'alimentation en eau potable/milieu urbain et semi-urbain					0	0
Réhabiliter et renforcer le système d'AEP de Bangui et de sept villes desservies par la SODECA	1 800		1 800	10ème FED ?	1 800	0
Construire un système d'alimentation en eau potable dans les villes secondaires	3 440		3 440	JICA, 10ème FED ?	850	
Requête BAD - AEP des villes de Berbérati, Bria, Bangassou et Sibut			3 400	BAD ?	0	3 400
Ouvrages d'alimentation en eau potable/milieu rural					0	0
Mettre en place un système viable de maintenance et d'entretien du parc des pompes	800		800		800	0
Réhabiliter les pompes de forage en panne en milieu rural	1 600	200			0	0
Construire de nouveaux forages en milieu rural	9 000				0	0
Eau et assainissement dans Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou	2 530	2 530	3 890	CICR, Chine ?	0	1 361
Eau et assainissement dans le sud-ouest Sangha MBAERE, Mambere Kadéi, Lobaye	0	0	3 640	JICA, AFD/Vergnet?	0	3 640
Eau et assainissement régions Nord, déficitaires en eau potable : Bamingui-Bangoran, Haute Kotto, Vakaga	4 160	4 160	0		4 160	0
Eau et assainissement dans les préfectures de la Ouaka et Kemo et Nana Gribizi	0	0	2 058	Facilité Eau/CRF+Unicef	0	2 058
Eau et assainissement dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham Pendé et la Nana Mambéré	5 921	5 921	319	Facilité Eau/Unicef	5 602	0
Assainissement					0	0
Construire et promouvoir des latrines améliorées dans les villages et les VIP dans les centres d'intérêts collectifs	1 260		1 260		1 260	0
Programme assainissement villes secondaires THIMO4			?	AFD	0	
Projet Bangui / TAG			3 280	UE	0	3 280
Projet Bangui / Sud-ouest			2 000	BM	0	2 000
Financement durable des installations d'alimentation en eau et d'assainissement						
Former les membres du CPE à la micro finance	150		150		150	0
Valoriser et créer des activités génératrices de revenus (dépôts, pharmacie villageoise, moulin à manioc, charrette)	500		500		500	0

9.6. Accès à l'eau potable en milieu rural

9.6.1. Identification des priorités

Elaboré à partir des résultats de l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) réalisée en 2000 par UNICEF, actualisée afin de prendre en compte l'impact des projets financés par la Facilité Européenne de l'Eau notamment dans la préfecture de Kemo.

Les priorités sont définies par rapport à un objectif minimum à réaliser en termes notamment de disponibilité (35%), accessibilité (25%) et taux de couverture (15%). L'objectif proposé est de porter la disponibilité ou l'accessibilité à 50% dans les régions actuellement les plus démunies en matière d'accès à l'eau potable.

Région	Préfecture	Eau salubre	Disponibilité Eau potable	Accessibilité Distce<500m	Taux d couverture	Hygiène	Pop 2003	Densité	Partenaires	Contraintes/Opportunités	Objectifs Prioritaires	Nb Forages		
Objectif à atteindre : taux <=							50	35	25	15	25	Taux dispo. Ou access ciblé	Desserte	50%
1	Ombella-M'Poko	67.6	41.3	32	14.9	41.3	356 725	11.2	Jica					
1	Lobaye	68.6	60.1	40	34.1	15.4	246 875	12.8	Jica, AFD					
2	Mambéré-Kadéï	60.1	57.3	34	19.5	48.5	364 795	12.1						
2	Sangha-Mbaéré	55.8	31.9	22.8	10.2	50.9	101 074	5.2		Peu peuplée, zone de réserve	Disponibilité	61		
2	Nana-Mambéré	65.5	58.2	45.5	28	18	233 666	8.8						
3	Ouham	84.4	76.1	56	42.4	12	369 220	7.3	UNICEF	Zone de conflit				
3	Ouham-Pendé	74.8	67.6	57.3	45.9	16.3	430 506	13.4		Zone de conflit				
4	Ouaka	45	27.8	14.8	8.7	14.8	276 710	5.5	Chine ?	Coton	Accessibilité	325		
4	Nana-Grébizi	68.2	64.5	50	30	15.1	117 816	5.9	UNICEF	Coton				
4	Kémo	57.3	74	65	?	?	118 420	6.9	UNICEF/CRF	Coton				
5	Bamingui-Bangoran	68.4	62.4	53.5	36.6	53.5	43 229	0.7						
5	Haute-Kotto	70.8	3.5	2.8	1	58.9	90 316	1.0	Chine ?		Disponibilité	140		
5	Vakaga	42.9	16.8	14.5	9	61.2	52 255	1.1		Difficile d'accès, peu peuplée	Disponibilité	58		
6	Mbomou	51.3	33.4	13.3	0.4	25.5	164 009	2.7	Chine ?/CICR		Accessibilité	201		
6	Basse-Kotto	35.1	29.4	15.5	0.5	13.3	249 150	14.2	Chine ?/CICR		Accessibilité	287		
6	Haut-Mbomou	62.4	45.1	32.4	17.8	22.7	57 602	1.0	Chine ?	Difficile d'accès, peu peuplée				
7	Bangui	98.2	81.6	58	52.8	48.9	622 771	9 295.1	AFD					

Eau Salubre

y compris puits traditionnels protégés et eau de pluie

Eau potable

robinet, borne-fontaine, forage, source aménagée

Accessibilité à l'eau potable

% de la population qui utilise une source d'eau potable située à moins de 500 m du domicile

Taux de couverture en eau potable

% de la population qui utilise une source d'eau potable située à la fois à moins de 500 m du domicile et en moins de 30 mn

Hygiène

% population qui se lave les mains ou non avec du savon après les toilettes

9.6.2. Investissements à réaliser selon différents objectifs stratégiques

Les investissements à réaliser en milieu rural dépendent des objectifs que l'on se fixe :

- Porter à 50% le niveau de disponibilité ou d'accessibilité de l'eau potable dans les régions actuellement les plus démunies (identifiées dans le tableau précédent)
- Porter à 67% le niveau de desserte (taux de couverture) en milieu rural (objectif défini dans la politique nationale de l'eau)
- Réduire de 50% le nombre de familles n'ayant pas accès à l'eau potable (objectifs des OMD), l'« accès à l'eau potable » pouvant être interprété comme
 - o Le taux de couverture
 - o Le niveau de disponibilité
 - o Le niveau d'accessibilité

Région	Préfecture	Population	Priorités MICS2000			DGH 67%	Taux couverture +50%			Disponibilité + 50%			Accessibilité + 50%		
			En 2003	Priorité	+ % Desserte 50%		Nb fo	Nb fo	+ % Desserte	Nb fo	+ % Desserte	Nb fo	+ % Desserte	Nb fo	
1	Ombella-M'Poko	356 725				620	43	506	29	349	34	404			
1	Lobaye	246 875				271	33	271	20	164	30	247			
2	Mambéré-Kadéï	364 795				578	40	489	21	260	33	401			
2	Sangha-Mbaéré	101 074	Disponibilité	18.1	61	191	45	151	34	115	39	130			
2	Nana-Mambéré	233 666				304	36	280	21	163	27	212			
3	Ouham	369 220				303	29	354	13	154	23	278			
3	Ouham-Pendé	430 506				303	27	388	16	232	21	306			
4	Ouaka	276 710	Accessibilité	35.2	325	538	46	421	36	333	43	393			
4	Nana-Grébizi	117 816				153	36	141	20	78	27	107			
4	Kémo	118 420				224	45	177	34	136	39	155			
5	Bamingui-	43 229				44	32	46	19	27	23	34			
5	Bangoran														
5	Haute-Kotto	90 316	Disponibilité	46.5	140	199	50	149	48	145	49	146			
5	Vakaga	52 255	Disponibilité	33.2	58	101	46	79	42	72	43	74			
6	Mbomou	164 009	Accessibilité	36.7	201	364	50	272	33	182	43	237			
6	Basse-Kotto	249 150	Accessibilité	34.5	287	552	50	413	35	293	42	351			
6	Haut-Mbomou	57 602				94	41	79	27	53	34	65			
7	Bangui	622 771													
Nombre de forages à réaliser						1 072	4 615		4 216		2 656		3 438		
Investissement (milliards FCFA)						16	69		63		40		52		

Lecture du tableau ci-dessus :

Pour chaque Préfecture les taux d'accès à l'eau et à l'hygiène, évalués selon les indicateurs définis dans l'enquête MICS2000, sont évalués sur la base des objectifs minimums proposés dans la première ligne du tableau ('Objectif – taux')
Si le taux observé est inférieur à cet objectif, la case correspondante est coloriée
On observe une grande disparité dans les conditions d'accès à l'eau. Les priorités (couleur de la colonne 'préfecture') sont définies en fonction du nombre d'indicateurs inférieurs à l'objectif ciblé en hypothèse.

Tableau 41 : Priorités pour l'approvisionnement en eau potable

Priorité	Nb Préfectures	Population	Caractérisation
1	2	525 860	5 indicateurs sont faibles
2	2	170 675	4 indicateurs sont faibles
3	3	355 399	3 indicateurs sont faibles

L'avant-dernière colonne propose un objectif stratégique : améliorer la disponibilité (existence de points d'eau) ou l'accessibilité (points d'eau à moins de 500 m du domicile) selon les contraintes locales de mise en œuvre d'un programme d'hydraulique rurale.

La dernière colonne évalue, sur la base du taux de disponibilité ou d'accessibilité ciblé (50%), le nombre de forages équipés de pompes manuelles à réaliser.

Selon cette analyse sommaire :

Pour atteindre les objectifs proposés, il faudrait réaliser 1185 forages

Le programme DSRP cible 1123 forages sur 3 ans, mais les zones ciblées ne sont pas les mêmes : l'approche différente de celle du DSRP et de la matrice du programme de politique générale, qui répartit les investissements sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs/priorités opérationnels seront ensuite définis en fonction des contraintes et opportunités qui seront identifiées.

Ainsi, au titre des opportunités on relèvera que la Chine a été sollicitée. Par ailleurs la Croix Rouge française et l'UNICEF (financés par la Facilité Eau) et le CICR sont présents dans ces zones.

Ainsi 2 niveaux de priorité pourraient être proposés, correspondant à 2 phases d'un programme de développement :

Priorité 1

Les zones d'intervention prioritaire devraient être les préfectures de Ouaka, Basse-Kotto, Kémo et Mbomou

Elles sont faciles d'accès et des partenaires du secteur de l'eau y sont déjà actifs.

Elles totalisent environ 810.000 personnes

Porter le taux d'accessibilité à 50%, supposerait la réalisation de 926 forages

Priorité 2 :

Dans les préfectures de Haute-Kotto, Vakaga et Sangha-Mbaéré porter le taux de desserte en eau potable à 50% supposerait la réalisation de 259 forages

Ce sont des zones où la population est peu denses, éloignées

Elles totalisent environ 240.000 personnes

9.7. Accès à l'assainissement (évacuation des excréta)

Tableau 5.21 : Pourcentage de la population selon le type d'installation sanitaire du ménage, par préfecture et milieu de résidence, RCA, MICS2000.

Préfecture et milieu de résidence	Type d'installation sanitaire									Nombre de ménages
	Chasse d'eau avec fosse sép	Latrine à évacuation	Latrines améliorées	Latrines tradition	Trou ouvert	Seau	Autre	Pas de toilette/Arrosoir	ND	
Préfecture										
Ombella-Mpoko	0,1	0,3	0,0	24,2	16,3	0,1	1,0	17,1	40,8	24,7
Kémo	0,6	0,3	1,8	16,8	13,7	0,1	0,9	32,6	33,3	19,5
Nana-Grébizi	0,1	0,0	0,0	14,0	26,8	0,2	0,1	21,0	37,7	14,2
Lobaye	0,3	0,0	0,0	12,9	11,7	0,3	1,3	13,1	60,4	13,2
Mamberé-Kadéï	0,9	0,0	0,0	51,5	11,4	0,0	0,1	11,9	24,1	52,5
Sangha-Mbaïre	0,4	0,2	0,0	37,8	15,7	0,0	0,0	11,5	34,5	38,5
Nana-Mambéré	0,3	0,1	0,0	9,2	7,2	0,1	0,5	21,9	60,8	9,6
Ouham	0,3	0,0	0,0	4,5	9,7	0,5	0,7	53,7	30,6	4,8
Ouham-Pende	0,3	0,0	0,5	4,6	4,3	0,0	1,5	43,6	45,3	5,4
Ouaka	0,2	0,0	0,4	12,8	5,5	0,0	0,2	44,8	36,0	13,4
Bamingui-Bangoran	0,4	0,0	0,0	23,4	16,6	0,3	0,6	23,3	35,3	23,8
Haute-Kotto	0,4	0,6	0,6	36,1	17,7	0,1	0,0	15,6	28,8	37,7
Vakaga	0,0	0,0	1,3	18,9	8,6	0,0	0,0	44,0	27,2	20,2
Mbomou	0,2	0,3	0,3	13,6	26,1	0,0	1,2	16,1	42,4	14,2
Basse-Kotto	0,1	0,1	0,2	8,8	15,1	0,0	0,3	27,2	48,2	9,2
Haut-M'Bomou	0,0	0,0	0,3	19,6	15,5	0,0	2,0	17,4	45,3	19,9
Bangui	3,4	1,4	1,0	49,8	7,3	0,0	0,4	1,1	35,8	55,5
Milieu résidence										
Urbain	1,9	0,6	0,6	41,2	7,7	0,1	0,5	3,9	45,6	44,2
Rural	0,2	0,1	0,2	12,2	14,0	0,1	0,8	36,0	36,5	12,6
Ensemble RCA	0,9	0,3	0,4	24,1	11,4	0,1	0,7	22,8	39,4	25,6
14033										

9.8. Données d'enquête du ministère de la santé

Tableau 42 : Disponibilité en eau potable selon les préfectures sanitaires et la ville

Préfectures sanitaires et ville de Bangui	Nombre de ménages visités A	Ménages avec eau potable moins 500 mètres B	% ménages avec eau à moins de 500 mètres	Nombre de ménages utilisant uniquement eau potable C	% ménages utilisant uniquement eau potable	Nombre de points d'eau visités D	Nombre de points d'eau contrôlés E	% points d'eau contrôlés E/D	Nombre de points d'eau désinfectés F	% points d'eau désinfectés F/D	Nombre de points d'eau potables G	% points d'eau potables G/D	Nombre de points d'eau aménagés H	% H/D
Ombella Mpoko	10333	5863	56,74	6841	66,21	1425	291	20	0	0	622	44	203	14,2
Lobaye	10775	8012	74,36	7306	67,81	789	447	57	115	14,6	598	76	170	21,5
Mambéré Kadéï	7687	4976	64,73	4683	60,92	1251	978	78	0	0	1123	90	230	18,4
Nana Mambéré	7332	2611	35,61	4085	55,71	634	230	36	114	18	459	72	48	7,57
Sabgha Mbaéré	1156	531	45,93	419	36,25	68	0	0	14	20,6	12	18	12	17,6
Ouham	6284	3196	50,86	2170	34,53	377	167	44	44	11,7	93	25	67	17,8
Ouham Péndé	9593	8620	89,86	8417	87,74	930	706	76	459	49,4	597	64	466	50,1
Ouaka	3381	1291	38,18	852	25,20	427	111	26	47	11	160	37	81	19
Kémo	3847	2330	60,57	2497	64,91	375	265	71	121	32,3	99	26	184	49,1
Nana Grébizi	2273	1539	67,71	1457	64,10	105	70	67	19	18,1	65	62	71	67,6
Haute Kotto	1957	55	2,81	15	0,77	489	242	49	24	4,91	39	8	216	44,2
Bamingui Bangoran	5257	838	15,94	3561	67,74	259	16	6,2	3	1,16	129	50	11	4,25
Vakaga	630	436	69,21	370	58,73	53	0	0	1	1,89	26	49	0	0
Mbomou	4892	2484	50,78	1694	34,63	578	140	24	7	1,21	134	23	88	15,2
Basse Kotto	2272	1613	70,99	751	33,05	282	148	52	1	0,35	74	26	79	28
Haut Mbomou	10194	3265	32,03	7922	77,71	145	0	0	6	4,14	76	52	23	15,9
Ville de Bangui	8250	5937	71,96	6346	76,92	4820	3216	67	469	9,73	2261	47	1678	34,8
Total	96113	53597	55,76	59386	61,79	13007	7027	54	1444	11,1	6567	50	3627	27,9

Tableau 43 : Répartition des activités d'assainissement de base des ménages

Préfectures sanitaires	Nombre de ménages visités A	Nombre de ménages disposant latrine B	% B/A	Nombre de ménages avec système adéquat d'élimination ordures ménagères C	% C/A	Nombre de ménages avec système adéquat d'évacuation eaux usées E	% E/A	Nombre de ménages infectés de vecteurs F	% F/A	Nombre de ménages désinfectés G
Ombella Mpoko	10333	5882	56,92	1658	16	787	7,6	2833	27	117
Lobaye	10775	7561	70,17	922	8,56	731	6,8	644	6	287
Mambéré Kadéï	7687	4892	63,64	2823	36,7	2387	31	1330	17	61
Nana-Mambéré	7332	2677	36,51	364	4,96	157	2,1	2830	39	4
Sabgha-Mbaéré	1156	969	83,82	187	16,2	37	3,2	35	3	3
Ouham	6284	2727	43,4	120	1,91	539	8,6	483	7,7	9
Ouham-Péndé	9593	6493	67,68	864	9,01	651	6,8	672	7	179
Ouaka	3381	1666	49,28	782	23,1	477	14	653	19	9
Kémo	3847	2069	53,78	478	12,4	0	0	971	25	7
Nana-Grébizi	2273	1544	67,93	80	3,52	32	1,4	267	12	32
Haute Kotto	1957	1496	76,44	257	13,1	25	1,3	17	0,9	2
Bamingui-Bangoran	5257	3215	61,16	134	2,55	9	0,2	845	16	0
Vakaga	630	500	79,37	459	72,9	515	82	0	0	0
Mbomou	4892	2877	58,81	1027	21	1183	24	2143	44	10
Basse Kotto	2272	1289	56,73	66	2,9	9	0,4	820	36	30
Haut-Mbomou	10194	4591	45,04	273	2,68	109	1,1	71	0,7	1
Ville de Bangui	8550	5165	60,41	4104	48	2668	31	2759	3,2	43
Total	96413	55613	57,68	14598	15,1	10316	11	17373	18	794

9.9. Acteurs

Forages

- DGH (2 foreuses) – capacité 1 forage en 2 jours
- ICDI (rachat de Sangha forage sur financement USAID)

Pompes

- HYDROCA (Vergnet)
- SIEMI-BROSSETTE ? (Brossette a représenté India avant d'être racheté par Siemi)

ONG Locales

Animation

- CARFAM
- CARITAS
- CARSA
- CEDIFOD
- CFAR
- Croix Rouge CA
- ECHELLE
- OCDN (Organisation centre africaine de défense de la nature)
- PAEDAS
- UNAGNEF

Ordres

- ORAOM

ONG et organisations internationales

- Africare
- AFVP (accompagnement social du projet THIMO 3)
- Coopi
- Croix Rouge Française
- Croix Rouge Internationale
- Oxfam
- UNICEF
- Vita

9.10. Termes de référence du consultant national chargé de la mise en place du Partenariat National de l'Eau : objectifs de la mission

Objectif de la Consultation :

L'objectif général de la consultation est d'apporter un appui technique au groupe de travail dans l'organisation du forum national sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement en République Centrafricaine et la mise en place d'un Partenariat National de l'Eau

Résultats attendus de la consultation :

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

Au titre du dialogue sur l'eau , l'hygiène et l'assainissement

- Répertoire des acteurs partie- prenante du développement du secteur de l'eau, hygiène et assainissement (administrations publiques, partenaires de la coopération technique et financière, ONGs et associations, entreprises privées,etc)
- Synthèse des commentaires et recommandations des personnes morales sur le document d'état des lieux
- Elaboration du projet de document portant processus d'organisation du forum national d'élaboration et de validation du plan d'action en matière d'eau potable, hygiène et assainissement à l'horizon 2015 : objectifs et résultats, lieu et durée, déroulement, organisation des ateliers régionaux, liste des participants, personnes à contacter, budget, etc.
- Facilitation de quatre (4) réunions régionales de présentation de l'état des lieux au niveau du siège de chaque direction régionale de l'hydraulique et comprenant les acteurs régionaux.

Au titre de l'établissement du Partenariat National de l'Eau (PNE) :

- Une liste de personnes morales ressources du secteur de l'eau intéressée à participer à la création d'un Partenariat National de l'Eau (identité, domaine principale de prestations, intérêt vis-à-vis du PNE, principales opinions et suggestions pour l'établissement du PNE, personne désignée pour suivre le dossier, etc.)
- Un document de base préliminaire sur la création du Partenariat National de l'Eau (PNE) comprenant : Justification de la création du PNE, sa mission, son organisation, le mandat de chaque organe, son fonctionnement, son statut et règlement intérieur et les suggestions pour l'organisation de l'Assemblée générale constitutive du Partenariat National de l'Eau. Ce document devra être soumis au secrétariat du GWP-CAfTAC et au Groupe de travail pour observations et suggestions avant d'être présenté à l'assemblée générale constitutive ;
- Compte rendu des travaux de l'assemblée générale constitutive ;
- Document final de base portant création du PNE

9.11. Plan d'action 2006-2007 du groupe de travail sur le dialogue sur l'eau et la mise en place d'un partenariat national de l'eau en République Centrafricaine

ANNEE 2006		Période de réalisation				
N°	Activité	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
1	Contribution à la réalisation des O.M.D					
1.1	Elaborer les Termes de référence du Consultant National			—		
1.2	Procéder au recrutement du Consultant National			—		
1.3	Etablissement du répertoire par le consultant national			—		
1.4	Valider le répertoire des acteurs et des personnes susceptibles de participer aux réunions régionales et au forum national				—	
1.5	Compléter le draft de l'état des lieux			—		
1.6	Soumission Draft de l'état des lieux du secteur eau potable, hygiène et assainissement aux acteurs figurant sur les listes pour commentaires et recommandations					—
2	Facilitation de la mise en place du partenariat national de l'eau					
2.1	Une liste de personnes morales ressources du secteur de l'eau intéressées à participer à la création d'un Partenariat National de l'Eau établie				—	
2.2	Validation de la liste					—
2.3	Rédaction du document de base préliminaire sur la création du partenariat national de l'eau (PNE)					—

ANNEE 2007		Période de réalisation				
N°	Activités	Jan	Févr	Mars	Avril	Mai
1.	Contribution à la réalisation des O.M.D					
1.1	Synthèse des commentaires et recommandations des acteurs sur l'état des lieux	—				
1.2	Finalisation de l'état des lieux		—			
1.3	Elaboration du projet de document portant processus d'organisation du forum national		—			
1.4	Validation du projet de document		—			
1.5	Elaboration du draft du plan d'action			—		
1.6	Présentation draft de l'état des lieux du secteur eau potable, hygiène et assainissement aux acteurs régionaux	—				
1.7	Tenue du Forum National					-
2	Facilitation de la mise en place du partenariat national de l'eau					
2.1	Commentaires sur le document de base	—				
2.2	Elaboration du document de base provisoire	—				
2.3	Convocation Assemblée générale constitutive et organisation		—			
2.4	Tenue de l'assemblée générale constitutive			—		
2.5	Production des documents finaux			—		

9.12. Eléments de coûts

Hydraulique rurale

Source Facilité Eau-2005

	CICR		DGH	
	MFCFA	1000 FCFA /pers	MFCFA	1000 FCFA /pers
Forage non équipé	7		8	
Forage avec pompe manuelle 200 à 250 personnes desservies	13	65-200	10-15	40-60
Mini-réseau 20.000 personnes desservies 25 l/p/j (500 m3/j), 150 branchements, 50 BF, 30 km de réseau	1500	80		
Kiosque public (borne-fontaine) 300 à 400 personnes desservies 15 l/p/j (5 m3/jour)	2.5	8.5	5	12
Latrine améliorée (vip, ecosan) 10-40 personnes desservies	0.1-0.15	3	0.2	30
Latrine Flush avec fosse sceptique 5-10 personnes desservies	0.82	164	2	200

Atelier de foration : 800 millions FCFA à 1 milliard FCFA

AEP

Branchement :

- Coût à charge de l'usager : 157.100 FCFA (raccordement, frais, caution)
- Subvention SODECA (investissement) : 100.000 FCFA

Extension de réseau (coût moyen sur 8 centres SODECA) : 29.123 FCFA par personne desservie

Extension de capacité de production (source : évaluation SODECA pour l'augmentation de production + traitement à Berbérati) : 210 MFCFA pour 150 m3/h (soit, à raison de 10h/j, 547.500 m3/an ou 383 FCFA/m3_an)

9.13. Contacts

Structure	Contact	Fonction	Téléphone	Email
ACF	Stephanie Herinckx	Chef de mission	56 32 70 (c)	
	Desiré		56 32 14 (c)	
AFD	Jocelyn Leveneur	Directeur	61 03 06	afdbanqui@groupe-afd.org
Agence des Travaux Communaux			61 82 95	
AGETIP CAF	Marcel Nganassem	Directeur général	61 82 95	agetipcaf@intnet.cf
Ambassade de France	Marc Duval	Attaché de coopération	61 30 00	marc.duval@diplomatie.gouv.fr
Banque Mondiale		Représentation	61 04 78 61 04 47 (std)	
Bureau d'études Le Crayon	Pierrot Thierry Bego Lanzeret	Directeur général	61 06 12	lanzeret@yahoo.fr
Bureau d'études Azimut Capacités	Léon Koyandondri	Directeur-gérant	50 69 40 (c)	leonkondondri@yahoo.fr
Bureau Central du Recensement	Jean Faustin Piamalé	Directeur technique	04 84 67 (c)	
CICR	Olivier Bernard	Ingénieur	61 11 74 20 28 58 (c)	yaounde.yao@cicr.org
	Jef Allison	Ingénieur, hydraulique urbaine	50 54 13 (c)	
COOPI	Umberto Dellavalle	Représentant	04 08 47 61 41 07	
CREPA	Françoise Kiringuiza-Singa	Directrice	61 22 60 50 04 96 (c)	
Croix Rouge Française	Stéphane Lobjois	Chef de délégation	61 11 15 05 55 63	crf-centrafrlique@yahoo.fr
Haut Commissariat chargé de la politique de décentralisation et de régionalisation	Casimir Lavo	Chargé de mission	61 37 45 -bureau 50 06 16 (c)	
ICDI	David Zokoe Jim Hocking		05 69 32	

Structure	Contact	Fonction	Téléphone	Email
IPDH	Christian Balan	Représentant	61 10 28 50 76 96 (c)	
Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique Direction générale hydraulique	Sylvain Ndoutingaï	Ministre	-	-
	Sylvain Guebanda	Directeur Général de l'Hydraulique	61 32 02 05 78 45 (c)	s_gueb@yahoo.fr mmeh.dge@caramail.com
	Privat Patrick Ngaye-Yankoïsset	Directeur National Projet Eau et Assainissement UNICEF	61 32 02 50 31 52 (c)	yankoisset@hotmail.com
	Alexis Berthiot	Coordinateur du groupe de travail, cadre à AGETIP		
	Marc Simba	Responsable du SISE, chef de la cellule d'interface	20 99 28	
	Rachel sénéfio	Gestionnaire de la cellule interface	61 00 47 04 09 80 (c)	
	Salé Bako	Directeur des ressources en eau	20 11 31 (c)	
	Fabien Bidana	Chef de service de contrôle de la qualité des eaux	61 32 02	fbidama@yahoo.fr
	Emmanuel Deba	Directeur régional de l'Hydraulique région Centre-Est	05 90 39 (c)	
	Elie Touazoumbona	Directeur des études et de la planification /DGH	61 32 02	
Mairie de Bangui	Jean-Barkes Gombe-Kette	Maire	04 58 57 (c)	
		Secrétaire général	04 46 12 (c)	
	Jean-Bosco Abderahmane	Directeur Technique	61 43 40 50 40 44 (c)	Jb_abde@yahoo.fr
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale	Sylvain Maliko	Ministre, Ordonnateur National du FED	61 09 92	
	Bokia Bendert	Directeur de la programmation pluriannuelle des investissements	50 16 04 (c)	bendertbokia@yahoo.fr
Ministère de la santé	Noël Ndoma	Chef de service de l'hygiène et de l'assainissement	61 04 22 05 24 21 (c)	ndomano@yahoo.fr
Ministère du développement rural	Etienne Peco	Directeur Général de la planification	02 94 25 (c)	

Structure	Contact	Fonction	Téléphone	Email
Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN)	Patrice Passe Sanand	Coordinateur	05 22 92 (c)	passesanand@yahoo.fr
PNUD	Maxime Bringa	Chargé des programmes Energie et Environnement	61 49 77 04 36 44 (c)	
Secrétariat technique permanent du CSLP	Gervais –Magloire Doungoupou	Secrétaire permanent	61 50 85 04 61 05 (c) 09 50 89 (c)	sclp@intnet.cf
Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA)	Samuel Rangba	Directeur général	61 04 05 04 55 76 (c)	samrangba@yahoo.fr
	Pierre Alfred Lebaramo	Directeur commercial	61 26 85 50 77 82 (c)	plcbaram@yahoo.fr
	Pierre Batera	Directeur technique	61 59 66 50 24 06 (c)	pbatera@yahoo.fr
Solidarités Internationales	Veronique Lebourgeois	Référent Eau (siège)	80 17 79	
UNICEF	Seydina Oumar Tounkara	Chargé des Opération. Interimaire du représentant	61 28 50 50 12 51 (c)	sotounkara@unicef.org
	Eli Ramamonjisoa Guy Mbayo	Chargé du programme Survie de l'enfant et Développement	03 13 89 (c)	ejramamonjisoa@unicef.org
Union Européenne	Jean-Claude Esmieu	Ambassadeur	61 66 06	jean-claude.esmieu@cec.eu.int
	Pampaloni Corrado	Chef de la section Infrastructures et Environnement		
	Antoine Avignon	Conseiller section Infrastructures et Environnement	61 30 53 20 44 40 (c)	Antoine.avignon@ec.europa.eu
Université de Bangui	Guy Florent Ankogui-Mpoko	Chef du dép. de Géographie Fac. Lettres et Sciences Humaines	50 48 20 06 89 69 (c)	aukoqui@yahoo.fr
	Cyriaque Rufin Nguimalet	Enseignant du département de Géographie	50 56 78	Cnguimalet@yahoo.fr
	Jerôme Picard	Assistant technique		jeromp20032003@yahoo.fr
Vergnet Hydro	Jean-Philippe Dubois	Chargé d'Affaires, fondateur d'Hydroca (Bangui)	33-2 38 22 75 18	jp.dubois@vergnet.fr
	Thierry Barbotte	Directeur Général	33-2 38 22 75 18	t.barbotte@vergnet.fr

9.14. Documentation

TITRE	SOURCE	ANNEE
Besoins en formation du personnel de SODECA	SODECA	2006
Plan d'action 2006 de SODECA	SODECA	2006
Etude de projet d'interconnexion des réseaux de distribution d'eau de Bangui et Sôh- PK 15	SODECA	2006
Requête de financement de SODECA à la Banque Africaine de Développement	SODECA	2006
Rapport Eau 010306	AFD	2006
Rapport Electricité 010306	AFD	2006
Aide-mémoire Eau-Electricité	AFD	2006
Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la République Centrafricaine - 2007-2011	PNUD	2006
Profil de pauvreté en milieu urbain (Enquête sur les Conditions de Vie en milieu urbain – ECVU - 2003)	PNUD	2006
SODECA –Statistiques	CICR	2006
DSRP – Politiques et stratégies de développement des infrastructures hydrauliques dans le cadre de la réduction de la pauvreté – 2005-2008	DGH	2006
Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement – Aide-mémoire	DGH	2006
Aide mémoire à l'intention de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne 010306	DGH	2006
Loi de finances 2006	Ministère des finances	2006
BEC 2006 du programme d'emploi sur les contreparties nationales	MMEH	2006
6 fiches de projets sur l'eau et l'assainissement	CREPA	2006
Coûts des latrines VIP, TCM, type CREPA et impluvium	CREPA	2006
DSRP. Groupe Eau2	DGH	2006
DRSP- Matrice actions eau du CSLP	DGH	2006
Programme d'Appui pour la préparation des plans d'action de gestion intégrée des ressources en eau dans trois pays d'Afrique Centrale. Etude thématique 3 : Ressources en eau, utilisation et cadre technique de gestion	DGH	2006
CICR – Proposition à Facilité Eau	CICR	2005
Projet de fourniture d'eau potable par postes d'eau autonomes et promotion de l'assainissement dans les préfectures de Ombella MPoko et de la Lobaye – Proposition à Facilité Eau	CREPA	2005
Projet d'aménagement de 4 quartiers à Bangui – Proposition à Facilité Eau	ATRACOM	2005

TITRE	SOURCE	ANNEE
Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable et de la gestion du service des eaux des villes de Bangui et de Bria – Proposition Facilité Eau	SODECA	2005
Code de l'Eau	DGH	2005
DSRP – Sous-secteur eau et assainissement – Programmes et projets – 2005-2015	DGH	2005
Politique et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement	DGH	2005
Etat de la connaissance de la GIRE en RCA	GWP	2005
Feuille de route en vue de l'Elaboration d'un Plan National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau	GWP	2005
Renforcement des capacités institutionnelles et appui à la réforme du secteur de l'eau – projet soumis à Facilité Eau (préselectionné)	DGH	2005
Projet de construction de nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine et réhabilitations – projet soumis à Facilité Eau (abandonné)	DGH	2005
Projet d'Approvisionnement en eau potable et assainissement de base dans les préfectures Ouham, Kemo et Nana-Gribizi – projet soumis à Facilité Eau (accepté)	UNICEF	2005
Projet Eau et Assainissement dans la préfecture de Kemo – projet soumis à Facilité Eau (accepté)	Croix Rouge Française	2005
Matrices du programme de politique générale du gouvernement – programme 2006-2008	Min. Economie, Plan et Coop. Internationale	2005
La RCA en chiffres – Résultats du recensement général de la population et de l'habitation – décembre 2003	Bureau Central du Recensement	2005
Plan national de développement sanitaire 2006-2015 (PNDS2)	MSP	2005
Décret n°5 du 6 juin 2005 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population et fixant les attributions du Ministre	Ministère de la santé et de la population	2005
Arrêté n° 75/05.MMEH portant délimitation des zones de compétences des directions régionales de l'hydraulique	DGH	2005
Loi de finances 2005	Ministère des finances	2005
BEC 2005 du programme d'emploi sur les contreparties nationales	Ministère Energie-Mines-Hydraulique	2005
Rapport technique et financier d'activités du premier semestre 2005	Cellule d'interface	2005
Fiche de projet d'appui au système d'information du secteur de l'eau et de l'assainissement	Service de l'informatique et de la documentation (DGH)	2005
Situation du personnel de la Direction Générale de l'hydraulique	DGH	2005
Water treatment plants and distribution systems – Status and operational report 2003/4	CICR	2005

TITRE	SOURCE	ANNEE
SODECA – Mémoire	CEFEB	2004
Décret n°4.364 du 8 décembre 2004 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique et fixant les attributions du Ministre	MMEH	2004
Loi de finances 2004	Ministère des finances	2004
Programme d'emploi 2004 du compte d'affectation spéciale : Entretien et extension du réseau de distribution d'eau potable	Cellule d'interface	2004
Bulletin statistique sanitaire 2004	MSP	2004
Loi N°03-04 portant code d'hygiène en République Centrafricaine	Présidence de la République	2003
Arrêté N° 085/MSPP portant missions et attributions des services de la direction de la santé communautaire	Ministère santé et population	2003
Programme d'emploi 2003 du compte d'affectation spéciale : Entretien et extension du réseau de distribution d'eau potable	Cellule d'interface	2003
RPGH 2003	BCR	2003
Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement	MMEH	2001
Document de plan d'opérations 2002-2006 UNICEF/RCA	UNICEF/RCA	2001
Etude de faisabilité et programmation des travaux d'aménagement de 4 villes secondaires (Bossangoa, Carnot, Berberati, Sibut)	ATRACOM	2000
Enquête à indicateurs multiples – MICS 2000	UNICEF	2000
Arrêté n° 057/2000 /MME/CAB portant création et organisation d'une Cellule d'interface chargée de gérer la distribution d'eau potable en milieu urbain en collaboration avec le fermier	DGH	2000
Liste des points d'eau du pays	DGH/SISE	2000
Planches Atlas sur la situation de l'accès à l'eau potable par département	DGH	2000
Plan d'action Secteur de l'Eau et de l'Assainissement de base	Comité Pilotage CSLP	?